

**République Centrafricaine : Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2009 au titre de l'article IV et à la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, aux demandes de dérogation pour la non observation de critère de réalisation et de modification de ces critères, et à l'examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI; Supplément au rapport des services du FMI; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; et Déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République Centrafricaine.**

Les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2009 au titre de l'article IV et à la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et aux demandes de dérogation pour la non observation de critère de réalisation et de modifications de ces critères ainsi qu'à l'examen des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens, qui ont pris fin le 1er octobre 2009, avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 18 novembre 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Supplément au rapport des services du FMI.
- Une Note d'information au public relatif aux consultations au titre de l'article IV.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 4 décembre 2009, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur pour la République Centrafricaine.

Les documents ci-après ont été diffusés :

Lettre d'intention adressée par les autorités centrafricaines au FMI\*  
Mémoire de politique économique et financière des autorités centrafricaines\*  
Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Telephone: (202) 623-7430 • Telefax: (202) 623-7201  
E-mail: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : \$18.00

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2009  
au titre de l'article IV et à la cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité pour la  
réduction de la pauvreté et pour la croissance, aux demandes de dérogation pour la non  
observation de critère de réalisation et de modification de ces critères,  
ainsi qu'à l'examen des assurances de financement**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Seán Nolan et Dhaneshwar Ghura

18 novembre 2009

Relations avec le FMI :	Le Conseil d'administration a approuvé, en décembre 2006, un accord triennal au titre de la FRPC en faveur de la République Centrafricaine (RCA) pour un montant équivalent à 36,2 millions de DTS (65 % de la quote-part). La RCA a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée en juin 2009. Le niveau d'accès aux ressources de la FRPC a été relevé par décision du Conseil, pour un montant de 8,355 millions de DTS (soit 15 % de la quote-part) en juin 2008 puis de 25,065 millions de DTS (45 % de la quote-part) en juin 2009. La quatrième revue de l'accord FRPC a été achevée le 29 juin 2009.
Entretiens de la mission :	Les résultats de la mise en œuvre du programme en 2009 ont été globalement satisfaisants. Un montant équivalent à 11,455 millions de DTS (20,6 % de la quote-part) sera disponible à la conclusion de la présente revue.
Composition de la mission :	MM. Petri (Chef de mission), Keller, Kinoshita et Hitakatsu (tous du Département Afrique). M. Ntamatungiro (représentant résident) a apporté son concours aux travaux de la mission. Une équipe de la Banque mondiale y a également été associée.
Lieu et dates :	Bangui, du 17 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2009
Interlocuteurs :	Le Général Bozizé, Président de la République; M. Touadéra, Premier ministre; M. Besse, ministre des Finances et du Budget; M. Kadre, ministre délégué à la mobilisation des ressources; M. Mekondongo, ministre délégué à l'énergie; M. Kéléfio, Directeur national de la BEAC; divers hauts responsables, membres du Parlement et représentants de la société civile, de la presse, des donateurs et des opérateurs économiques.

## Table des matières

**Page**

Sigles et abréviations .....	4
Résumé analytique .....	5
I. Introduction .....	6
II. Évolution économique et résultats obtenus dans le cadre du programme.....	7
A. Évolution récente .....	7
B. Résultats obtenus dans le cadre du programme et perspectives pour 2009 .....	9
III. Perspectives économiques et objectifs du programme .....	13
A. Perspectives macroéconomiques et questions liées aux consultations de l'article IV	13
B. Objectifs du programme.....	18
Cadrage budgétaire .....	18
Sauvegarde des ressources du FMI.....	21
Réformes structurelles .....	21
IV. Niveau d'accès, financement et suivi du programme.....	25
V. Évaluation des services du FMI.....	25
 Encadrés	
1. La croissance à long terme et ses déterminants .....	14
2. Amélioration de l'accès au financement bancaire .....	17
 Tableaux du texte	
1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2004–08.....	7
2. Repères et critères de réalisation quantitatifs de l'accord FRPC, 2009 .....	10
3. Mise en œuvre de la conditionnalité structurelle, 2009 .....	12
4. Suite donnée aux recommandations du FMI .....	16
5. Principales variables budgétaires et révisions du programme, 2008–10 .....	19
 Graphiques	
1. Croissance du PIB réel par habitant aux prix de 2000, 1986–2008.....	6
2. Volume d'exportation des principaux produits de base, mars 2007–09 .....	8
3. Évolution de la croissance et de l'inflation, 2003–09 .....	8
4. Évolution de la situation extérieure et monétaire, 2003–08 .....	9
5. Évolution des recettes et des dépenses, 2003–09.....	11
6. Évolution du solde budgétaire et de la dette, 2003–09 .....	11
7. Cadre macroéconomique, 2005–14 .....	15

## Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–14 .....	29
2. Opérations de l'administration centrale, 2005–14 .....	30
3. Opérations de l'administration centrale, 2005–14 .....	31
4. Balance des paiements, 2005–14 .....	32
5. Situation monétaire, 2005–10 .....	33
6. Accès et échéancier dans le cadre de l'accord triennal .....	34
7. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2008–18 .....	35

## Appendice

I. Lettre d'intention .....	35
-----------------------------	----

## Pièces jointes

I. Mémoire de politique économique et financière, 2009-10 .....	37
II. Protocole d'accord technique .....	51

## Tableaux de l'Appendice

I.1. Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, décembre 2008–décembre 2009 .....	49
I.1. Conditionnalité structurelle, 2009–10 .....	50

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEN	Avoirs extérieurs nets
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CR	Critère de réalisation
CUT	Compte unique du Trésor
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
EP	Entreprise publique
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IDE	Investissement direct étranger
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
PAT	Protocole d’accord technique
PEFA	Revue des dépenses publiques et de la responsabilisation financière
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
RQ	Repère quantitatif
RS	Repère structurel
SYGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
UE	Union européenne

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La croissance économique de la République Centrafricaine (RCA) a été faible durant la période post-conflit (depuis 2004). Le revenu par habitant a amorcé une remontée après des années de baisse. En 2008 et au début 2009, une série de chocs tant internes qu'externes — fourniture d'électricité irrégulière, hausse des prix des produits de base importés et récession mondiale — a ralenti la croissance, accéléré l'inflation et creusé le déficit extérieur courant.

Les récents résultats enregistrés dénotent une modeste reprise de l'activité découlant de la mise en œuvre du programme de réforme des autorités. La croissance du PIB réel devrait, selon les projections, être portée de 2 % en 2009 à 3½ % en 2010, avec un taux d'inflation moyen ramené vers 2¼ %. La reprise de la demande extérieure pourrait tarder à se matérialiser mais le solde extérieur courant devrait s'améliorer en 2010, à la faveur de l'augmentation des apports d'aide.

Les résultats de la gestion budgétaire ont été globalement conformes aux prévisions. Le gouvernement a poursuivi les efforts de mobilisation de recettes intérieures, maîtrisé les dépenses, apuré les arriérés, et il a largement évité les emprunts coûteux du marché intérieur. Les réformes structurelles budgétaires ont progressé, mais avec du retard dans certains cas. À l'approche des élections et face aux défis du processus de paix, il sera essentiel de maintenir la dynamique des réformes.

Le programme budgétaire 2009-10 demeure axé sur le soutien de la demande intérieure, le financement du processus de paix et des élections et le renforcement de la mobilisation des recettes publiques. En 2010, les recettes intérieures devraient se stabiliser autour de 10,5 % du PIB, mais les dépenses devraient être en légère augmentation, entraînant un déficit primaire intérieur de 1,2 % du PIB, contre 0,4 % en 2009. Les mesures de réforme structurelle visent à soutenir le cadre macro-budgétaire par une meilleure gestion des finances publiques (GFP), le renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et le traitement des goulets d'étranglement de l'offre liés aux infrastructures.

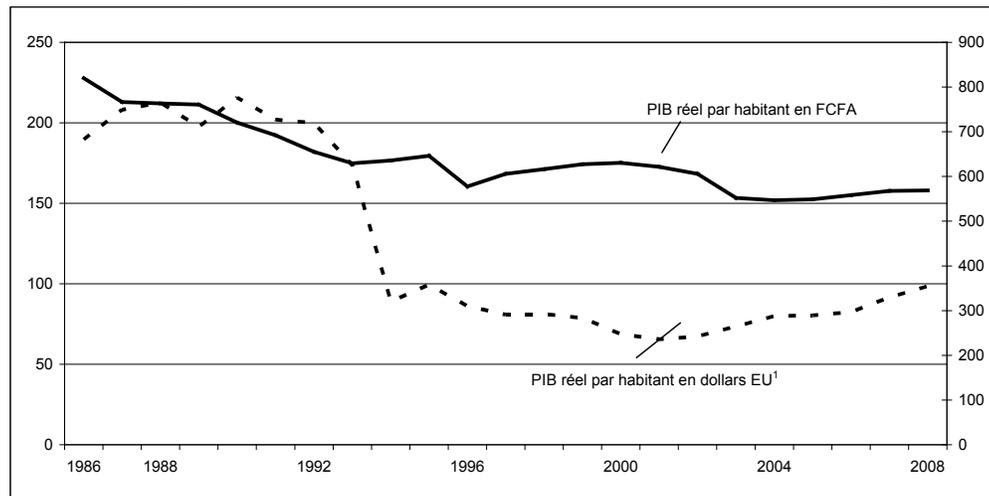
La politique à moyen terme devrait porter sur les mesures propres à accélérer la croissance économique et à renforcer la compétitivité, sans remettre en cause la viabilité de la dette. La réduction des goulets d'étranglement liés aux infrastructures et des problèmes sécuritaires, l'amélioration du climat d'investissement et de l'accès du secteur privé au crédit sont autant de conditions essentielles à l'expansion des perspectives de croissance. La prise en charge des besoins massifs de dépenses d'infrastructure et de développement exigera des efforts accrus de mobilisation de recettes intérieures, une gestion prudente de la dette et l'augmentation des financements concessionnels fournis par les bailleurs de fonds.

Les services du FMI recommandent la conclusion de la cinquième revue de l'accord FRPC. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante, les capacités d'exécution se sont accrues et le cadre de politique générale est adéquat. Les services du FMI sont favorables à l'octroi d'une dérogation au titre du critère de réalisation (CR) relatif au crédit des banques commerciales à l'État, en raison des mesures correctrices prises.

## I. INTRODUCTION

1. **La RCA a enregistré une croissance économique modeste depuis la fin du conflit mais l'économie reste vulnérable à divers chocs.** Malgré d'amples richesses naturelles et de vastes terres cultivables, l'instabilité politique observée depuis l'indépendance continue de peser sur les résultats économiques. Après un recul de près de deux décennies, le PIB réel par habitant n'a amorcé son redressement qu'à partir de 2003, date de la fin du conflit (graphique 1). L'assistance financière et les conseils de politiques du FMI, inscrits dans le cadre de deux programmes, l'un au titre de l'assistance post-conflit et l'autre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), ont contribué à la reprise économique. En 2008, l'économie a subi des chocs tant externes qu'internes, qui ont freiné la croissance, relancé l'inflation et provoqué une dégradation du solde extérieur courant (tableau 1 du texte). En dépit de ces chocs, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son programme budgétaire de mobilisation de recettes intérieures, de maîtrise des dépenses et d'apurement des arriérés. Le renforcement de la crédibilité de la gestion des finances publiques (GFP) a constitué une avancée majeure du programme de réforme économique du gouvernement.

Graphique 1. République Centrafricaine : PIB réel par habitant aux prix de 2000, 1986–2008  
(en milliers de FCFA) (en dollars EU)



Sources : estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> PIB réel par habitant en FCFA divisé par le taux de change moyen pour l'année.

2. **La RCA se remet lentement des effets de la crise économique mondiale.** Les exportations ont considérablement diminué dans un premier temps, mais la demande de produits du bois et de diamants semble se redresser. L'augmentation des recettes fiscales a fléchi, mais le ratio des recettes fiscales au PIB continue d'évoluer à la hausse. L'insuffisance de ressources, sous forme de dons en particulier, freine le déploiement de la stratégie de lutte contre la pauvreté de la RCA.

Tableau texte 1. République Centrafricaine : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2004–08  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Secteurs réel et extérieur</b>					
PIB réel (variation annuelle en %)	1,0	2,4	3,8	3,7	2,2
Prix à la consommation (moyenne de la période, variation annuelle en %)	-2,2	2,9	6,7	0,9	9,3
Solde des transactions courantes (hors dons)	-6,9	-8,6	-8,3	-9,8	-13,8
<b>Aggrégats budgétaires</b>					
Recettes totales (hors dons)	8,3	8,2	9,5	10,3	10,4
Dépenses totales, dont :	-13,9	-16,9	-13,9	-13,1	-15,5
Dépenses en capital	-2,7	-5,4	-4,9	-3,6	-4,5
Accumulation d'arriérés intérieurs (- = remboursement)	0,4	1,3	-2,6	-1,7	-1,2
Solde budgétaire global (hors dons)	-5,6	-8,7	-4,4	-2,8	-5,1
Dont : solde primaire intérieur	-2,8	-3,6	0,4	1,1	0,1

Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

3. **Le processus de paix et l'organisation des élections progressent.** Mais la mise en œuvre du programme désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) destiné à consolider le processus de paix après la tenue du dialogue politique inclusif, a été lent à démarrer, retardant la mise en place de la Commission électorale indépendante. Des financements extérieurs ont été mobilisés auprès des Nations Unies et de la CEMAC puis intégrés à la loi de finances rectificative 2009; il faut cependant plus de ressources pour le financement intégral du programme DDR et des élections générales prévues en début 2010.

4. **Le gouvernement entend accélérer les réformes structurelles afin de stimuler la croissance à moyen terme.** L'amélioration de la GFP, la réduction des exonérations douanières, la simplification des procédures de remboursement de la TVA et le renforcement des audits fiscaux figurent parmi les priorités de réforme. La prochaine série de réformes sera centrée sur l'application intégrale du système intégré de gestion des finances publiques (SYGFIP) et la gestion de trésorerie. Pour améliorer les perspectives de croissance, les autorités doivent promouvoir le développement du secteur privé et mobiliser des concours additionnels des bailleurs de fonds pour la modernisation des infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie.

## II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

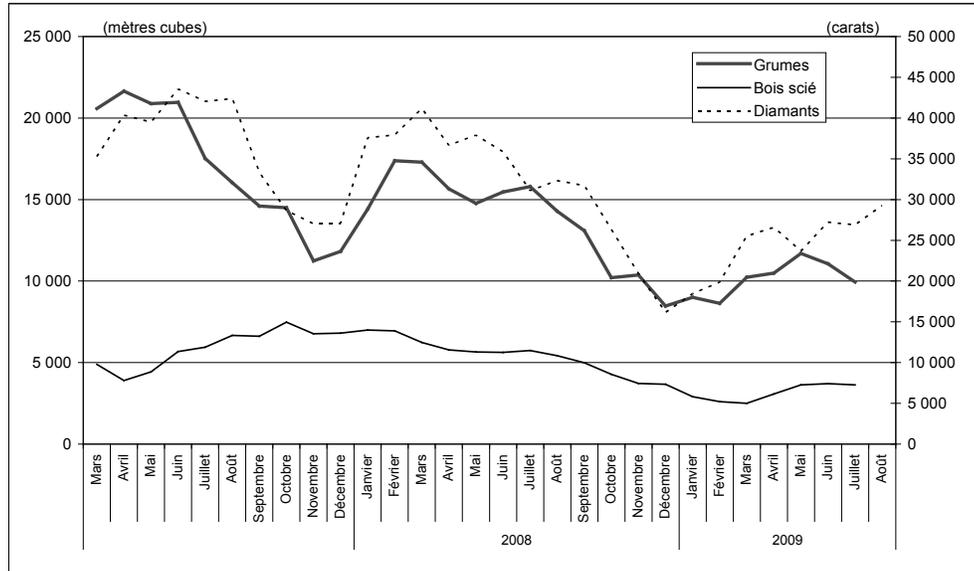
### A. Évolution récente

5. **L'économie centrafricaine est en train de repartir.** Les exportations des produits du bois et de diamants pointent vers la hausse, bien que les volumes restent largement inférieurs à ceux de 2008 (graphique 2). Grâce en partie à la réduction de la fiscalité forestière, toutes les compagnies forestières sont restées en activité, ce qui a contribué au maintien de la capacité de production et de l'emploi. La croissance du PIB réel devrait ressortir à 2 % en 2009 contre 2,2 % en 2008 (graphique 3). L'inflation, en glissement annuel, est tombée à 1,7 % au mois de septembre sous l'effet de la modération de

l'augmentation des prix des denrées alimentaires; l'IPC moyen devrait être ramené à 3½ % en 2009, contre 9¼ % en 2008.

Graphique 2. République Centrafricaine : volume d'exportation des principaux produits de base, mars 2007—2009<sup>1</sup>

*Les exportations de bois et de diamants ont chuté de plus d'un tiers en glissement annuel en volume au début 2009, mais le diamant reprend.*

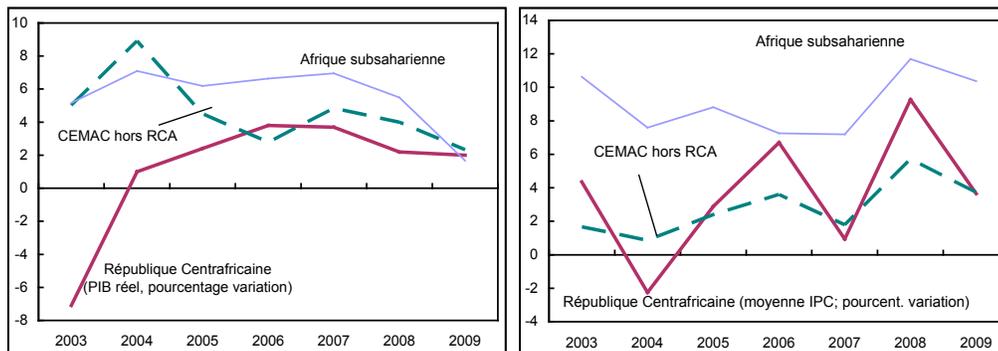


Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Moyenne trimestrielle.

Graphique 3. République Centrafricaine : Évolution de la croissance et de l'inflation, 2003–09

*La croissance se stabilise à un plus faible niveau après la crise mondiale et l'inflation est en repli comme pour la CEMAC.*



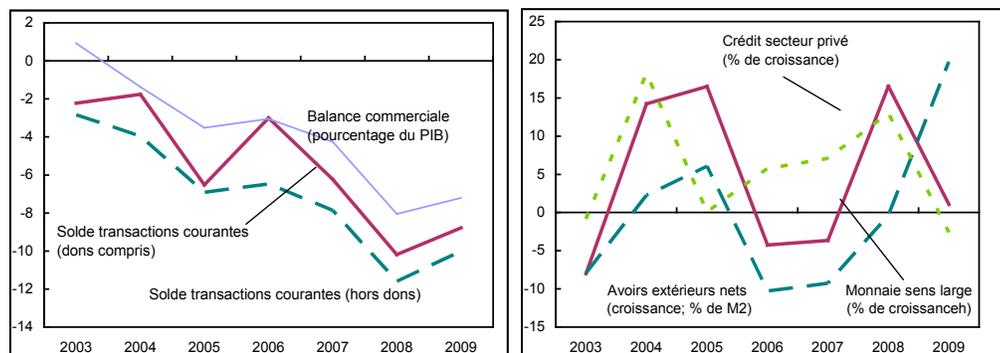
Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

6. **Le solde extérieur courant devrait s'améliorer en 2009.** Le déficit du compte courant s'est creusé d'environ 4 points, atteignant 10 % du PIB en 2008. Cette tendance devrait connaître une légère inversion en 2009, dénotant l'amélioration des termes de l'échange — favorisée par le rebond du cours du diamant — et la diminution du volume des importations de produits pétroliers après la vente des importantes réserves de pétrole accumulées l'année dernière (graphique 4). Les réserves officielles brutes devraient augmenter avec l'allocation de DTS et le relèvement du niveau d'accès aux ressources de la

FRPC. La masse monétaire au sens large ne devrait s'accroître que de 1 % en raison de la faible demande de crédit du secteur privé.

Graphique 4. République Centrafricaine : Évolution de la situation extérieure et monétaire, 2003–09

*Le compte courant s'est détérioré en 2008 mais il se renforce; la demande monétaire traduit la faiblesse du crédit privé.*



Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

## B. Résultats obtenus dans le cadre du programme et perspectives pour 2009

7. **Les résultats budgétaires ont été conformes au programme.** Tous les critères de réalisation (CR) ont été respectés (tableau 2 du texte). Les recettes intérieures totales se sont accrues malgré un environnement difficile, les réformes afférentes aux recettes portent leurs fruits et le ratio des recettes publiques au PIB devrait être porté à 10,5 % du PIB, contre 8,2 % en 2005 (graphique 5). L'objectif d'excédent budgétaire primaire intérieur a été largement atteint, essentiellement en raison du report des dépenses du programme DDR et des retards intervenus dans les projets d'investissement, mais aussi du fait du renforcement du contrôle des dépenses (graphique 6). Le CR relatif au crédit net des banques commerciales n'a pas été respecté en raison surtout du retard survenu dans le transfert, par la BEAC, de ressources de l'État aux banques commerciales. À titre de mesure correctrice, les autorités demandent dorénavant au Comité de trésorerie de produire des recommandations hebdomadaires sur les ajustements à apporter à la politique budgétaire pour respecter l'objectif quantitatif y relatif (MPEF, para. 8). Les repères quantitatifs (RQ) relatifs à l'accumulation nette d'arriérés d'impôts, à la réduction des arriérés de dépenses et aux dépenses sociales ont été respectés. Le RQ afférent au règlement intégral des factures de prestations de services d'utilité publique à l'État n'a pas pu être observé, ces factures étant restées impayées à fin novembre, ce qui a fait manquer de peu aux trois sociétés de service public le RQ relatif au ratio de recouvrement (montants recouverts au comptant/total des montants facturés).

Tableau texte 2. République Centrafricaine : Repères et critères de réalisation quantitatifs de l'accord FRPC, 2009

(milliards de FCFA; en valeur cumulée à compter du 31 décembre 2008; plafonds sauf indication contraire)

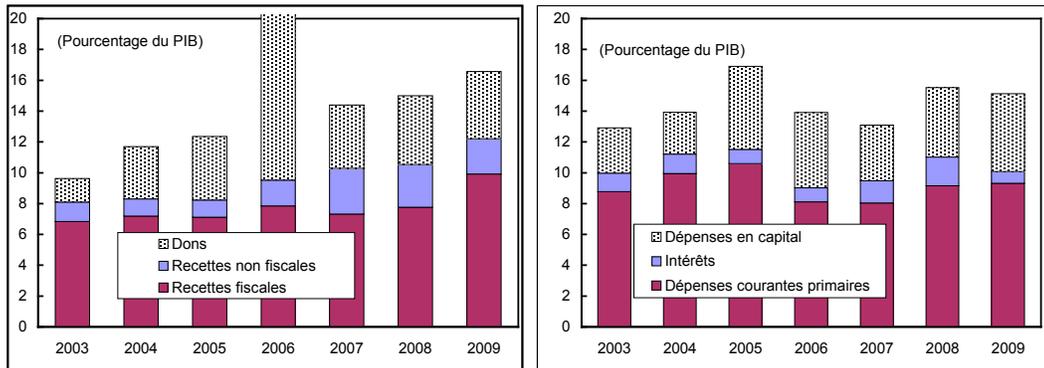
	Critères réalisation			Repère			Critères réalisation		
	Fin déc. 2008			fin mars 2009			Fin juin 2009		
	Prél.	Programme	Prél.	Programme	Programme avec ajustement	Prél.	Programme	Programme avec ajustement	Prél.
Critères de réalisation									
Plancher total recettes publiques <sup>1</sup>	92,5	26,0	26,0	24,8	47,6	47,6	53,3		
Plancher solde primaire intérieur <sup>2</sup>	0,7	2,9	2,9	7,4	1,5	1,5	12,3		
Variation créances nettes du système bancaire sur l'État, à l'exclusion des obligations émises sur le marché régional.	6,9	0,6	3,0	-0,5	-2,6	-1,9	0,6		
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle <sup>3,4</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Accumulation des arriérés de paiement de la dette publique extérieure <sup>4</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicative targets									
VAN de la dette extérieure	336	...	...	...	...	...	...		
Plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté <sup>5</sup>	19,7	5,0	5,0	5,0	10,0	10,0	11,1		
Plancher sur la réduction des arriérés de paiements intérieurs	10,5	2,0	2,0	2,0	1,0	1,0	3,3		
Accumulation nette des arriérés fiscaux	2,1	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	-0,8		
Plancher sur le recouvrement des entreprises de services publics (en pourcent)	67,4	69,4	69,4	61,7	73,4	73,4	73,1		
Plancher sur le paiement par l'État des factures de services publics (en pourcentage)	...	98,0	98,0	0,0	98,0	98,0	9,0		
Pour mémoire :									
Dons projetés pour le soutien budgétaire	12,6	2,4	1,0	1,0	6,8	4,5	4,5		
Émission d'obligations projetée sur le marché régional	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<i>Dont</i> : détenues par les banques commerciales intérieures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Ajusteur maximum pour les créances nettes de l'État sur les banques commerciales en cas d'insuffisance de dons	...	2,4	2,4	2,4	5,0	5,0	5,0		
Financement extérieur sans décaissements prêt projet	5,8	2,0	1,0	1,0	3,9	1,4	1,4		
Remboursements compagnies pétrolières et prêts commerciaux <sup>6</sup>	...	...	...	...	6,1	2,0	2,0		

Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures, qui excluent les dons extérieurs et le produit des désengagements (voir le Protocole d'accord technique, PAT, pour de plus amples détails).<sup>2</sup> On entend par solde primaire intérieur (base caisse) la différence entre les recettes intérieures de l'État et le total des dépenses de l'État, moins tous les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées sur l'extérieur.<sup>3</sup> Contractée ou garantie par l'État (voir le PAT).<sup>4</sup> Ces critères de réalisation seront suivis de manière continue.<sup>5</sup> Total des dépenses de santé et d'éducation, y compris traitements et salaires et biens et services.<sup>6</sup> Dette envers les compagnies pétrolières et accords de prêts avec groupes financiers implantés dans la CEMAC, classés comme non bancaires.

Graphique 5. République Centrafricaine : Évolution des recettes et des dépenses, 2003–09

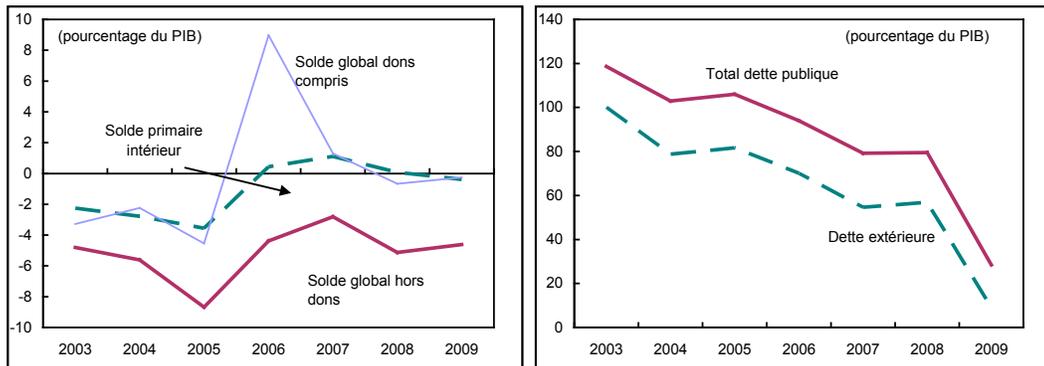
*Les recettes intérieures sont en hausse; les dépenses budgétisées restent maîtrisées en dépit d'une augmentation des dépenses en capital.*



Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

Graphique 6. République Centrafricaine : Évolution du solde budgétaire et de la dette, 2003–09

*Le solde primaire intérieur se situe aux alentours de zéro et la dette totale continue de baisser grâce à l'allègement.*



Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

8. **Les autorités ont fait des progrès dans l'intégration de l'administration des recettes et l'informatisation de la gestion des dépenses.** Le logiciel de gestion de l'administration fiscale, le SYSTEMIF, a été connecté au logiciel SYDONIA ++ pour l'échange de données sur les contribuables (RS à fin juin 2009, tableau 3 du texte) et des efforts sont en cours pour accroître l'usage et l'utilité de cet échange de données. L'introduction du logiciel du SYGFIP intégré, Gesco, reste un défi majeur en matière de GFP. Les autorités ont obtenu l'appui technique et financier de la Banque mondiale à cet effet et entendent veiller à l'extension de Gesco à toute la chaîne de la dépense (RS à fin 2009). Mais il s'agira de redoubler d'efforts pour former tous les utilisateurs et permettre une exploitation généralisée du logiciel.

Tableau texte 3. République Centrafricaine — Mise en œuvre de la conditionnalité structurelle, 2009

Mesure	Chronogramme de la conditionnalité	Fondement macro-économique	État d'avancement/suite donnée
ADMINISTRATION DES RECETTES ET POLITIQUE FISCALE			
Continuer à appliquer la formule automatique de détermination trimestrielle des prix des produits pétroliers qui assure la répercussion intégrale de tous les coûts, marges de distribution, TVA et droit d'accise spécifique par produit sur le consommateur. La formule comprend un échéancier pour la taxation du pétrole.	Critère de réalisation structurel continu	Protéger le budget contre les risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; créer un espace pour des mesures visant à amortir l'impact social des variations du prix du pétrole.	Respecté pour les objectifs de recettes de juin et octobre. En octobre, une augmentation sélective des prix de certains produits a permis l'élimination totale des subventions au pétrole lampant et le respect des objectifs de recettes.
Interconnexion des logiciels SYSTEMIF de l'administration fiscale et SYDONIA++ de l'administration fiscale pour l'échange d'informations sur les contribuables concernés.	Repère structurel à fin juin 2009	Accroître le potentiel de production de recettes.	Respecté. Un groupe de travail conjoint chargé de définir les modalités d'échange et de protection des informations a été mis sur pied.
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES			
Réviser la loi et le décret de 1988 sur les garanties de l'État afin de renforcer le cadre légal qui régit l'émission de ces garanties en imposant à leurs bénéficiaires de verser une redevance. Préciser que toutes les garanties intérieures et extérieures doivent être signées par le Ministre des finances après consultation de la direction de la dette et enregistrées dans les statistiques de la dette.	Repère structurel à fin septembre 2009	Limiter les passifs conditionnels pour le budget de l'État et donner de meilleures incitations aux entreprises publiques et privées.	Partiellement respecté. Le décret ministériel paru en août a établi la pratique. Les modifications du fondement légal et réglementaire seront effectuées lors de l'adoption de la loi de finances 2010.
Réviser les conventions conclues avec les banques commerciales pour faire en sorte qu'elles n'aient plus le contrôle de la trésorerie de l'État. Ainsi, toutes les recettes publiques devront être logées au compte unique du Trésor (CUT) à la banque centrale (BEAC).	Repère structurel à fin juin 2009	Rétablir le contrôle de l'État sur ses finances et accroître la transparence des opérations financières de l'État.	Respecté. Toutes les recettes publiques sont déposées à la BEAC et les banques n'ont plus le contrôle de la trésorerie de l'État. Les créances de trois banques sur l'État ont été consolidées et assorties d'un échéancier de remboursement.

Sources : autorités centrafricaines et évaluation des services du FMI.

9. **Les relations de l'État avec le secteur bancaire ont été rationalisées.** Toutes les recettes publiques sont désormais logées sur le compte principal du Trésor à la BEAC, ce qui répond au RS à fin juin. La convention révisée conclue avec les banques commerciales consolide les engagements de l'État, établit un échéancier de remboursement et abaisse le taux moyen d'intérêt sur la dette publique. Sur les conseils de la mission du Département des finances publiques sur la GFP effectuée en novembre 2009, les autorités devraient achever la mise en place du compte unique du Trésor (CUT) à la BEAC d'ici la fin de l'année (RS). Toutes les garanties émises par l'État doivent désormais être signées par le ministre des finances et être entièrement comptabilisées dans la dette, mais le fondement juridique des garanties ne sera corrigé qu'après l'adoption de la loi de finances 2010.

10. **Les autorités ont appliqué le mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers, conformément aux objectifs du programme.** Elles ont gardé les prix des produits pétroliers inchangés en juillet, persuadées de pouvoir respecter le repère en termes de recettes. Avec le recul, elles n'ont subi que des pertes marginales, de l'ordre de 0,004 % du PIB, en termes de recettes sur le mois par rapport au niveau programmé (MPEF, para. 9). Elles ont néanmoins respecté l'objectif de recettes pour le carburant au premier semestre de l'année, grâce à un niveau d'accise supérieur au seuil minimum au deuxième trimestre, à la hausse de la consommation et à la proportion accrue de carburant importé par voie fluviale plutôt que routière. En octobre 2009, les autorités ont relevé les prix de certains produits pétroliers et mis fin aux subventions sur le pétrole lampant. Bien que les augmentations de prix n'aient pas respecté le droit d'accise minimum sur chaque produit, l'écart est demeuré très faible, ce qui permet aux projections de recettes de respecter l'objectif de recettes pour 2009. Les services du FMI considèrent par conséquent que le RS a été effectivement observé.

### III. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

#### A. Perspectives macroéconomiques et questions liées aux consultations de l'article IV

11. **Le ralentissement de l'activité mondiale a nui aux perspectives de croissance à court terme de la RCA.** Les autorités ont été de l'avis que la probabilité d'une reprise rapide de la demande extérieure est modeste, bien que les perspectives de croissance à long terme semblent favorables (encadré 1). L'offre intérieure restera tributaire des goulets d'étranglement des infrastructures, des questions de sécurité et du climat des affaires incertain. La croissance du PIB devrait être portée à 3½ % en 2010 et, la stabilité des prix alimentaires et pétroliers aidant, l'inflation moyenne mesurée par l'IPC devrait tomber à environ 2½ % (graphique 7).

### Encadré 1. République Centrafricaine — La croissance à long terme et ses déterminants

Les autorités ont partagé l'avis des services du FMI que la RCA a la capacité potentielle à porter son taux de croissance économique à 5-6 % sur le long terme (2010-30) conformément aux résultats de l'exercice de comptabilisation de la croissance (tableau 1, ci-dessous). Cela retrace l'expérience d'autres pays en situation post-conflit. Des scénarios de rechange qui intègrent certains risques pour la croissance il ressort qu'il est important de renforcer le stock de capital en augmentant l'investissement public et en attirant l'investissement étranger. Le scénario de référence pose pour hypothèse :

Une croissance moyenne du stock de capital de 5,1 % basée sur un taux d'amortissement de 10 % et un niveau d'investissement égal à celui de la précédente AVD. Un taux d'amortissement de 5 % augmenterait le taux de croissance réel moyen de l'économie de 0,6 %; un taux de 15 % l'abaisserait de 0,4 %.

Le taux de croissance moyen de la main d'œuvre centrafricaine s'établirait à 4,2 % entre 2010 et 2030, comparé aux projections de taux de croissance démographique des Nations Unies de 2,1 % pour le groupe des 15-59 ans, en raison de la baisse du sous-emploi et du chômage. Le taux de chômage devrait être ramené progressivement de 40 % actuellement, à 10 % en 2030.

La croissance de la productivité totale des facteurs sera de 1 %.

Si la croissance du PIB est de 5,5 % dans le scénario de référence de la RCA, des risques subsistent quant à la croissance de la main d'œuvre et du stock de capital (encadré, tableau 1). Les autres scénarios de croissance de la population active pose pour hypothèse un taux de chômage ramené à 20 % (hypothèse basse, Inférieur 1) et à 30 % (Inférieur 2). Pour la croissance du stock de capital, le scénario i) pose que la RCA se borne à atteindre le niveau de croissance du stock de capital des dix dernières années (7,2 % pour la formation de capital public et 11,6 % pour la formation de capital privé). Le scénario ii) pose l'hypothèse d'une croissance limitée à 5,0 % pour la formation de capital tant public que privé. Ces scénarios ne sont pas nécessairement irréalistes, compte tenu des faiblesses du cadre réglementaire commercial en RCA. Pour atteindre une croissance plus forte, il s'agira de redoubler d'efforts pour améliorer le climat de l'investissement et d'assurer le financement des infrastructures à partir de ressources internes ou de dons de l'étranger.

Tableau encadré 1.RCA : Croissance à long terme <sup>1</sup>

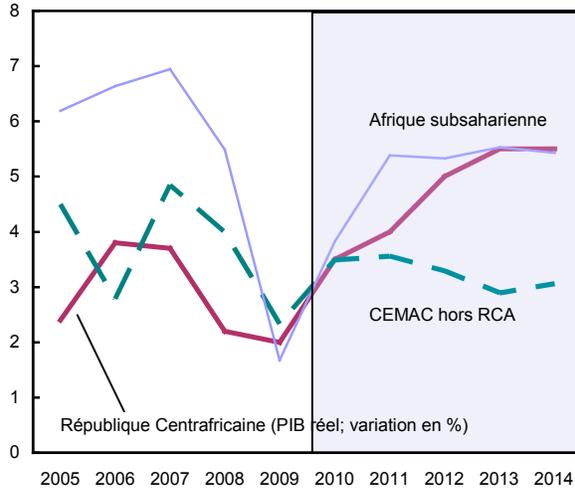
	Croissance main d'œuvre		
	Référence	Inférieur 1	Inférieur 2
Croissance capital			
Baseline	5,5	5,1	4,7
Scénario (i)	4,8	4,4	3,9
Scénario (ii)	4,6	4,2	3,7

Sources : autorités centrafricaines et projections des services du FMI.

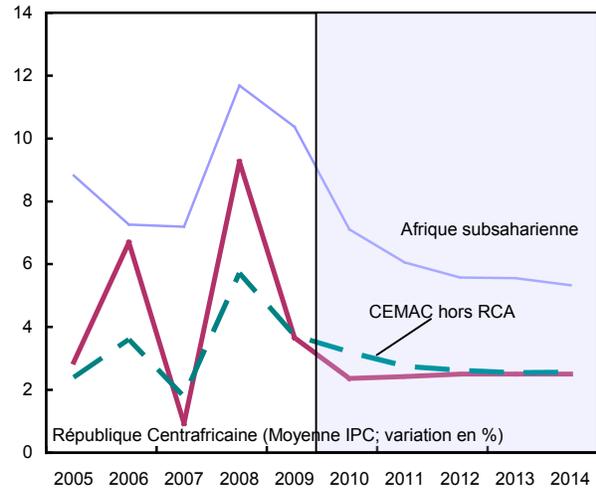
<sup>1</sup> Le taux d'amortissement est supposé à 10%.

Graphique 7. République Centrafricaine : cadre macroéconomique, 2005–14

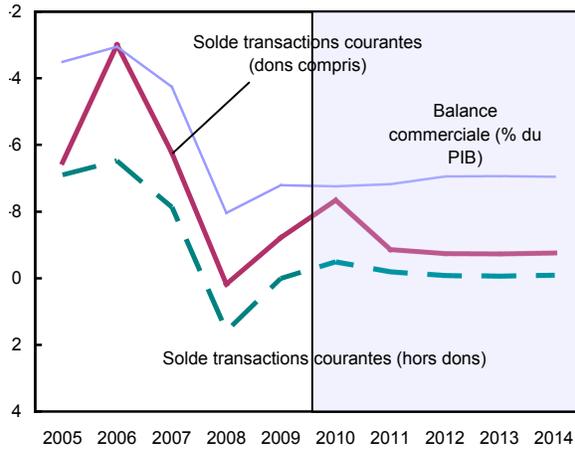
La croissance reprend à moyen terme...



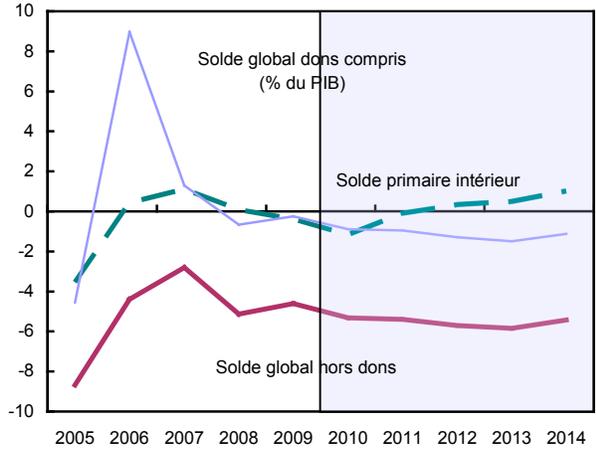
... et l'inflation se stabilise à un faible niveau.



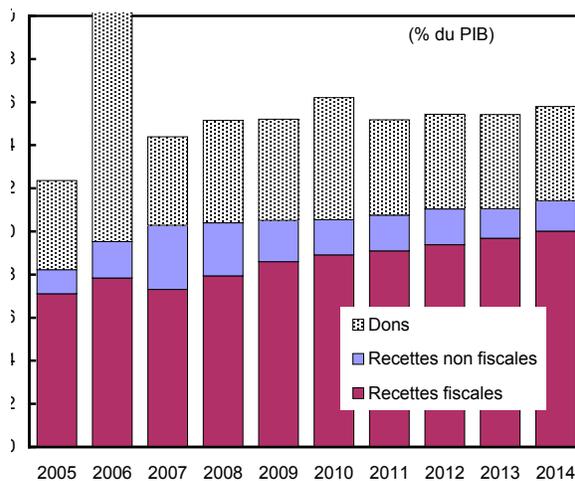
Le compte courant se stabilise ...



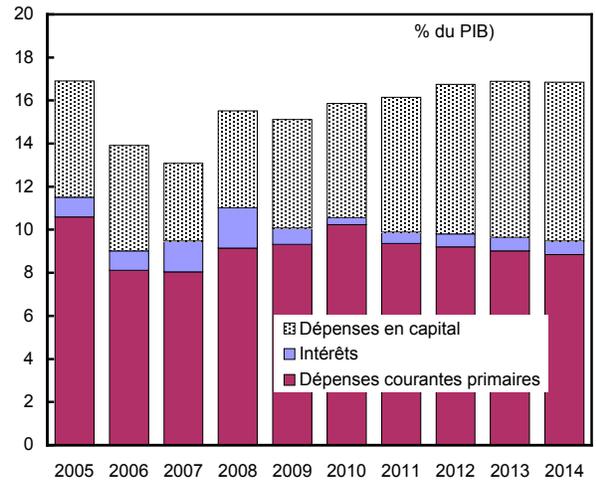
... et la politique budgétaire reste prudente.



Les recettes intérieures montent lentement ...



... et la part des dépenses en capital s'accroît.



Sources : autorités centrafricaines et projections des services du FMI.

12. **Le déficit extérieur courant devrait se contracter, ressortant à 7½ % du PIB en 2010.** Le volume des exportations devrait augmenter progressivement. Il n'empêche qu'avec l'augmentation des importations due à la hausse des cours mondiaux et du volume des importations de pétrole, une accélération de l'investissement public et l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées au processus de paix et aux élections, le déficit de la balance commerciale devrait se creuser, quoique modérément. Les entrées nettes de capitaux privés devraient être plus faibles que prévu au programme en raison du retard dans le démarrage des gros investissements miniers. Le déficit de la balance des paiements qui en résulterait entraînera une contraction des réserves de change en 2010.

13. **L'inflation observée ces dernières années a été plus élevée en RCA que pour ses partenaires commerciaux, entraînant une appréciation du taux de change réel.** La RCA est membre de l'union monétaire de la CEMAC dont le taux de change global est jugé approprié. Toutefois, la compétitivité extérieure de la RCA est source de préoccupation, plus en raison du climat des affaires que de son taux de change réel, qui peut aussi être considéré comme globalement conforme aux fondamentaux. L'investissement étranger et l'offre intérieure sont soumis aux goulets d'étranglement des infrastructures, des impératifs de sécurité et de l'incertitude du climat des affaires, qui ont fait l'objet de conseils dans le cadre des discussions antérieures et actuelles au titre des consultations de l'article IV (tableau 4 du texte), en particulier en ce qui concerne l'amélioration du climat d'investissement qui suppose le renforcement du cadre légal et de respect des contrats.

Tableau texte 4. République Centrafricaine — Suite donnée aux recommandations du FMI

Domaine	Recommandations de 2007 Consultations de l'article IV	Suite donnée / Résultats
Compétitivité extérieure	Renforcer l'intégration régionale; libéraliser le commerce; diversifier l'économie.	La réforme des politiques commerciales est subordonnée à des initiatives et à un processus d'intégration régionale complexes. L'Accord de partenariat économique avec l'UE est au point mort. La diversification suppose un secteur privé plus développé et des investissements étrangers accrus. Les blocages dus aux infrastructures sont nombreux et les coûts de transports prohibitifs.
Développement du secteur privé	Réduire le coût des transactions d'affaires; améliorer la gouvernance; mettre à jour les textes de loi clé.	Peu de progrès dans l'amélioration du climat des affaires surtout en raison des contraintes de capacité, de carences institutionnelles persistantes et du mauvais état des infrastructures. L'application des textes de loi demeure difficile et le système judiciaire reste faible. Des nouveaux codes forestier et minier ont été adoptés. L'amélioration du climat d'investissement exige des efforts accrus.
Politique et gestion budgétaire	Réduire l'ampleur de la dette intérieure; accélérer les efforts de mobilisation des recettes intérieures; prudence à l'égard des émissions obligataires régionales aux conditions du marché pour financer des augmentations de dépenses.	Le recours au crédit bancaire a été contenu. Les arriérés intérieurs ont été réduits grâce à l'assistance des bailleurs de fonds. Le ratio recettes intérieures/PIB s'accroît malgré un environnement économique difficile. Les autorités ont conservé une orientation budgétaire prudente ces dernières années. Un financement limité sur les marchés régionaux est prévu pour remplacer les crédits commerciaux coûteux et apurer les arriérés intérieurs.

Source : évaluation des services du FMI.

14. **Le système bancaire et l'accès du secteur privé au financement bancaire doivent être renforcés.** L'intermédiation financière en RCA est parmi les plus faibles au monde. Le crédit au secteur privé ne représente que 6½ % du PIB, même s'il doit connaître une légère expansion à partir de 2010, les banques réorientant leur activité du financement de l'État à celui du secteur privé. Partant de l'expérience positive du versement des salaires via le système bancaire, les autorités s'emploieront à substituer progressivement les opérations par virement bancaire aux paiements en espèces ou par chèque, ce qui devrait aussi privilégier l'expansion de l'économie formelle. La mission a également examiné les moyens d'accroître durablement l'accès du secteur privé au crédit (encadré 2).

#### Encadré 2. République Centrafricaine — Amélioration de l'accès au financement bancaire

L'absence d'institutions financières adéquates constitue une entrave majeure au développement du secteur privé en RCA:

1. L'intermédiation financière est peu profonde. Le bilan consolidé des banques équivaut au total à 12½ % du PIB tandis que les dépôts bancaires ne représentent que 8½ % du PIB. Le crédit bancaire au secteur privé représente 42 % de la masse monétaire au sens large, contre 75,9 % pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.
2. **Les activités de prêts des banques sont entravées** par les lacunes dans le cadre légal et réglementaire, ainsi que par la structure à court terme des dépôts. Le crédit bancaire est essentiellement destiné à des opérations à court terme et est rarement offert à des PME.
3. **Les portefeuilles de prêts des banques sont de piètre qualité.** Les prêts improductifs représentent 30 % de l'encours total des crédits bancaires dont 52 % seulement sont provisionnés. Ceci réduit la rentabilité des banques et rend les conditions du crédit bancaire draconiennes.
4. **Les opérations de financement massif du déficit ont évincé l'emprunt du secteur privé.**

**Les mesures suivantes pourraient permettre d'accroître la contribution des banques locales à la croissance :**

- Amélioration du cadre légal et du système judiciaire afin de garantir les droits de la propriété et d'accélérer le règlement des différends commerciaux et la réalisation des garanties.
- Renforcement du capital des banques, le provisionnement des créances douteuses et poursuite de la réduction de la demande publique de crédit bancaire.
- Promotion du paiement des impôts et des décaissements de l'État par le système bancaire.
- Adoption d'une stratégie nationale de développement du microcrédit et mise en place du dispositif d'agrément des experts-comptables.

15. **Le maintien de la viabilité de la dette exigera une gestion prudente en la matière et une amélioration significative des résultats du secteur extérieur.** L'analyse de viabilité de la dette (AVD) menée dans le cadre du passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE montre que le principal risque de surendettement tient au ratio relativement élevé de la VAN de la dette aux exportations. Sur la base de simulations effectuées à partir de l'AVD, les services du FMI ont démontré que même des prêts extérieurs assez limités (volume de prêts extérieurs concessionnels égal à 2 % du PIB par an, par exemple) peuvent rapprocher ce ratio du seuil critique pour la RCA. Les services du FMI et les autorités se sont accordés sur la nécessité, après l'allégement PPTE, d'accroître davantage les recettes intérieures, d'affermir les résultats du secteur extérieur par la diversification des exportations et l'amélioration du climat des affaires, parallèlement au renforcement des capacités institutionnelles et de mise en œuvre des politiques.

## **B. Objectifs du programme**

### **Cadrement budgétaire**

16. **Le programme budgétaire pour le restant de l'année 2009 demeure l'essentiel inchangé, excepté le report de certaines dépenses liées au processus de paix sur l'exercice 2010** (tableau 5 du texte). Le collectif budgétaire 2009, approuvé en septembre, est conforme au cadrement budgétaire. Les recettes intérieures restent inchangées en pourcentage du PIB, mais la hausse des recettes fiscales résultant d'améliorations dans l'administration fiscale compense la baisse escomptée des recettes non fiscales. La majeure partie des dépenses liées au programme DDR sera reportée à 2010, abaissant ainsi les dépenses primaires courantes. Le règlement de toutes les factures des services d'utilité publique à l'État reçues jusqu'au mois d'août 2009 est une mesure préalable. Les dépenses d'équipement devraient être en diminution en raison des retards d'exécution. Ainsi, avec le report de certaines dépenses sur 2010, le déficit du solde primaire intérieur en 2009 devrait être plus faible que prévu dans le programme, ressortant à 0,4 % du PIB, une amélioration de 0,5 point de PIB.

Tableau texte 5. République Centrafricaine : Principales variables budgétaires et révisions du programme, 2008–10  
(en pourcentage du PIB)

	2008	2009 <sup>1</sup>		2010	
	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
Total recettes, <i>dont</i> :	15,1	16,0	15,2	16,6	16,2
Recettes intérieures	10,4	10,5	10,5	10,6	10,5
Dont : recettes fiscales	7,9	8,3	8,6	8,6	8,9
Dons programme	1,4	1,8	1,2	1,2	1,9
Total dépenses, <i>dont</i> :	-15,5	-16,9	-15,1	-16,9	-15,9
Primaires courantes	-9,2	-9,9	-9,3	-9,6	-10,2
Dépenses en capital	-4,5	-5,3	-5,0	-6,3	-5,3
Solde primaire intérieur	0,1	-0,9	-0,4	-0,5	-1,2
Variations des arriérés (- =réduction)	-1,2	-1,1	-1,4	-1,5	-2,0
Solde global dons compris (base caisse)	-2,2	-2,0	-1,9	-1,8	-1,7
<i>Pour mémoire :</i>					
Dépenses de DDR	0,0	-1,1	-0,2	0,0	-0,6

Sources : autorités centrafricaines et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> À l'exclusion de l'allègement PPTE.

17. **La politique budgétaire prévue en 2010 reste axée sur la stabilisation de la demande par le biais des dépenses publiques, tout en préservant la discipline budgétaire à moyen terme.** Les dépenses primaires courantes augmenteront momentanément, avec les retards d'exécution des dépenses (essentiellement financées par les bailleurs de fonds) liées au processus de paix et à l'organisation des élections. Le déficit primaire intérieur se creusera, atteignant 1,2 % du PIB (0,5 % du PIB initialement prévu au programme), ce qui s'explique aisément par les résultats excédentaires et les dons programmes additionnels au titre de la gestion 2009. Le déficit global, dons inclus et sur base caisse, est en légère contraction, malgré l'augmentation prévue de repavement d'arriérés en 2010.

18. **En 2010, comme en 2009, les recettes intérieures devraient s'établir à 10,5 % du PIB.** Compte tenu d'une amélioration de l'administration fiscale envisagée — la publication d'une stratégie de réforme d'administration fiscale constituant un RS à fin mars 2010 — le ratio des recettes fiscales devrait augmenter de 0,3 point de PIB en 2010. Toutefois, les recettes non fiscales se contracteront dans les mêmes proportions du fait que plusieurs rentrées exceptionnelles ne se concrétiseront plus. Pour 2010, les recettes seront en hausse de 1 point de PIB, selon les projections, surtout en raison des dons programmes (en hausse de 0,7 point) de l'Union européenne (UE), qui étaient attendues en 2009. L'UE pourrait accorder des dons additionnels en 2010, mais l'appui d'autres donateurs paraît peu probable, les bailleurs de fonds multilatéraux ayant épuisé leurs allocations-pays.

19. **Les dépenses prioritaires seront en hausse dans le budget 2010.** Les priorités sont la mise en œuvre du processus de paix, l'organisation des élections et l'accélération des investissements publics, ce qui devrait contribuer à soulager un peu les insuffisances des

infrastructures qui pèsent sur les perspectives de croissance<sup>1</sup>. Le gouvernement s'emploie à mobiliser des ressources supplémentaires auprès de bailleurs de fonds pour financer les éléments du processus de paix et de l'organisation des élections restant à couvrir<sup>2</sup>. Il entend maintenir sa politique de paiement intégral des factures de consommation des services publics de l'État et prévoir au budget une augmentation réelle des dépenses de lutte contre la pauvreté. Les services du FMI ont signalé que malgré l'augmentation des ressources, le programme de dépenses publiques pourrait imposer des arbitrages difficiles, étant donné les lourdes contraintes qui pèsent sur les financements extérieurs en 2010.

**20. Les arriérés de paiement intérieurs et la dette envers les banques commerciales seront davantage réduits.** Les autorités entendent rembourser un montant d'arriérés intérieurs d'environ 2 % du PIB (donnant la priorité aux arriérés de salaire et aux impayés envers les PME) qui est partiellement financé par un concours de 8 millions d'euros de l'UE. Elles ont aussi décidé d'affecter une partie de l'allocation de DTS, transitant par la BEAC, à la substitution des financements bancaires coûteux, à un premier remboursement obligé des avances statutaires de la banque centrale et pour substituer en partie à l'incertitude d'accès au marché obligataire régional<sup>3</sup>. L'affectation de ce prêt à la réduction des financements les plus onéreux — les taux d'intérêt des banques commerciales sont de l'ordre de 15 % — plutôt qu'à une augmentation des dépenses devrait renforcer la viabilité de la dette de la RCA; cela permettrait en outre d'allouer les économies réalisées sur les paiements d'intérêt à des dépenses sociales. La RCA entend toutefois émettre un faible montant de titres d'État en 2010 pour tester son accès au marché obligataire régional naissant. L'assistance technique du FMI a été demandée pour en faire avancer les préparatifs.

**21. La dette de la RCA est devenue plus gérable depuis l'allègement PPTE mais il n'y a pas de marge de manœuvre pour des prêts non concessionnels.** Le risque de surendettement du pays, qualifié de modéré, est ancré sur des ratios de recettes et d'exportations du PIB bas, ce qui signale une vulnérabilité continue aux chocs, en particulier ceux affectant le système financier. Il est donc indispensable d'éviter la dette non concessionnelle. L'objectif à moyen terme reste un excédent budgétaire primaire intérieur d'environ 1 point de PIB, ce qui devrait préserver la viabilité de la dette (graphique 7). Dénotant essentiellement l'allègement de la dette obtenu depuis l'atteinte du point d'achèvement, le ratio dette publique/PIB devrait être ramené de 80 % en 2008 à 29 % en 2009, puis à 25 % en 2010.

---

<sup>1</sup> Les dons-projets sont inférieurs par rapport au niveau programmé en raison des retards dans l'exécution du projet hydro-électrique de Boali dont le financement est envisagé à présent sur un don du gouvernement chinois.

<sup>2</sup> Une nouvelle loi militaire prévoit des dépenses de sécurité de l'ordre de 1 % du PIB par an dont le financement n'a pas encore été identifié. La Banque mondiale aidera le gouvernement à hiérarchiser les dépenses dans le cadre de la revue des dépenses publiques (RDP) à effectuer.

<sup>3</sup> Les conditions exactes du prêt qui sera accordé par la BEAC à ses États membres restent à préciser.

## Sauvegarde des ressources du FMI

22. **Les récents événements ont révélé de sérieux problèmes de gouvernance à la banque centrale régionale (BEAC), soulevant des questions quant à son aptitude à garantir la sauvegarde des ressources du FMI<sup>4</sup>.** En raison des faiblesses des structures de gouvernance de la BEAC et du non-respect à haut niveau des mécanismes de contrôle, la BEAC a subi de lourdes pertes dues à des malversations à son bureau extérieur de Paris. Les services du FMI ont informé les autorités des problèmes graves qui se posent de ce fait à l'égard de la capacité de la BEAC à sauvegarder l'utilisation des ressources du FMI; les services du FMI devront donc être convaincus que les autorités prennent les mesures qui s'imposent pour remédier aux carences de la gouvernance, pour recommander la conclusion des revues ou de nouveaux programmes avec les pays membres de la CEMAC.

23. **Les autorités de la BEAC et de la CEMAC maintiennent une étroite concertation avec les services du FMI dans leurs efforts visant à respecter les impératifs de sauvegarde signalés par le FMI et à appliquer les premières mesures jugées essentielles par les services du FMI.** Les autorités se sont par ailleurs engagées à élaborer et à appliquer, en accord avec les services du FMI, un plan d'action complet visant à résoudre les questions de sauvegarde et à effectuer un audit indépendant de la mise en œuvre du plan d'action et de son efficacité à résoudre les problèmes posés.

24. **Partant de ces dispositions et de la constante détermination des autorités à répondre de manière concrète aux préoccupations de sauvegarde en accord avec le FMI, les services estiment que la BEAC a fait preuve d'une volonté suffisamment ferme à résoudre les questions soulevées pour permettre la présentation des revues ou de nouveaux programmes des pays membres de la CEMAC au Conseil de la date actuelle au 31 décembre 2009.** Si toutefois dans l'intervalle, des informations nouvelles et significatives apparaissaient et si les autorités cessaient de coopérer avec le FMI sur ces questions, cette position serait reconsidérée.

## Réformes structurelles

25. **Les réformes structurelles visent à épauler la stabilité économique et la reprise de la croissance.** Tenant compte des progrès réalisés, les autorités ont décidé, en accord avec la mission, des réformes à entreprendre pour accroître la mobilisation de recettes, poursuivre le renforcement de la capacité de gestion budgétaire et des pratiques de GFP, réformer les entreprises publiques et appuyer l'activité économique du secteur privé par la réforme des modalités d'investissement et l'amélioration du climat des affaires.

---

<sup>4</sup> Voir *Central African Economic and Monetary Community—Staff Report on Common Policies of Member Countries* et le supplément y afférent pour le détail des problèmes de gouvernance apparus à la BEAC, le dialogue qui s'en est suivi entre les autorités et les services du FMI, ainsi que les mesures prises ou envisagées par les autorités pour enquêter sur les malversations, renforcer les mécanismes de contrôle et réformer la structure de gouvernance de la BEAC.

26. **Les autorités conviennent avec la mission que le recouvrement des recettes est l'élément central des efforts de réforme.** Malgré les progrès récents, le ratio des recettes intérieures reste l'un des plus faibles de l'Afrique subsaharienne. Les autorités ont procédé à la restructuration de l'administration fiscale, en classant les contribuables selon leur chiffre d'affaires mais la révision de la loi qui permettrait d'utiliser les seuils actuels de la TVA comme unique base de détermination de l'assujettissement à la TVA a été reportée à la loi de finances 2010. La publication de la stratégie de réforme de l'administration fiscale, élaborée avec l'assistante technique du FMI, est une composante majeure de ces efforts (RS pour mars 2010). Les principaux éléments sont l'élargissement de l'assiette intérieure, le renforcement de l'efficacité et de la transparence de la fiscalité ainsi que du civisme fiscal (tableau 7). Au cours des années à venir, les autorités entendent accroître le ratio recettes fiscales/PIB de 0,3 % environ par an, et le ratio des recettes intérieures d'environ 0,2 % du PIB. Les autorités entendent aussi mettre en œuvre une réforme complète de la politique fiscale, avec l'assistance technique du FMI, avant le budget 2012 (MPEF, para. 26). Le nouveau service de l'audit fiscal devrait étendre l'utilisation des outils d'analyse fondés sur le risque pour détecter la fraude et cibler les plus gros risques en termes de recettes; ce service devrait aussi effectuer un suivi plus systématique des retards de recouvrement identifiés.

27. **Le remboursement de la TVA dans les délais impartis et la réduction des exonérations douanières favoriseront la compétitivité.** Les procédures de remboursement de la TVA doivent être mieux suivies pour en permettre la vérification rapide et l'exécution dans des délais plus courts, la moitié étant versée dans les 30 jours et le reste dans un délai de 90 jours (RS à fin 2009). Les autorités progressent dans la réduction des exonérations douanières (RS à fin 2009) et procèdent au réexamen des conventions en vigueur afin de poursuivre la réduction des exonérations.

28. **La GFP est la deuxième priorité du programme de réforme budgétaire des autorités centrafricaines.** Les services du FMI conviennent que des réformes de la GFP sont nécessaires pour accroître l'efficacité et la transparence des transactions financières de l'État. Le logiciel Gesco se déploie maintenant au stade du paiement des dépenses (RS à fin 2009) et sera étendu, en 2010, pour intégrer les recettes et dépenses des agences budgétaires autonomes. Les travaux préparatoires sont également en cours pour relier le système de gestion de la dette et le système simplifié de gestion de la solde à Gesco. À terme, le système intégré devrait permettre aux autorités de disposer de données journalières sur le solde budgétaire et servir de base de données intégrée pour l'exécution budgétaire.

29. **La Commission de suivi de la liquidité devrait devenir la plaque tournante de la gestion de trésorerie.** Les autorités entendent renforcer le rôle de la commission et s'écarter de la gestion des paiements au coup par coup. La commission présentera ses recommandations hebdomadaires par écrit au Comité de trésorerie — siégeant sous l'autorité du Président — sur la base des ressources disponibles et des prévisions de dépenses, afin d'aligner les engagements sur les ressources disponibles (RS à fin mars 2010).

30. **La base de données de la dette deviendra l'instrument central de gestion de la dette.** La base de données informatisée de la dette intérieure est enrichie actuellement par la saisie de données détaillées sur les arriérés intérieurs vérifiés (RS à fin 2009). Elle deviendra une base de données complète de toute la dette publique, couvrant aussi les dettes croisées du secteur public (voir para. 31).

31. **Les autorités sont déterminées à réduire les pertes des entreprises publiques.** Il y a lieu de redoubler d'efforts pour clarifier les relations financières et améliorer les prestations de service aux administrations et les pratiques de facturation entre les entreprises publiques et l'État. Dans le cadre de ces efforts, l'État enregistrera toutes les dettes existantes vis-à-vis des entreprises publiques dans sa propre base de données, recensant les dettes croisées entre ces entreprises et les administrations locales et centrales, pour établir un échéancier d'apurement des dettes croisées (RS à fin mars 2010). À titre de mesure préalable, les autorités ont réglé toutes les factures adressées par les entreprises de service public aux administrations publiques de novembre 2008 à août 2009. Les autorités ont réitéré leur engagement à respecter le RQ relatif au paiement des factures de consommation de services publics de l'État dans les deux mois qui suivent la date de réception des factures. Pour leur part, les entreprises publiques continueront à améliorer le ratio de recouvrement (fonds recouverts au comptant divisés par montants facturés) chaque trimestre, en vue d'une amélioration annuelle de ce ratio de 15 % d'ici la fin 2009 (RQ). Le programme de réforme des sociétés de service public, qui sera élaboré avec le concours de la Banque mondiale, devrait viser à améliorer leurs résultats financiers, opérationnels et techniques. À cet égard, le récent engagement des autorités chinoises à accorder un don pour financer la modernisation des équipements de production électrique devrait donner l'impulsion tant attendue pour une nouvelle approche des enjeux opérationnels et financiers de la société d'électricité ENERCA.

32. **Le renforcement de l'assise financière du système bancaire est essentiel pour la stabilité financière.** Le secteur bancaire est fragile et surexposé vis-à-vis de l'État. La réduction prévue de la dépendance de l'État à l'égard du crédit bancaire peut avoir pour effet de diminuer la rentabilité des banques commerciales mais cela devrait leur permettre de respecter les plafonds d'exposition au risque de crédit envers un client; cela pourrait aussi les inciter à accroître les prêts au secteur privé. Suite à la décision de l'autorité de régulation régionale (la COBAC) de porter le capital minimum requis de toutes les banques opérant dans la zone de la CEMAC à 10 milliards de FCFA (1 % du PIB), les autorités doivent se prononcer sur une participation à l'augmentation du capital des banques (l'État détenant une participation minoritaire dans trois des quatre banques commerciales de la place). Les autorités ont souscrit à la recommandation des services du FMI visant à ce qu'elles prennent part à la recapitalisation des banques, à condition qu'il y ait un partenaire stratégique de premier ordre et, le cas échéant, une stratégie de restructuration approuvée par la COBAC. La COBAC a récemment nommé un administrateur provisoire à la tête de l'une des banques pour élaborer un plan de restructuration dans les meilleurs délais. Une allocation de financement de la participation de l'État par des obligations à long terme porteuses d'intérêts sera incluse dans le budget de 2010 (MPEF, para. 28). Tout en convenant de la nécessité de renforcer l'assise financière des banques, les autorités ont souligné que le nouveau seuil de fonds propres réglementaire de la COBAC est élevé pour le secteur financier relativement

petit de la RCA et qu'il devrait être appliqué avec souplesse parce que les banques éprouveront des difficultés à s'y conformer à brève échéance.

33. **L'amélioration du climat d'investissement est cruciale non seulement pour la stabilité politique et sociale, mais aussi pour renforcer la gouvernance et le système judiciaire.** Les nouveaux codes forestier et minier ont été conçus pour contribuer à attirer l'IDE mais les réactions des investisseurs ont été pour l'instant freinées par les perspectives peu favorables dans les deux secteurs. Une prompté évaluation de la compétitivité du régime fiscal issu du nouveau code minier s'impose pour répondre aux préoccupations du secteur privé. De manière plus générale, des pratiques légales rigoureuses d'exécution des contrats et un cadre réglementaire précis et stable sont indispensables pour stimuler l'investissement privé et relancer la croissance économique. Dans la même optique, les coûts de transaction élevés pourraient être abaissés par la simplification des procédures douanières, l'amélioration des infrastructures de transport et la rationalisation des surtaxes qui viennent s'ajouter au tarif extérieur commun.

#### IV. NIVEAU D'ACCÈS, FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

34. **La sixième revue de la FRPC reposera sur les dates d'évaluation fixées à fin décembre 2009.** La dernière revue de cet accord FRPC aura lieu avant le 30 juin 2010. Les critères quantitatifs et structurels figurent aux tableaux 1 et 2 du MPEF. Le programme est entièrement financé jusqu'à la fin de sa période de mise en œuvre, c'est-à-dire juin 2010. Les autorités ont manifesté leur intérêt pour la conclusion d'un nouvel accord; les préparatifs à cet effet débiteront au moment de la mission chargée de la sixième revue en mars 2010.

#### V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

35. **Les progrès de la mise en œuvre du programme et des réformes structurelles sont constants mais lents.** Confrontées aux difficiles réalités d'une situation post-conflit et au manque de ressources financières et humaines, les autorités progressent sur la voie du redressement économique et de la stabilisation financière. La gestion de la politique macro-budgétaire a été constamment empreinte de prudence.

36. **L'orientation budgétaire de 2009, délibérément conçue avec une légère tendance contracyclique, a été retardée dans sa mise en œuvre.** Sous les contraintes imposées par les ressources disponibles et la politique budgétaire prudente, le programme a permis une légère relance budgétaire par le maintien des programmes de dépenses intérieures, notamment de réduction des arriérés intérieurs, et par le lancement des dépenses du programme DDR financées par les bailleurs de fonds. Il a été conseillé aux autorités d'accélérer les dépenses d'équipement et de resserrer la gestion de la trésorerie — l'exécution concomitante de plusieurs projets pourrait entraîner des difficultés de trésorerie en fin d'année.

37. **L'amélioration de la gestion budgétaire est la principale priorité de réforme.** L'intégration complète de la chaîne de la dépense et sa connexion à l'administration des recettes pour former un système informatique fonctionnant bien est un défi de taille. Le FMI est prêt à fournir de l'assistance technique supplémentaire dans ces domaines, afin de poursuivre le renforcement du recouvrement des recettes et l'amélioration de l'efficacité de la GFP et de la transparence financière.

38. **La réforme de la sécurité constituera un défi majeur.** Les préoccupations de sécurité pèsent lourdement sur l'intégration économique nationale et l'accélération de la croissance; la réforme des systèmes de sécurité devrait accroître l'efficacité du dispositif sécuritaire et consolider le processus de paix. Il importe que les incidences en termes de coûts — et avantages — soient analysées de manière transparente, en tenant compte des difficiles arbitrages de dépenses que cela suppose, en particulier avec les dépenses de lutte contre la pauvreté.

39. **L'implication accrue des bailleurs de fonds s'impose plus que jamais.** En raison des incertitudes politiques, les réactions des bailleurs de fonds aux progrès dans la mise en

œuvre du programme de la RCA ont été timorées et leurs concours financiers n'ont augmenté que lentement. Les autorités doivent assurer une meilleure communication de leurs succès, de leurs intentions et programmes, plus particulièrement en matière de réformes sécuritaires et politiques. Il faut aussi renforcer la mise en œuvre du programme par une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds et la simplification des procédures.

40. **L'allégement de la dette reste à achever.** Le franchissement du point d'achèvement des initiatives PPTE et IADM cinq ans seulement après la fin du conflit constitue une avancée majeure. Les autorités sont encouragées, à présent, à négocier avec détermination des accords d'allégement avec leurs créanciers bilatéraux et commerciaux pour assurer la mise en œuvre intégrale de la réduction de la dette au titre de l'initiative PPTE. Les négociations avec les créanciers non membres du Club de Paris pourraient être difficiles; les autorités sont appelées à rechercher le traitement de toute leur dette extérieure à des conditions comparables à celles du Club de Paris. La RCA mène de bonne foi des négociations pour dégager des accords mutuellement satisfaisants avec ses créanciers extérieurs privés; les relations avec ces créanciers n'ont pas porté préjudice à la mise en œuvre du programme.

41. **L'action du gouvernement est cruciale pour réduire la vulnérabilité du système bancaire.** La clarification des relations de l'État avec les banques commerciales est opportune; les services du FMI encouragent les autorités à accélérer le remboursement des prêts bancaires onéreux. Les services du FMI recommandent aussi que les autorités suivent de près l'évolution du système bancaire intérieur et étudient attentivement comment s'acquitter de leur rôle d'actionnaire et de donneur d'agrément bancaires lorsque l'État est confronté à des besoins de recapitalisation des banques.

42. **Les autorités sont invitées à ne pas relâcher leurs efforts alors qu'elles ont atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** L'année à venir sera particulièrement difficile pour la mise en œuvre du programme; l'accord FRPC en vigueur s'achève au moment même où un calendrier politique chargé pourrait détourner l'attention d'une gestion économique rigoureuse. Les services du FMI encouragent les autorités à maintenir avec détermination l'orientation de leur politique économique, à consolider les acquis et à poursuivre les progrès en renforçant le suivi du programme et en maintenant le cap d'une politique économique et financière prudente.

43. **La pérennité de la croissance économique est tributaire de l'investissement privé.** Il reste beaucoup à faire pour améliorer le climat d'investissement qui est perçu comme l'un des moins attrayants au monde. Il est indispensable que la faiblesse des infrastructures soit réduite par l'investissement public. La mise à niveau financière et technique des entreprises de service public, notamment l'installation rapide de capacité additionnelle de production électrique, devrait contribuer à répondre aux préoccupations quant à la croissance de la productivité et le développement social. La simplification de la fiscalité et la réduction des pratiques commerciales informelles, y compris le recours généralisé aux opérations au comptant, seraient aussi bénéfiques.

44. **Les services du FMI préconisent l'achèvement de la revue et l'octroi d'une dérogation pour le non respect du CR relatif au crédit bancaire à l'État, en raison des mesures correctrices prises par les autorités centrafricaines.** Les services du FMI sont favorables à la demande des autorités visant à modifier le critère de réalisation à fin décembre pour refléter l'amélioration des résultats de l'exécution budgétaire et la diminution des financements extérieurs. L'intention des autorités d'affecter les crédits spéciaux de la BEAC, consécutifs à l'allocation de DTS, à l'apurement des crédits bancaires coûteux figure parmi les objectifs de réduction des charges budgétaires prévues par le programme. L'intérêt manifesté par les autorités pour la conclusion d'un nouveau programme appuyé par les ressources de la FRPC est le bienvenu.

Tableau 1. République Centrafricaine : Principaux Indicateurs Economiques et Financiers, 2005—14

	2005	2006	2007	2008		2009		2010		2011	2012	2013	2014
				Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
Revenu national et prix													
PIB à prix constants	2,4	3,8	3,7	2,2	2,4	2,0	3,1	3,5	4,0	5,0	5,5	5,5	
PIB à prix courants	6,2	8,2	5,6	9,3	6,4	5,9	5,5	6,0	6,5	7,5	8,0	8,0	
Déflateur du PIB	3,7	4,2	1,8	7,0	3,9	3,8	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	
Prix à la consommation													
Moyenne annuelle	2,9	6,7	0,9	9,3	4,7	3,7	2,7	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	
Fin de période	1,7	7,1	-0,2	14,5	1,0	-0,8	2,5	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	
Opérations financières de l'État													
Recettes totales et dons	12,2	100,3	-33,6	15,1	12,8	6,3	9,1	13,0	-0,3	9,3	7,9	10,6	
Dépenses totales	28,9	-11,0	-0,6	29,6	15,9	3,1	5,4	11,2	8,4	11,5	9,0	7,7	
Monnaie et crédit													
Avoirs intérieurs nets <sup>1</sup>	10,4	6,0	5,6	16,9	2,8	4,4	...	...	...	...	...	...	...
Crédit intérieur <sup>1</sup>	9,8	7,5	6,7	13,4	6,0	8,9	...	...	...	...	...	...	...
Masse monétaire au sens large	16,5	-4,2	-3,7	16,5	-7,1	1,1	...	...	...	...	...	...	...
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (fin de période)	6,3	6,9	6,4	7,4	6,7	...	...	...	...	...	...	...	...
Secteur extérieur													
Exportations, fab (dollar E.U.)	-4,3	22,9	13,2	-19,1	-25,9	-24,5	15,9	23,2	18,3	19,2	11,4	7,5	
Volume d'exportation <sup>2</sup>	-4,6	16,1	5,1	-16,2	-16,5	-23,8	18,8	22,1	18,2	17,1	10,5	6,8	
Importations, fab (dollar E.U.)	16,2	15,3	23,8	21,6	-16,6	-17,6	13,8	15,3	11,2	11,1	9,3	7,3	
Volume d'importation <sup>2</sup>	9,4	5,7	2,8	-0,1	1,4	-4,9	9,6	4,7	6,7	7,6	7,4	5,5	
Termes de l'échange	-3,6	-3,1	-10,6	-20,4	7,4	15,3	-6,9	-9,0	-4,0	-1,5	-1,0	-0,9	
Taux de change effectif nominal	-0,2	0,2	1,9	1,7	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel	0,6	4,9	0,6	7,5	...	...	...	...	...	...	...	...	...
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Épargne nationale brute	3,2	7,1	3,8	1,4	1,3	1,8	2,6	3,5	3,6	4,8	5,6	6,2	
Dont: transferts officiels courants	0,4	3,5	1,6	1,4	1,8	1,2	1,2	1,9	0,7	0,7	0,7	0,7	
Épargne intérieure brute	1,7	2,4	0,7	-1,3	-1,6	-1,4	-0,6	-0,6	0,8	2,2	3,1	3,6	
Administrations publiques	-2,9	1,1	1,5	0,4	-0,1	0,7	0,3	0,0	1,1	1,5	1,7	2,3	
Secteur privé	4,7	1,4	-0,8	-1,7	-1,5	-2,1	-0,9	-0,6	-0,3	0,7	1,3	1,3	
Consommation	98,3	97,6	99,3	101,3	101,6	101,4	100,6	100,6	99,2	97,8	96,9	96,4	
Administrations publiques	8,6	6,8	6,2	6,6	7,3	6,8	7,6	7,4	7,0	6,7	6,7	6,6	
Secteur privé	89,6	90,8	93,1	94,7	94,4	94,6	93,0	93,3	92,2	91,1	90,3	89,8	
Investissement brut	9,8	10,1	10,0	11,6	10,9	10,6	12,4	11,2	12,7	14,0	14,9	15,4	
Administrations publiques	5,2	4,9	3,8	4,5	5,3	5,0	6,3	5,3	6,2	6,9	7,2	7,4	
Secteur privé	4,5	5,2	6,2	7,1	5,6	5,5	6,0	5,9	6,5	7,1	7,7	8,0	
Transferts courants et revenu des facteurs (net)	1,5	4,7	3,1	2,7	3,0	3,2	3,1	4,2	2,8	2,6	2,6	2,6	
Solde extérieur courant	-6,5	-3,0	-6,2	-10,2	-9,6	-8,8	-9,8	-7,7	-9,1	-9,3	-9,3	-9,2	
Balance globale des paiements	-1,1	3,0	-3,5	-0,7	-3,5	1,5	-0,4	-2,3	-1,6	-1,5	0,4	1,1	
Opérations financières de l'administration centrale													
Recettes totales	12,4	22,9	14,4	15,1	16,0	15,2	16,7	16,2	15,2	15,4	15,4	15,8	
Dépenses totales <sup>3</sup>	-16,9	-13,9	-13,1	-15,5	-16,9	-15,1	-16,9	-15,9	-16,1	-16,7	-16,9	-16,8	
Solde global <sup>3</sup>													
Dons exclus	-8,7	-4,4	-2,8	-5,1	-6,4	-4,6	-6,3	-5,3	-5,4	-5,7	-5,8	-5,4	
Dons inclus	-4,5	9,0	1,3	-0,4	-0,9	0,1	-0,3	0,3	-1,0	-1,3	-1,5	-1,1	
Solde primaire intérieur <sup>4</sup>	-3,6	0,4	1,1	0,1	-0,9	-0,4	-0,5	-1,2	-0,1	0,3	0,5	1,0	
Valeur Actuelle Nette de la dette extérieure publique et garantie.	...	...	41,0	36,2	8,2	7,4	8,2	8,7	9,1	9,1	9,1	9,1	
Dette du secteur public	106,0	93,9	79,2	79,5	29,5	28,4	28,1	27,0	26,0	25,1	24,3	23,7	
Dont: dette intérieure <sup>5</sup>	24,4	23,9	24,5	22,7	19,7	19,3	18,4	15,8	14,0	12,3	10,9	9,7	
Réserves extérieures officielles brutes (millions de dollars E.U. fin de période)	147,1	129,9	86,5	118,2	87,5	175,8	93,1	168,2	152,1	138,9	159,6	185,2	
(mois d'importations, f.à.b.)	6,5	4,6	2,4	3,3	2,6	5,0	2,5	4,4	3,7	3,0	3,2	3,5	
Réserves extérieures officielles brutes CEMAC (milliards de dollars E.U. fin de période)	5,2	9,0	12,1	15,7	...	...	...	...	...	...	...	...	
(mois d'importations, f.à.b.)	3,4	4,7	5,1	7,3	...	...	...	...	...	...	...	...	
PIB nominal (milliards de francs CFA)	712	770	813	889	947	941	999	998	1 063	1 142	1 234	1 333	
Taux de change (moyenne; franc CFA/dollar E.U.)	527,5	522,9	478,7	445,7	...	...	...	...	...	...	...	...	

Sources: autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.<sup>2</sup> Les données en volumes historiques ont été recalculées à partir d'une nouvelle méthodologie. Par souci de comparaison les chiffres du programme pour 2009-10 ont aussi été recalculés.<sup>3</sup> Dépenses enregistrées sur une base caisse pour les dépenses de la période courante.<sup>4</sup> Hors dons, paiement d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>5</sup> Y compris les dettes du gouvernement vis-à-vis de la BEAC et des banques commerciales, les arriérés de l'Etat et la dette intérieure des entreprises publiques.

Tableau 2. République Centrafricaine: Opérations de l'administration centrale, 2006-14<sup>1</sup>  
(en milliards de FCFA)

	2005	2006	2007	2008		2009				2010		2011	2012	2013	2014	
				S1	Prel.	H1		Prog.	Proj.	PPTTE	Proj.					
						Prog.	Prel.									
<b>Recettes</b>	88,0	176,3	117,0	59,1	134,7	70,1	65,8	151,9	520,2	143,1	165,8	161,7	161,3	176,3	190,3	210,5
<b>Recettes intérieures</b>	58,6	73,4	83,6	46,9	92,5	49,6	53,3	99,1	98,9	98,9	106,1	105,2	114,3	126,3	136,4	152,3
<b>Recettes fiscales</b>	50,6	60,4	59,5	38,2	70,7	40,0	42,1	78,3	80,9	80,9	85,5	88,9	96,7	107,2	119,5	133,4
Impôts sur profits et propriétés	14,7	17,5	14,4	8,3	14,6	7,5	9,4	14,9	17,8	17,8	16,2	19,9	21,8	24,3	27,5	30,5
Impôts sur biens et services	35,9	42,9	45,1	29,9	56,0	32,5	32,7	63,4	63,1	63,1	69,2	68,9	74,9	82,9	92,0	102,9
<i>Dont: Taxes sur le commerce international</i>	9,5	15,3	14,5	8,0	16,5	9,3	8,9	18,6	17,8	17,8	19,8	19,5	22,0	23,8	25,8	28,8
<b>Recettes non fiscales</b>	8,0	12,9	24,1	8,6	21,8	9,6	11,2	20,8	18,0	18,0	20,6	16,4	17,6	19,1	16,9	18,9
<b>Dons</b>	29,5	102,9	33,4	12,3	42,2	20,5	12,5	52,8	421,3	44,2	59,7	56,5	47,0	50,1	53,9	58,2
Programmes	2,7	75,7	13,2	0,8	12,6	6,8	4,5	17,2	11,6	11,6	11,8	18,5	7,0	7,6	8,2	8,8
Remise de dette	...	...	...	...	...	...	...	...	361,1	...	...	...	...	...	...	...
Dons du FMI accordés par l'IMRD	...	...	...	...	...	...	...	...	16,0	...	...	...	...	...	...	...
Projets	26,7	27,2	20,2	11,4	29,7	13,7	8,0	35,6	32,6	32,6	47,9	38,0	39,9	42,5	45,7	49,4
<b>Dépenses<sup>2</sup></b>	-120,4	-107,2	-106,5	-55,5	-138,0	-64,5	-55,4	-160,1	-142,4	-142,4	-168,8	-158,2	-171,5	-191,3	-208,5	-224,5
<b>Dépenses primaires courantes</b>	-75,4	-62,5	-65,4	-35,8	-81,4	-36,1	-36,9	-93,6	-87,7	-87,7	-95,7	-102,1	-99,5	-105,1	-111,3	-117,9
Traitements et salaires	-39,2	-37,2	-36,3	-18,2	-36,9	-19,8	-19,3	-41,8	-40,3	-40,3	-44,1	-42,7	-45,5	-48,9	-52,8	-57,1
Transferts et subventions <sup>3</sup>	-14,0	-10,2	-14,7	-7,2	-22,4	-6,7	-7,2	-24,7	-23,6	-23,6	-19,4	-28,7	-25,2	-28,2	-29,2	-30,2
Biens et services	-22,2	-15,2	-14,4	-10,5	-22,0	-9,6	-10,3	-27,1	-23,7	-23,7	-32,1	-30,7	-28,8	-28,0	-29,3	-30,6
<b>Intérêts exigibles</b>	-6,6	-6,9	-11,7	-5,0	-16,6	-8,4	-6,4	-16,7	-7,3	-7,3	-9,8	-3,3	-5,7	-7,0	-7,7	-8,5
Extérieurs	-3,6	-4,2	-3,7	-2,8	-9,0	-4,8	-2,5	-9,8	-2,6	-2,6	-2,4	-0,3	-2,5	-3,5	-3,9	-4,0
Intérieurs	-3,0	-2,7	-8,0	-2,2	-7,7	-3,6	-3,9	-6,9	-4,6	-4,6	-7,4	-3,0	-3,2	-3,5	-3,8	-4,4
<b>Dépenses d'équipement</b>	-38,4	-37,7	-29,4	-14,7	-40,0	-20,0	-12,2	-49,8	-47,4	-47,4	-63,4	-52,8	-66,4	-79,2	-89,5	-98,2
Financées sur ressources propres	-8,4	-7,5	-9,2	-3,3	-10,4	-6,3	-4,2	-14,2	-14,9	-14,9	-15,5	-14,9	-15,8	-17,3	-19,1	-20,8
Financées sur ressources extérieures	-29,9	-30,2	-20,2	-11,4	-29,7	-13,7	-8,0	-35,6	-32,6	-32,6	-47,9	-38,0	-50,5	-61,9	-70,4	-77,3
<b>Solde global<sup>3</sup></b>																
<b>Dons exclus</b>	-61,8	-33,8	-22,9	-8,7	-45,6	-14,9	-2,1	-61,0	-43,4	-43,4	-62,8	-53,0	-57,2	-65,1	-72,0	-72,2
<i>Dont: solde primaire intérieur<sup>4</sup></i>	-25,3	3,3	9,0	7,7	0,7	7,2	12,3	-8,7	-3,6	-3,6	-5,1	-11,7	-1,0	3,8	6,0	13,6
<b>Dons inclus</b>	-32,4	69,1	10,6	3,6	-3,4	5,6	10,4	-8,2	377,9	0,8	-3,1	3,5	-10,3	-15,0	-18,2	-14,0
<b>Variation des arriérés (nette; (-)=réduction)</b>	26,9	-60,3	-16,1	-4,4	-10,5	-2,0	-3,3	-10,0	-13,1	-13,1	-15,0	-20,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Intérieurs	9,4	-19,8	-13,7	-4,4	-10,5	-2,0	-3,3	-10,0	-13,1	-13,1	-15,0	-20,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Extérieurs <sup>5</sup>	17,5	-40,5	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ajustement pour la base caisse<sup>6</sup></b>																
<b>Erreurs et omissions</b>	0,0	-5,0	4,5	0,0	-5,6	-0,8	-5,4	-0,9	-5,4	-5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-5,5	3,8	-1,0	-0,7	-19,4	2,8	1,7	-19,1	359,3	-17,8	-18,1	-16,5	-25,3	-30,0	-33,2	-29,0
<b>Financement identifié</b>	5,5	-3,8	1,0	0,7	19,4	-2,8	-1,6	4,6	-359,3	17,8	13,9	3,0	15,4	18,8	28,0	28,6
<b>Extérieur (net)</b>	-4,5	-12,9	-9,5	2,1	5,8	3,9	1,4	7,9	-361,5	-0,4	-1,5	-0,4	9,1	12,0	17,0	20,1
Projets	3,2	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,6	19,4	24,7	28,0
Programme	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement exigible	-11,8	-15,9	-12,4	-6,6	-11,3	-6,1	-6,4	-12,6	-369,3	-8,2	-1,5	-0,4	-1,5	-7,5	-7,7	-7,9
Allègement de la dette extérieure	0,0	0,0	2,9	8,7	17,1	10,0	7,8	20,5	7,8	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Club de Paris <sup>7</sup>	0,0	0,0	1,5	...	1,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres <sup>8</sup>	0,0	0,0	1,4	...	16,1	6,5	7,2	19,4	7,2	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérieur (net)</b>	10,0	9,1	10,5	-1,3	13,6	-6,7	-3,0	-3,3	2,2	18,2	15,4	3,4	6,3	6,8	11,0	8,5
<b>Système bancaire</b>	10,0	4,1	10,0	0,9	9,0	-0,6	-1,1	6,8	12,1	28,1	2,3	3,4	3,8	3,8	2,9	2,3
Contrepartie des ressources du FMI (BEAC)	-2,6	2,2	2,4	-2,5	5,2	0,4	-1,4	3,8	2,8	18,8	2,3	6,3	0,0	0,0	0,0	-1,4
Utilisation de l'allocation de DTS	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20,0	6,0	6,0	6,0	0,0
BEAC	10,2	-2,3	6,6	0,4	-3,0	3,6	-0,3	9,0	9,5	9,5	0,0	-4,2	-4,6	-5,1	-5,2	-2,4
Banques commerciales	2,4	4,2	1,0	2,9	6,9	4,6	0,6	-0,0	-0,1	-0,1	0,0	-18,7	2,5	3,0	8,1	6,2
<i>Dont: obligations nouvellement émises</i>	...	...	...	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,9	1,0	2,5	3,0	8,6	7,2
Non bancaire <sup>9</sup>	0,0	5,0	0,5	-2,2	4,6	-6,1	-2,0	-10,1	-9,9	-9,9	13,1	0,0	2,5	3,0	8,1	6,2
<i>Dont: obligations nouvellement émises</i>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2,5	3,0	8,6	7,2
<b>Besoin de financement résiduel</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,5	0,0	0,0	4,1	13,5	9,8	11,2	5,1	0,5
<b>Pour mémoire:</b>																
<b>Dettes intérieures de l'État</b>	173,4	183,9	199,7	...	201,5	...	...	186,7	182,0	182,0	183,4	157,7	148,7	140,2	135,0	129,7
<i>Dont: arriérés de paiement intérieurs</i>	109,7	109,7	114,7	...	104,2	...	...	94,2	91,0	91,0	79,2	71,0	56,0	41,0	26,0	11,0
<b>Dépenses pour DDR</b>	...	...	...	...	...	...	...	10,0	2,0	2,0	0,0	6,0	0,0	...	...	...
<b>PIB nominal</b>	712	770	813	889	889	941	947	947	941	941	999	998	1 063	1 142	1 234	1 333

Sources : autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> La nouvelle classification a commencé en 2007. Elle concerne surtout les recettes. Certains droits enregistrés auparavant comme impôts sont maintenant inclus dans les recettes non fiscales.<sup>2</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base engagement à partir de 2009; auparavant elles étaient sur une base caisse pour ce qui est des dépenses de la période courante, à l'exception des intérêts qui étaient enregistrés comme dus.<sup>3</sup> Les montants de 2009 et 2010 incluent les dépenses prévues pour financer le processus de paix (DDR).<sup>4</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>5</sup> Les montants de 2006 prennent en compte la liquidation des arriérés par la Banque mondiale et la BAD (47,5 milliards de FCFA) et l'accroissement des arriérés envers les créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).<sup>6</sup> Tient compte des variations des dépenses engagées non-ordonnées et des dépenses ordonnées non-payées.<sup>7</sup> Prend en compte l'accord de rééchelonnement et de moratoire du Club de Paris du mois d'avril 2007.<sup>8</sup> Inclut les allègements de dette de l'initiative PPTTE des créanciers multilatéraux et d'autres bilatéraux. Pour 2008-09, sont également inclus les services de la dette des créanciers commerciaux et hors Club de Paris. A partir de mi-2009, est intégrée la totalité des allègements PPTTE et IADM en termes de flux.<sup>9</sup> Y compris les paiements aux banques commerciales de pays membres de la CEMAC et de la dette envers les sociétés pétrolières en 2009, et sur les futurs titres obligataires.

Tableau 3. République Centrafricaine: Opérations de l'administration centrale, 2005-14 <sup>1</sup>  
(en pourcentage du PIB)

	2005	2006	2007	2008		2009				2010		2011	2012	2013	2014	
				H1	Prel.	H1		Prog. excl. HIPC	Proj.	Proj.	Prog.					Proj.
						Prog.	Prel.									
Recettes	12.4	22.9	14.4	6.7	15.1	7.4	6.9	16.0	55.3	15.2	16.6	16.2	15.2	15.4	15.4	15.8
Recettes intérieures	8.2	9.5	10.3	5.3	10.4	5.3	5.6	10.5	10.5	10.5	10.6	10.5	10.8	11.1	11.1	11.4
Recettes fiscales	7.1	7.8	7.3	4.3	7.9	4.2	4.4	8.3	8.6	8.6	8.6	8.9	9.1	9.4	9.7	10.0
Impôts bénéfiques et fonciers	2.1	2.3	1.8	0.9	1.6	0.8	1.0	1.6	1.9	1.9	1.6	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3
Impôts sur biens et services	5.0	5.6	5.5	3.4	6.3	3.5	3.5	6.7	6.7	6.7	6.9	6.9	7.0	7.3	7.5	7.7
<i>Dont: Taxes sur le commerce international</i>	1.3	2.0	1.8	0.9	1.9	1.0	0.9	2.0	1.9	1.9	2.0	1.9	2.1	2.1	2.1	2.2
Recettes non fiscales	1.1	1.7	3.0	1.0	2.5	1.0	1.2	2.2	1.9	1.9	2.1	1.6	1.7	1.7	1.4	1.4
Dons	4.1	13.4	4.1	1.4	4.7	2.2	1.3	5.6	44.8	4.7	6.0	5.7	4.4	4.4	4.4	4.4
Programmes	0.4	9.8	1.6	0.1	1.4	0.7	0.5	1.8	1.2	1.2	1.2	1.9	0.7	0.7	0.7	0.7
Remise de dette	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dons FMI PPTE et IADM	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Projets	3.8	3.5	2.5	1.3	3.3	1.5	0.8	3.8	3.5	3.5	4.8	3.8	3.8	3.7	3.7	3.7
Dépenses <sup>2</sup>	-16.9	-13.9	-13.1	-6.2	-15.5	-6.9	-5.8	-16.9	-15.1	-15.1	-16.9	-15.9	-16.1	-16.7	-16.9	-16.8
Dépenses primaires courantes	-10.6	-8.1	-8.0	-4.0	-9.2	-3.8	-3.9	-9.9	-9.3	-9.3	-9.6	-10.2	-9.4	-9.2	-9.0	-8.8
Traitements et salaires	-5.5	-4.8	-4.5	-2.0	-4.2	-2.1	-2.0	-4.4	-4.3	-4.3	-4.4	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3
Transferts et subventions <sup>3</sup>	-2.0	-1.3	-1.8	-0.8	-2.5	-0.7	-0.8	-2.6	-2.5	-2.5	-1.9	-2.9	-2.4	-2.5	-2.4	-2.3
Biens et services	-3.1	-2.0	-1.8	-1.2	-2.5	-1.0	-1.1	-2.9	-2.5	-2.5	-3.2	-3.1	-2.7	-2.5	-2.4	-2.3
Intérêts exigibles	-0.9	-0.9	-1.4	-0.6	-1.9	-0.9	-0.7	-1.8	-0.8	-0.8	-1.0	-0.3	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6
Extérieurs	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-1.0	-0.5	-0.3	-1.0	-0.3	-0.3	-0.2	0.0	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3
Intérieurs	-0.4	-0.4	-1.0	-0.2	-0.9	-0.4	-0.4	-0.7	-0.5	-0.5	-0.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Dépenses d'équipement	-5.4	-4.9	-3.6	-1.7	-4.5	-2.1	-1.3	-5.3	-5.0	-5.0	-6.3	-5.3	-6.2	-6.9	-7.2	-7.4
Financées sur ressources propres	-1.2	-1.0	-1.1	-0.4	-1.2	-0.7	-0.4	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.6
Financées sur ressources extérieures	-4.2	-3.9	-2.5	-1.3	-3.3	-1.5	-0.8	-3.8	-3.5	-3.5	-4.8	-3.8	-4.8	-5.4	-5.7	-5.8
Solde global <sup>3</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dons exclus	-8.7	-4.4	-2.8	-1.0	-5.1	-1.6	-0.2	-6.4	-4.6	-4.6	-6.3	-5.3	-5.4	-5.7	-5.8	-5.4
<i>Dont: solde primaire intérieur <sup>4</sup></i>	-3.6	0.4	1.1	0.9	0.1	0.8	1.3	-0.9	-0.4	-0.4	-0.5	-1.2	-0.1	0.3	0.5	1.0
Dons inclus	-4.5	9.0	1.3	0.4	-0.4	0.6	1.1	-0.9	40.1	0.1	-0.3	0.3	-1.0	-1.3	-1.5	-1.1
Variation des arriérés (nette; (-)=réduction)	3.8	-7.8	-2.0	-0.5	-1.2	-0.2	-0.4	-1.1	-1.4	-1.4	-1.5	-2.0	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1
Intérieurs	1.3	-2.6	-1.7	-0.5	-1.2	-0.2	-0.4	-1.1	-1.4	-1.4	-1.5	-2.0	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1
Extérieurs <sup>5</sup>	2.5	-5.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement pour la base caisse <sup>6</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Erreurs et omissions	...	-0.6	0.6	0.0	-0.6	-0.1	-0.6	-0.1	-0.6	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-0.8	0.5	-0.1	-0.1	-2.2	0.3	0.2	-2.0	38.2	-1.9	-1.8	-1.7	-2.4	-2.6	-2.7	-2.2
Financement identifié	0.8	-0.5	0.1	0.1	2.2	-0.3	-0.2	0.5	-38.2	1.9	1.4	0.3	1.5	1.6	2.3	2.1
Extérieur (net)	-0.6	-1.7	-1.2	0.2	0.7	0.4	0.1	0.8	-38.4	0.0	-0.2	0.0	0.9	1.0	1.4	1.5
Projets	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.7	2.0	2.1
Programme	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-1.7	-2.1	-1.5	-0.7	-1.3	-0.6	-0.7	-1.3	-39.2	-0.9	-0.2	0.0	-0.1	-0.7	-0.6	-0.6
Allègement de la dette extérieure	0.0	0.0	0.4	1.0	1.9	1.1	0.8	2.2	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Club de Paris <sup>7</sup>	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres <sup>8</sup>	0.0	0.0	0.2	0.0	1.8	0.7	0.8	2.0	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	1.4	1.2	1.3	-0.1	1.5	-0.7	-0.3	-0.3	0.2	1.9	1.5	0.3	0.6	0.6	0.9	0.6
Système bancaire	1.4	0.5	1.2	0.1	1.0	-0.1	-0.1	0.7	1.3	3.0	0.2	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2
Contrepartie des ressources du FMI (BEAC)	-0.4	0.3	0.3	-0.3	0.6	0.0	-0.1	0.4	0.3	2.0	0.2	0.6	0.0	0.0	0.0	-0.1
Utilisation de l'allocation de DTS	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2.0	0.6	0.5	0.0	0.0
BEAC	1.4	-0.3	0.8	0.1	-0.3	0.4	0.0	1.0	1.0	1.0	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2
Banques commerciales	0.3	0.5	0.1	0.3	0.8	-0.5	0.1	-0.6	0.0	0.0	0.0	-1.9	0.2	0.3	0.7	0.5
<i>Dont: obligations nouvellement émises</i>	0.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.4	0.1	0.2	0.3	0.7	0.5
Non bancaire <sup>9</sup>	0.0	0.6	0.1	-0.2	0.5	-0.6	-0.2	-1.1	-1.1	-1.1	1.3	0.0	0.2	0.3	0.7	0.5
<i>Dont: obligations nouvellement émises</i>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.4	1.4	0.9	1.0	0.4	0.0
<i>Pour mémoire:</i>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dette intérieure de l'État	24.4	23.9	24.5	...	22.7	...	...	22.6	22.6	19.3	18.4	15.8	14.0	12.3	10.9	9.7
<i>Dont: arriérés de paiement intérieurs</i>	15.4	14.2	14.1	...	11.7	...	...	11.7	11.7	9.7	7.9	7.1	5.3	3.6	2.1	0.8
Dépenses pour DDR	...	...	...	...	...	...	...	1.1	1.1	0.2	0.0	0.6	0.0	...	...	...

Sources : autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> La nouvelle classification a commencé en 2007. Elle concerne surtout les recettes. Certains droits enregistrés auparavant comme impôts sont maintenant inclus dans les recettes non fiscales.<sup>2</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base engagement à partir de 2009; auparavant elles l'étaient sur une base caisse pour ce qui est des dépenses de la période courante, à l'exception des intérêts qui étaient enregistrés comme dus.<sup>3</sup> Les montants de 2009 et 2010 incluent les dépenses prévues pour financer le processus de paix (DDR).<sup>4</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>5</sup> Les montants de 2006 prennent en compte la liquidation des arriérés par la Banque mondiale et la BAD (47.5 milliards de FCFA) et l'accroissement des arriérés envers les créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).<sup>6</sup> Tient compte des variations des dépenses engagées non-ordonnées et des dépenses ordonnées non-payées.<sup>7</sup> Prend en compte l'accord de rééchelonnement et de moratoire du Club de Paris du mois d'avril 2007.<sup>8</sup> Inclut les allègements de dette de l'initiative PPTE des créanciers multilatéraux et d'autres bilatéraux. Pour 2008-09, sont également inclus les services de la dette des créanciers commerciaux et hors Club de Paris. A partir de mi-2009, est intégrée la totalité des allègements PPTE et IADM en termes de flux.<sup>9</sup> Y compris les paiements aux banques commerciales de pays membres de la CEMAC et de la dette envers les sociétés pétrolières en 2009, et sur les futurs titres obligataires.

Tableau 4. République Centrafricaine : Balance des paiements, 2005–14

	2005	2006	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014
					Prél.	Prog.	Proj. <sup>1</sup>	Prog.				
	(milliards de FCFA)											
Compte courant	-46,5	-23,1	-50,7	-90,5	-90,5	-82,7	-98,2	-76,5	-97,1	-105,8	-114,4	-123,2
Balance des biens	-25,0	-23,5	-34,6	-71,5	-71,5	-67,9	-80,4	-72,3	-76,3	-79,4	-85,7	-92,7
Exportations, f.a.b.	67,3	82,3	85,4	64,3	54,7	52,1	63,7	62,6	74,3	89,3	100,3	109,1
Diamant	32,8	32,7	29,8	22,2	21,2	19,6	23,8	23,3	27,6	32,8	35,1	37,9
Produits forestiers	25,7	39,8	41,9	31,8	22,8	21,7	28,9	27,5	34,2	42,1	47,2	50,9
Autres	8,8	9,8	13,7	10,3	10,8	10,7	10,9	11,8	12,5	14,4	18,0	20,2
Importations, f.a.b.	-92,3	-105,8	-120,0	-135,9	-126,2	-119,9	-144,1	-134,8	-150,6	-168,6	-186,0	-201,8
Produits pétroliers	-17,7	-26,0	-32,7	-45,1	-23,4	-23,4	-31,0	-33,5	-38,6	-43,8	-47,8	-52,4
Programme d'investissements publics	-14,4	-13,7	-11,8	-13,5	-20,6	-16,0	-26,2	-17,8	-22,4	-26,7	-30,2	-33,1
Autres	-60,2	-66,1	-75,6	-77,2	-82,3	-80,5	-86,9	-83,5	-89,7	-98,1	-108,0	-116,3
Services (net)	-32,3	-35,8	-41,5	-43,2	-47,3	-44,5	-49,1	-45,7	-50,3	-55,6	-60,4	-64,9
Crédit	23,3	27,0	29,4	30,4	31,1	31,0	32,1	32,1	33,4	35,0	37,0	39,0
Débit	-55,6	-62,8	-70,9	-73,6	-78,4	-75,5	-81,2	-77,8	-83,7	-90,6	-97,4	-103,9
Revenus (nets)	-5,4	-6,0	-5,1	-9,9	-10,7	-3,6	-3,3	-1,1	-2,7	-2,6	-2,4	-2,1
Crédit	5,0	5,5	6,1	6,7	6,9	6,8	7,1	7,1	7,4	7,7	8,1	8,6
Débit	-10,4	-11,5	-11,2	-16,6	-17,5	-10,4	-10,4	-8,2	-10,0	-10,3	-10,5	-10,7
Dont: intérêt dû sur dette publique	-3,9	-4,7	-6,3	-5,6	-9,8	-2,8	-2,5	-0,2	-1,8	-1,7	-1,4	-1,1
Transferts courants (nets)	16,2	42,2	30,5	34,1	38,9	33,2	34,7	42,6	32,1	31,8	34,0	36,4
Dont: dons programmes	2,7	26,8	13,2	12,6	17,2	11,6	11,8	18,5	7,0	7,6	8,2	8,8
Compte de capital	26,7	67,7	25,4	29,7	428,7	409,7	47,9	38,0	39,9	42,5	45,7	49,4
Dons projets	26,7	27,2	20,2	29,7	35,6	32,6	47,9	38,0	39,9	42,5	45,7	49,4
Dons en capital et transferts	0,0	40,5	5,2	0,0	393,1	377,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Of which: interim assistance from the IMF	...	40,5	5,2	...	376,3	361,1	...	...	...	...	...	...
Debt cancellation	...	...	...	...	16,7	16,0	...	...	...	...	...	...
Compte financier	11,9	-21,4	-3,1	55,0	-371,7	-312,9	46,8	15,5	40,3	46,4	74,1	88,0
Secteur public (net)	-4,5	-12,9	-12,4	-17,3	-388,9	-336,0	-1,5	-0,4	9,1	12,0	17,0	20,1
Décaissements projets	3,2	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,6	19,4	24,7	28,0
Décaissements programmes	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement prévu	-11,8	-15,9	-12,4	-17,3	-388,9	-367,8	-1,5	-0,4	-1,5	-7,5	-7,7	-7,9
...	...	...	...	...	...	31,8	...	...	...	...	...	...
Secteur privé (net)	16,4	-8,5	9,3	72,3	17,2	23,1	48,3	15,8	31,2	34,5	57,1	68,0
Balance globale	-7,9	23,2	-28,5	-5,9	-33,5	14,1	-3,5	-23,0	-16,9	-16,9	5,4	14,2
Financement identifié	7,9	-23,2	28,5	5,9	19,0	-14,1	-0,6	9,5	7,1	5,6	-10,5	-14,6
Mouvements des réserves officielles nettes	-9,6	17,3	27,9	-11,2	-1,5	-22,0	-0,6	9,5	7,1	5,6	-10,5	-14,6
Crédit net FMI	-2,6	2,2	2,4	6,8	-14,5	2,8	2,3	6,3	0,0	0,0	0,0	-1,4
Achats et prêts	0,0	5,4	15,2	10,2	4,6	18,8	2,3	6,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements (base caisse)	-2,6	-3,1	-12,8	-3,4	-19,1	-16,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,4
Allocation des DTS <sup>2</sup>	...	...	...	...	...	-31,8	...	...	...	...	...	...
Autres réserves (augmentation=)	-7,1	15,1	25,5	-17,9	13,0	7,1	-2,9	3,2	7,1	5,6	-10,5	-13,2
Financement exceptionnel	17,5	-40,5	0,5	17,1	20,5	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement de la dette	...	...	2,9	17,1	20,5	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Club de Paris	...	...	1,5	1,0	1,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres financements exceptionnels <sup>3</sup>	...	...	1,4	16,1	19,4	7,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés de paiements de la dette (réd. = -) <sup>4</sup>	17,5	-40,5	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	14,5	0,0	4,1	13,5	9,8	11,2	5,1	0,5
<i>Pour mémoire:</i>	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Termes de l'échange <sup>5</sup>	-3,6	-3,1	-10,6	-20,4	7,4	15,3	-6,9	-9,0	-4,0	-1,5	-1,0	-0,9
Prix unitaire des exportations (dollar E.U.) <sup>5</sup>	0,9	5,2	7,1	-2,4	-10,7	-0,4	-1,9	1,4	0,2	1,8	0,8	0,7
Prix unitaire des importations (dollar E.U.) <sup>5</sup>	6,4	8,8	20,3	21,4	-19,6	-15,5	4,8	10,2	4,3	3,3	1,8	1,6
Exportations en volume <sup>5</sup>	-4,6	16,1	5,1	-16,2	-16,5	-23,8	18,8	22,1	18,2	17,1	10,5	6,8
Importation en volume <sup>5</sup>	9,4	5,7	2,8	-0,1	1,4	-4,9	9,6	4,7	6,7	7,6	7,4	5,5
Exportations en valeur en FCFA	-4,7	22,3	3,7	-24,7	-16,7	-19,1	16,3	20,1	18,8	20,1	12,4	8,7
Importations en valeur en FCFA	15,7	14,6	13,4	13,2	-6,3	-11,7	14,2	12,4	11,7	12,0	10,3	8,5
Réserves officielles brutes												
(milliards de FCFA, fin de période)	79,6	64,5	39,0	56,9	43,9	81,6	46,8	78,4	71,4	65,8	76,3	89,5
(mois d'importations, f.a.b.)	6,5	4,6	2,4	3,3	2,6	5,0	2,5	4,4	3,7	3,0	3,2	3,5
Réserves officielles brutes CEMAC												
(milliards de FCFA, fin de période)	5,2	9,0	12,1	15,7	...	...	...	...	...	...	...	...
(mois d'importations, f.a.b.)	3,4	4,7	5,1	7,3	...	...	...	...	...	...	...	...
Compte courant (en % de PIB)	-6,5	-3,0	-6,2	-10,2	-9,6	-8,8	-9,8	-7,7	-9,1	-9,3	-9,3	-9,2
Balance commerciale (en % de PIB)	-3,5	-3,1	-4,3	-8,0	-7,5	-7,2	-8,1	-7,2	-7,2	-6,9	-6,9	-7,0
Compte de capital (en % de PIB)	3,8	8,8	3,1	3,3	45,3	43,5	4,8	3,8	3,8	3,7	3,7	3,7
Dette extérieure totale (en % de PIB)	81,6	70,1	54,6	56,9	9,8	9,1	9,8	11,2	12,0	12,8	13,4	13,9
PIB nominal (milliards de FCFA)	712	770	813	889	947	941	999	998	1 063	1 142	1 234	1 333

Sources : autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> L'allocation de DTS (31,8 milliards FCFA) est enregistrée comme entrée au poste "Compte financier/Secteur public (net)". L'augmentation des réserves officielles correspondante apparaît comme ligne dans les variations des réserves officielles nettes.

<sup>2</sup> Apparaît dans les autres engagements de autorités monétaires.

<sup>3</sup> Incluent les allègements de dette de l'initiative PPTE des créanciers multilatéraux et bilatéraux. Pour 2008-09, sont également inclus le service de la dette aux créanciers non membres du Club de Paris et aux créanciers commerciaux.

<sup>4</sup> Les montants de 2006 prennent en compte l'apurement des arriérés par la Banque mondiale et la BAD (47,5 milliards de FCFA) ni l'augmentation des arriérés envers les créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).

<sup>5</sup> Les données en volumes historiques ont été recalculées à partir d'une nouvelle méthodologie. Par souci de comparaison les chiffres du programme pour 2009-10 ont aussi été recalculés.

Tableau 5. République Centrafricaine : Situation monétaire, 2005–10

	2005	2006	2007	2008		2009			2010	
				H1	Est.	H1	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
(milliards de FCFA, fin de période)										
Avoirs extérieurs nets	56,2	43,0	31,6	46,4	31,2	41,0	17,5	26,6	13,6	16,9
BEAC	59,7	43,6	17,0	36,3	27,2	30,1	13,5	15,6	9,7	5,8
Compte d'opérations	77,0	61,6	35,8	27,7	51,5	48,5	38,4	76,2	40,7	73,0
Recours aux crédits FMI	-20,0	-21,0	-22,0	-19,6	-29,7	-28,3	-30,3	-34,3	-36,5	-40,7
Autres <sup>1</sup>	2,6	2,9	3,2	28,2	5,5	9,9	5,5	-26,4	5,5	-26,5
Banques créatrices de monnaie	-3,5	-0,6	14,6	10,1	3,9	11,0	3,9	11,0	3,9	11,0
Avoirs intérieurs nets	72,2	80,0	86,9	91,1	106,9	98,5	110,8	112,9	121,6	135,4
Crédit intérieur net	126,1	135,7	143,9	152,3	159,8	155,3	168,1	172,1	183,1	195,6
Créances nettes sur l'Etat	72,0	79,3	84,9	84,9	95,7	94,5	99,3	109,6	110,9	118,6
Position nette du gouv. Central	74,2	80,9	89,6	91,1	101,1	100,5	104,8	115,0	110,9	118,6
BEAC	67,7	70,1	77,8	76,5	82,4	80,8	92,1	96,5	98,2	118,7
Comptes courants	32,1	36,2	16,2	16,6	17,6	18,0	20,6	16,7	20,6	32,5
Crédit consolidé	17,2	18,4	41,1	41,4	42,0	45,6	42,0	46,4	42,0	46,4
FMI (net)	20,0	21,0	22,0	19,6	29,7	28,3	30,4	34,3	36,5	40,7
Dépôts	-1,6	-5,4	-1,5	-1,1	-6,8	-11,1	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8
Banques commerciales	6,6	10,8	11,8	14,7	18,7	19,7	12,7	18,6	12,7	-0,2
Crédits aux autres organismes publics (net)	-2,2	-1,6	-4,7	-6,2	-5,5	-6,0	-5,5	-5,5	0,0	0,0
Crédits à l'économie	54,1	56,4	59,1	67,4	64,2	60,8	68,7	62,5	72,2	77,0
Entreprises publiques	5,6	5,2	4,2	4,4	2,1	2,3	2,1	2,1	4,2	2,1
Secteur privé	48,5	51,3	54,9	63,0	62,0	58,5	66,6	60,4	68,0	74,9
Autres postes (net)	-53,9	-55,7	-57,1	-61,2	-52,9	-56,8	-57,3	-59,2	-61,5	-60,1
Monnaie et quasi-monnaie	128,4	123,0	118,5	137,6	138,1	139,5	128,2	139,5	135,2	152,3
Circulation fiduciaire	89,9	80,9	59,0	74,1	72,9	72,1	61,5	71,2	64,9	72,5
Dépôts	38,6	42,0	59,5	63,4	65,2	67,4	66,7	68,3	70,4	79,8
Dépôts à vue	23,8	24,5	38,3	40,8	40,8	43,9	41,8	44,3	44,1	49,9
Dépôts à terme et d'épargne	14,7	17,5	21,2	22,7	24,3	23,5	24,9	24,0	26,3	29,9
(Variation annuelle, pourcentage de la monnaie centrale au début de la période)										
Avoirs extérieurs nets	6,1	-10,3	-9,3	12,5	-0,4	7,1	-9,9	-3,3	-3,0	-7,0
Avoirs intérieurs nets	10,4	6,0	5,6	3,6	16,9	-6,1	2,8	4,4	8,5	16,1
Crédit Intérieur net	9,8	7,5	6,7	7,1	13,4	-3,3	6,0	8,9	11,8	16,8
Position nette du gouv. Central	10,3	5,2	7,0	1,3	9,7	-0,4	2,7	10,1	4,9	2,5
Crédits à l'économie	-1,0	1,8	2,1	7,0	4,3	-2,4	3,3	-1,2	2,7	10,4
Monnaie et quasi-monnaie	16,5	-4,2	-3,7	16,1	16,5	1,1	-7,1	1,1	5,5	9,2
(Variation annuelle en pourcentage)										
Base monétaire	17,4	-14,8	-18,4	1,8	19,8	0,2	-14,0	-2,1	4,8	1,6
Crédits à l'économie	-1,9	4,3	4,7	15,2	8,6	-5,2	7,1	-2,5	5,0	23,1
Entreprises publiques	-16,2	-8,3	-19,1	-18,9	-48,8	5,6	0,0	0,0	95,8	0,0
Secteur privé	0,1	5,8	7,1	18,6	13,0	-5,6	7,4	-2,6	2,1	24,0
Pour mémoire:										
Avoirs intérieurs nets BEAC (milliards de FCFA)	38,6	40,1	51,3	47,4	54,6	51,9	56,9	32,7	64,1	43,6
Base monétaire (milliards de FCFA)	98,3	83,7	68,3	83,7	81,8	82,0	70,4	80,1	73,7	81,3
PIB nominal (milliards de FCFA)	712	770	813	889	889	941	947	941	999	998
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)										
Fin de période	5,5	6,3	6,9	6,5	6,4	6,7	7,4	6,7	7,4	6,6

Sources : autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Inclut l'allocation de DTS.

Tableau 6. République Centrafricaine : Accès et échéancier dans le cadre de l'accord triennal FRPC <sup>1</sup>

Date de disponibilité	Décaissements		Conditions
	(DTS)	(pourcentage de la quote-part)	
22 décembre 2006	17 600 000	31,6	Approbation de l'accord
27 septembre 2007	3 100 000	5,6	Décaissé à l'achèvement de la première revue
18 juin 2008 <sup>2</sup>	8 670 000	15,6	Décaissé à l'achèvement de la deuxième revue
22 décembre 2008 <sup>2</sup>	5 885 000	10,6	Décaissé à l'achèvement de la troisième revue
29 juin 2009 <sup>3</sup>	14 240 000	25,6	Décaissement à l'achèvement de la quatrième revue
1er octobre 2009 <sup>3</sup>	11 455 000	20,6	Achèvement de la cinquième revue (date d'évaluation fin juin 2009)
1er avril 2010 <sup>3</sup>	8 670 000	15,6	Achèvement de la sixième (et dernière) revue (date d'évaluation fin décembre 2009) <sup>4</sup>
<b>Total</b>	<b>69 620 000</b>	<b>125,0</b>	

Source: Estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> La quote-part de la RCA est de 55,7 millions de DTS.

<sup>2</sup> Inclut l'augmentation approuvée au moment de la deuxième revue.

<sup>3</sup> Tient compte de l'augmentation approuvée au moment de la quatrième revue.

<sup>4</sup> Tient compte de la prolongation de l'accord FRPC approuvée au moment de la quatrième revue.

Tableau 7. République Centrafricaine: Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2009–19<sup>1</sup>

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Projections										
<b>Obligations de FMI, sur la base du crédit existant (millions de DTS)</b>											
Principal	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	3,5	7,8	9,9	8,1	4,9	2,9
Commissions et intérêts	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
<b>Obligations du FMI sur la base du crédit existant et potentiel (millions de DTS)</b>											
Principal	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	3,5	10,9	13,9	12,2	8,9	6,9
Commissions et intérêts	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
<b>Total obligations sur la base du crédit existant et potentiel</b>											
Millions de DTS	0,1	0,3	0,3	0,3	1,8	3,8	11,2	14,1	12,3	9,0	6,9
Milliards de FCFA	0,1	0,2	0,2	0,2	1,3	2,9	8,2	10,4	9,0	6,6	5,1
Pourcentage des recettes de l'État	0,1	0,2	0,2	0,2	1,0	1,9	4,9	5,7	4,5	3,0	2,1
Pourcentage des exportations de biens et de services	0,1	0,2	0,2	0,2	1,0	1,9	5,1	6,0	4,8	3,3	2,3
Pourcentage du service de la dette 2/	0,7	0,9	1,0	0,6	3,1	6,4	18,9	24,4	44,6	37,5	31,5
Pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,6	0,7	0,5	0,4	0,3
Pourcentage de la quote-part	0,2	0,5	0,6	0,6	3,2	6,9	20,1	25,4	22,1	16,2	12,4
<b>Encours du crédit du FMI 2/</b>											
Millions de DTS	50,0	58,7	58,7	58,7	57,2	53,7	42,8	28,8	16,7	7,7	0,9
Milliards de FCFA	36,6	42,5	42,6	42,9	42,2	40,0	31,4	21,1	12,2	5,7	0,6
Pourcentage des recettes de l'État	37,0	40,4	37,3	34,0	30,9	26,2	18,8	11,6	6,1	2,6	0,3
Pourcentage des exportations de biens et de services	44,1	44,9	39,6	34,5	30,7	27,0	19,5	12,2	6,5	2,8	0,3
Pourcentage du service de la dette 2/	311,5	180,8	187,6	103,3	97,1	89,4	72,1	49,7	60,3	32,2	4,0
Pourcentage du PIB	3,9	4,3	4,0	3,8	3,4	3,0	2,2	1,4	0,7	0,3	0,0
Pourcentage de la quote-part	89,8	105,4	105,4	105,4	102,7	96,3	76,8	51,7	29,9	13,9	1,6
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>											
Décaissements	25,7	8,7	0,0	0,0	-1,5	-3,5	-10,9	-13,9	-12,2	-8,9	-6,9
Remboursements et rachats	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	3,5	10,9	13,9	12,2	8,9	6,9
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCFA)	941	998	1 063	1 142	1 234	1 333	1 440	1 547	1 662	1 781	1 905
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	83	95	108	124	137	148	161	174	188	203	219
Recettes de l'État (en milliards de FCFA)	99	105	114	126	136	152	167	183	202	222	244
Service de la dette (en milliards de FCFA) <sup>2</sup>	12	24	23	42	43	45	44	43	20	18	16

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Suppose des décaissements de 11,455 et 8,67 millions de DTS à l'achèvement des cinquième et sixième revues, respectivement.<sup>2</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements du FMI.

## APPENDICE I

## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## LETTRE D'INTENTION

Bangui, le 18 novembre 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
700 19th St., NW  
Washington DC, 20431  
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

1. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a mis en œuvre avec succès les mesures prévues dans le programme économique et financier appuyé par le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).
2. Le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint complète ceux qui accompagnaient nos courriers datés des 30 novembre 2006, 7 septembre 2007, 3 juin 2008, 4 décembre 2008 et 5 juin 2009. Ce dernier mémoire établit les critères de réalisation quantitatifs convenus pour la fin juin 2009 en vue de l'achèvement de la cinquième revue (sixième décaissement) de l'accord FRPC.
3. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC ont été observés, à l'exception du critère sur le crédit net auprès de banques commerciales. Compte tenu de nos résultats d'ensemble et de la vigueur des politiques énoncées dans le mémoire ci-joint, nous demandons une dérogation pour le critère de réalisation concernant le crédit auprès des banques commerciales, fondée sur les mesures correctives prises, et l'achèvement de la cinquième revue de l'accord. Nous sollicitons le décaissement de la sixième tranche du prêt, d'un montant de 11,455 millions de DTS — (20,6 % de la quote-part).
4. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs programmés, mais il est prêt à prendre toute autre mesure qui pourrait être nécessaire à cette fin. La République Centrafricaine consultera le FMI sur l'adoption de mesures appropriées et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF

ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. La sixième et dernière revue de l'accord FRPC (septième décaissement) devrait être achevée au plus tard à la fin juin 2010.

5. Le gouvernement entend explorer la possibilité d'un accord subséquent qui prendrait effet à partir de juillet 2010.

6. Le gouvernement entend rendre publics le contenu de cette lettre, le MPEF et le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joints, ainsi que le rapport y afférent des services du FMI. En conséquence, il autorise le FMI à afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration en aura achevé l'examen.

7. Nous sommes pleinement conscients que le FMI est dûment préoccupé de la sauvegarde de ses ressources, et à cet égard, nous comprenons qu'il ne pourra achever cette revue du programme que si les problèmes y afférents sont abordés d'une manière satisfaisante. Nous soulignons qu'à cette fin, les autorités centrafricaines travailleront étroitement avec la BEAC et les autres pays membres de la BEAC pour nous assurer que les mesures de remédiation discutées avec les services du FMI seront mises en place comme requis pour démontrer des progrès satisfaisants vers la résolution des problèmes de sauvegarde à la BEAC. La BEAC a mis en œuvre les actions initiales convenues; les autorités de la BEAC sont en contact étroit avec les services du FMI pour discuter les mesures supplémentaires pouvant sauvegarder les ressources du FMI et de la BEAC.

8. Le gouvernement a exécuté une mesure préalable à l'examen par le Conseil d'administration de notre demande concernant l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC, il s'agit notamment du paiement intégral, à l'égard d'ENERCA, de SODECA et de SOCATTEL, de toutes les factures de consommation de services publics de l'État reçus dès début novembre 2008 jusqu'à fin août 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_

Faustin Archange Touadéra  
Premier Ministre

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_

Albert Besse  
Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes: Mémoire de politique économique et financière  
Protocole d'accord technique

**APPENDICE I**  
**PIÈCE JOINTE I**

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2009-10

Bangui, le 18 novembre 2009

**I. INTRODUCTION**

1. La situation économique s'est notablement améliorée depuis que le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) a commencé, à la fin de 2006, à appliquer son programme macroéconomique et financier à moyen terme avec l'aide du FMI. La stabilité politique et sociale a été renforcée par la tenue, en décembre 2008, du dialogue politique inclusif (DPI). De nouvelles dépenses consacrées au programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) ont été lancées et celles-ci devraient contribuer à la réconciliation nationale avant les élections générales prévues en début 2010.
2. L'approbation, en juin 2009, par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a rendu la dette nettement plus supportable. L'allègement total, au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), représente près de 560 milliards de FCFA en termes nominaux (59 % du PIB), dont une grande partie a été déboursée avec l'atteinte du point d'achèvement; ce qui a permis une réduction de notre dette extérieure à quelque 90 milliards FCFA à la fin de 2009. Nous sommes très reconnaissants à la communauté internationale, FMI compris, d'avoir accordé cet allègement de la dette qui nous permet d'engager des dépenses supplémentaires visant à faire reculer la pauvreté.
3. Le ralentissement de l'économie mondiale a durement touché notre économie. Nos principales exportations ont enregistré une baisse sensible, avec pour conséquence un niveau de croissance économique le plus bas depuis 2005 et un manque à gagner pour les recettes de l'État. Avec l'appui de la communauté internationale, nous avons intensifié nos efforts dans la mise en œuvre de politiques vigoureuses et dans l'exécution du programme, afin de stabiliser notre économie et de créer les conditions d'une croissance durable.
4. Ce mémorandum présente la politique économique et financière du gouvernement jusqu'au 30 juin 2010. Les mesures et les objectifs du programme sont conformes au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), adopté le 30 juin 2007, et au premier rapport annuel de mise en œuvre du DSRP, adopté au début de 2009; ces deux documents ont fait l'objet de larges consultations avec les principales parties prenantes. Nous sommes conscients de nos retards sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont aggravés par des financements insuffisants pour satisfaire nos besoins et par une concentration de l'assistance étrangère sur l'aide humanitaire.

## II. PERFORMANCES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES RÉCENTES

### A. Résultats macroéconomiques et exécution du programme

5. Le ralentissement de la croissance économique s'est poursuivi et la croissance du PIB devrait être seulement de 2 % en 2009 contre 2,2 % en 2008. La contribution la plus importante viendrait encore de l'agriculture, qui représente près d'un tiers du PIB, alors que nos secteurs exportateurs continuent à éprouver des difficultés dans la situation actuelle du marché mondial. Le taux moyen d'inflation est tombé à 7,1 % en septembre, après avoir atteint 9,3 % en 2008; cela s'explique surtout par la décélération des prix de l'alimentation, ce qui représente aussi un soulagement social pour les consommateurs. En glissement annuel, l'inflation est descendue à 1,7 % en septembre ce qui laisse penser qu'elle pourrait reculer à 4 % en moyenne pour 2009.

6. Nos deux principaux produits d'exportation ont souffert de l'effondrement de la demande extérieure. Les exportations en volume de bois et de diamants ont baissé respectivement de 38 % et 27 % pendant les douze mois terminés en juillet 2009. L'activité soutenue dans le secteur primaire, notamment l'agriculture vivrière et l'élevage, a quelque peu compensé les chocs externes négatifs, grâce à l'appui de la communauté internationale à ce secteur et à une plus grande sécurité dans les zones de production. Le crédit au secteur privé a chuté de 7 % en juin, imputable, en partie, à la baisse des activités dans le secteur forestier et à la réduction des stocks accumulés par les compagnies importatrices de produits pétroliers. Le système bancaire n'a pas été directement affecté par la crise financière mondiale et la liquidité des banques commerciales semble intacte. Toutefois, on ne peut entièrement exclure des effets secondaires sur nos principaux opérateurs économiques et des répercussions sur nos banques.

7. Les résultats budgétaires du premier semestre 2009 ont été encourageants et conformes au programme. Nous avons respecté le critère de réalisation (CR) concernant le total des recettes publiques intérieures. Le produit des impôts sur les bénéfices et des impôts immobiliers a été notamment supérieur aux attentes; en revanche, celui des impôts sur les biens et services, comprenant le commerce international, a été légèrement inférieur à l'objectif en raison des effets de la crise économique. Nous sommes bien placés pour atteindre notre objectif annuel de recettes, malgré un contexte économique défavorable. Nous avons dépassé de 0,8 milliard de FCFA notre objectif pour la réduction d'arriérés d'impôts et nous avons pu apurer le stock des arriérés d'impôts, y compris de nombreuses créances désormais irrécouvrables.

8. Grâce à notre maîtrise rigoureuse des dépenses, nous avons respecté le critère de réalisation concernant le solde primaire du budget à fin juin. Nous avons conscience que ce résultat a aussi été atteint parce que les dépenses en capital sur financement intérieur ont été inférieures à ce qui était programmé. Mais nous avons réussi à augmenter les dépenses dans les domaines prioritaires, notamment la santé et l'éducation, et à nous conformer au repère quantitatif y relatif. Il y avait un écart par rapport au CR concernant les créances nettes des banques commerciales sur l'État en raison d'une mauvaise communication entre le Trésor et la Banque centrale, ce qui a entraîné des retards dans le transfert des fonds du compte du Trésor au profit des banques commerciales. Comme mesure corrective, la Commission de suivi de la liquidité a commencé à préparer des recommandations hebdomadaires écrites au Comité de

trésorerie sur les actions nécessaires à l'observation du CR relatif aux créances nettes des banques commerciales sur l'État (en prévision du repère structurel plus global pour fin mars 2010). Les difficultés techniques liées à la mise en œuvre de Gesco ne nous permettent pas encore de calculer le stock des arriérés intérieurs (définis comme étant des dépenses non réglées dans les soixante jours suivants leur ordonnancement). Nous avons par conséquent utilisé la définition précédente de cet objectif d'après laquelle les arriérés de dépenses ont diminué de 3,4 milliards FCFA au premier semestre 2009 conformément au repère quantitatif correspondant.

## **B. Progrès des réformes structurelles**

9. Le gouvernement a récemment mis en œuvre d'importantes mesures de réforme structurelle. Le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers, adopté le 1<sup>er</sup> juin 2008, a concouru, au premier semestre 2009, à la très bonne tenue des recettes en provenance de ce secteur; il assure la répercussion sur les consommateurs de la totalité des coûts, marges de distribution et taxes, y compris la TVA au taux normal. En outre, nous avons créé une différence de 20 FCFA par litre dans la marge d'importation des produits pétroliers par voie fluviale par rapport à la route, pour encourager davantage le premier mode d'importation, qui est beaucoup moins coûteux pour le budget et bien moins risqué pour l'environnement. Nous avons appliqué le mécanisme en janvier et avril 2009, tout en éliminant toutes les subventions à l'exception de celle en faveur du pétrole lampant transporté par la route. En juillet 2009, nous anticipions que le maintien de la structure de prix existante n'entraînerait pas de pertes de recettes fiscales. Les calculs effectués ensuite pour juillet 2009, selon la méthode établie dans le Protocole d'accord technique (PAT), ont fait apparaître un léger manque à gagner, de l'ordre de 36 millions de FCFA, soit 0,004 % du PIB. Nous reconnaissons l'importance du principe de répercuter régulièrement sur les consommateurs les changements des cours mondiaux du pétrole et de sauvegarder nos recettes fiscales intérieures provenant des produits pétroliers. Dans ce contexte, en octobre 2009, nous avons ajusté les prix intérieurs du pétrole lampant de 50 FCFA le litre (éliminant ainsi toute subvention sur ce produit) et de 24 FCFA le prix du litre de fuel. Ces modifications ont entraîné une hausse moyenne des prix de 1,3 %. Par ailleurs, nous avons unifié le prix du pétrole lampant. Cependant, nous n'avons pas pu augmenter le prix de l'essence conformément à la formule, mais le manque à gagner de recettes pour le mois d'octobre n'était que de 86 millions de FCFA (0,009 % du PIB). En outre, compte tenu de la structure actuelle des droits d'accise, nous pourrions atteindre l'objectif annuel du programme sur les recettes pétrolières. Conscient que l'un des critères du respect du repère structurel relatif à l'ajustement des prix intérieurs des produits pétroliers reposent sur l'absence de réduction nette des rentrées budgétaires, nous pensons que nous avons respecté l'esprit du repère.

10. La réforme de l'administration des recettes a encore progressé. Nous comptons respecter, à fin décembre 2009, le repère structurel concernant l'amélioration des remboursements des crédits de TVA demandés par les contribuables fiables. À cet effet, le compte spécial TVA ouvert à la BEAC servira exclusivement au remboursement de la TVA.

Nous avons désigné un directeur du département d'audit ainsi que des collaborateurs en juin 2009 et le plan d'audit pour 2010 sera adopté avant fin 2009. Au premier semestre 2009, nous avons contrôlé 30 % des gros contribuables, et avec un retard ne dépassant pas 30 jours, tous les non déclarants et l'ensemble des déclarations de TVA comportant un solde créditeur ou nul. Cela nous a permis de réaliser un taux de défaillance de 5 %, que nous avons l'intention de conserver pendant toute l'année 2009. Nous avons interconnecté les systèmes informatiques de l'administration fiscale et des douanes (SYSTEMIF et SYDONIA++), respectant ainsi le repère structurel y relatif. Par ailleurs, nous avons renforcé la formation du personnel et mis sur pied un groupe de travail chargé d'identifier les besoins mutuels d'échange de données entre les deux administrations afin de généraliser et d'accroître l'efficacité de l'utilisation de ces systèmes informatiques. Afin de rendre plus efficaces les contrôles et les opérations des douanes, nous avons supprimé l'agence d'État CEMIFI et limité les activités de la société privée SODIF aux vérifications *a posteriori*, ce qui éviterait les doubles emplois en matière de recouvrement et d'exécution. Les changements à apporter à la TVA (article 247 du Code général des impôts) pour faire du chiffre d'affaires le seul critère d'assujettissement à cet impôt seront pris en compte dans la loi des finances 2010, car des modifications dans le cadre de la loi des finances rectificative 2009 auraient probablement occasionné des perturbations chez les contribuables. Suite aux recommandations de l'assistant technique du FMI, l'administration fiscale a été restructurée grâce à une nouvelle segmentation entre la direction de fiscalité des grandes entreprises (DFGE), la direction de fiscalité des moyennes entreprises (DFME) et la direction de fiscalité des petites entreprises (DFPE).

11. Concernant la gestion des finances publiques (GFP), des progrès significatifs ont été faits dans l'informatisation de la chaîne de dépenses avec le déploiement du logiciel Gesco sur la base d'une nouvelle nomenclature budgétaire qui était adoptée en 2008. Des instructions fermes ont été données pour limiter le pouvoir de signer des conventions qui engagent financièrement l'État. Nous avons soumis au parlement des amendements pour réviser la loi et le décret de 1988 sur les garanties de l'État, tout en renforçant le cadre juridique d'octroi de ces garanties, et nous y avons aussi présenté la loi de finances rectificative de 2009 (repère structurel à fin septembre 2009). Cependant le parlement a décidé de modifier la législation concernée dans le contexte du budget 2010, d'où la nécessité de lui soumettre à nouveau ce texte. Nous avons clarifié nos relations financières avec les banques commerciales par la signature de nouvelles conventions entre l'État et chacune d'entre elles. Ces conventions consolident les anciens prêts sous forme d'un nouveau prêt unique, assorti d'un taux d'intérêt inférieur, d'un délai de grâce de six mois et d'une échéance de trois ans à trois ans et demi. Toutes les recettes de l'État sont déposées sur le principal compte courant du Trésor, ouvert à la Banque centrale (BEAC) (repère structurel de fin juin 2009).

### III. LE PROGRAMME POUR 2009 ET 2010

12. Malgré la croissance soutenue de l'agriculture, l'augmentation anticipée du PIB réel en 2009 est de 2 %, en raison de plusieurs chocs négatifs sur l'économie. On prévoit qu'une faible demande et de bonnes récoltes réduiront les tensions sur les prix et entraîneront, en

glissement annuel, un taux d'inflation de -0,8 % à la fin de 2009; toutefois, à cause de la hausse des prix à la fin de 2008, le taux d'inflation moyen de 2009 devrait être plus élevé à 3,7 %. Le commerce international continue de ressentir les effets des chocs externes. Il est prévu que les exportations totales de marchandises diminuent en 2009 de 12 milliards de FCFA pour s'établir à 52 milliards de FCFA, c'est-à-dire légèrement en deçà du programme. Les importations, toujours sous pression, baisseraient de 5 % en volume, c'est à dire 6 milliards de FCFA moins que prévu. Selon les projections, le déficit du compte courant extérieur fléchirait à quelque 9 % du PIB, soit un point de moins qu'en 2008, imputable principalement à l'évolution globalement favorable des prix mondiaux du pétrole, à la remontée des prix du diamant et à un afflux plus important de l'aide. Sous l'effet des apports additionnels significatifs de donateurs, vers la fin de l'année, et de l'attribution de Droits de tirage spéciaux (DTS) par le FMI, les réserves officielles de change s'élèveraient à 5 mois d'importations en 2009 contre 3,3 mois en 2008.

13. Nos priorités pour le reste de 2009 et pour 2010 sont de stabiliser l'économie et de créer les conditions d'un retour à une croissance régulière par un renforcement de nos secteurs d'exportation, tout en conservant une politique budgétaire prudente. Plus précisément, nous continuerons à : i) améliorer notre capacité de mobilisation des recettes publiques intérieures; ii) consolider la demande intérieure en maintenant les dépenses à celles inscrites au budget, en réglant les arriérés intérieurs et en accélérant l'exécution des programmes de dépenses en rapport avec le programme DDR; iii) honorer toutes les obligations courantes de l'État et améliorer sa réputation financière; et iv) conserver la dynamique de réforme de la gestion des finances publiques. Par ailleurs, nous nous efforçons de préserver la stabilité de notre système bancaire.

#### **A. La politique budgétaire pendant le reste de l'année 2009**

14. Au vu des résultats encourageants du premier semestre, on prévoit qu'en 2009 les recettes intérieures augmentent de 0,1 point pour atteindre 10,5 % du PIB. Les réformes de la fiscalité du secteur pétrolier et des procédures de recouvrement de la TVA ainsi qu'une gestion plus efficace de l'administration des recettes ont des effets positifs. Les recettes non fiscales baisseront de 0,3 point de PIB, surtout parce que les rentrées exceptionnelles de 2008, relatives à la cession de licences de télécommunication, ne se seront pas renouvelées. Le collectif budgétaire reflète des prévisions de recettes conformes aux projections actualisées du programme.

15. La loi de finances rectificative adoptée en septembre comprend certaines charges supplémentaires au titre du processus de paix. Nous avons décidé de reporter à 2010 une fraction substantielle des dépenses consacrées au programme DDR, en partie dû aux contraintes de notre capacité de mise en œuvre. En 2009, nous lui avons affecté 2 milliards FCFA, c'est-à-dire sensiblement moins que notre prévision initiale de 10 milliards de FCFA (1,1 % du PIB); nous dépenserons également le milliard de FCFA planifié pour les élections de 2010, comme prévu dans le programme initial. Nous avons affecté 56 millions de FCFA à la réparation des dégâts causés par les inondations exceptionnelles de nombreux quartiers de Bangui en juillet. En outre, nous avons reçu des donateurs une aide hors budget pour faire face à cette catastrophe

naturelle et nous sommes reconnaissants de cette manifestation spontanée de solidarité internationale. Nous envisageons de mettre en place un programme approprié pour réduire l'impact des inondations récurrentes à Bangui. Compte tenu des retards observés dans l'exécution du budget d'investissement, nous mettons tout en œuvre pour éviter des tensions excessives sur notre trésorerie à la fin de l'année.

16. Ces évolutions récentes laissent apparaître une amélioration bien plus grande que prévue du solde primaire intérieur, avec un déficit de 0,4 % du PIB. Les financements disponibles permettraient de poursuivre le règlement des arriérés de paiement (1,4 % du PIB) et de réduire les emprunts les plus onéreux auprès des banques commerciales. La dette publique devrait passer de 80 % du PIB en 2008 à 29 % du PIB en 2009, surtout grâce à l'allègement de la dette lié au point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Nous négocierons un accord pour un allègement définitif de la dette avec nos créanciers bilatéraux et nous veillerons à garantir un traitement comparable dans le processus de renégociation.

### **B. Les objectifs macroéconomiques pour 2010**

17. On prévoit que la croissance retrouve en 2010 plus de dynamisme, en raison de la dissipation progressive des effets de la crise économique mondiale et de la remise progressive en état des infrastructures visant à stabiliser la production d'électricité. La perspective d'une accélération de la croissance à quelque 3½ % et d'une baisse de l'inflation à environ 2,2 % sera importante pour soutenir le processus de paix et maintenir la stabilité politique avant les élections de 2010. Le déficit du compte courant devrait se maintenir autour de 7½ % du PIB à cause de dons additionnels, et avec des entrées de capitaux privés modérées, la balance de paiement globale affichera un déficit significatif et nous prévoyons une perte modérée de réserves de change en l'absence d'appuis extérieurs supplémentaires.

18. La politique budgétaire soutiendra encore la demande, tout en augmentant notre faible ratio recettes fiscales/PIB. Nous avons l'intention de relever ce ratio de 0,3 point de PIB grâce à une meilleure administration des recettes. Toutefois, le ratio recettes publiques totales/PIB serait inchangé à 10,5 % du PIB en raison de l'évolution en baisse de certains éléments des recettes non fiscales qui ne sont pas récurrents. En ce qui concerne les dépenses, nous continuerons à débloquer les traitements des fonctionnaires ainsi qu'à éliminer les subventions aux hydrocarbures. Les dépenses courantes primaires augmenteront de 0,9 point de pourcentage du PIB, notamment en raison d'un report des dépenses de l'année précédente liées aux DDR. Nous continuerons d'affecter davantage de crédits à la santé et à l'éducation, et moins aux subventions non productives. Les dépenses sociales devraient progresser d'au moins 5 % en termes réels, tandis que les dépenses en capital à financement intérieur se maintiendraient. Le budget 2010 inclura une allocation de 6 milliards de FCFA pour le processus DDR dont le décaissement se fera en consultation avec le Comité de suivi du DDR, ainsi qu'une ligne de dépense pour les élections. Celle-ci comprend des contributions des Nations unies et de l'Union européenne (4 millions d'euros).

19. Nous entendons améliorer l'efficacité de nos dépenses et nous avons demandé l'appui de la Banque mondiale en vue d'effectuer une revue des dépenses publiques, qui devrait avoir

lieu au début de 2010. Dans la foulée, le gouvernement veut aussi réexaminer les dépenses de défense dans le but d'améliorer leur efficacité tout en préservant la sécurité. Nous espérons recevoir de l'Union européenne un appui budgétaire supplémentaire de 5 milliards de FCFA que nous mettrons à profit pour augmenter le remboursement des arriérés de paiement à caractère social (arriérés au titre des salaires, pensions et bourses), ce qui porterait l'objectif d'apurement des arriérés à 20 milliards de FCFA en 2010.

20. Compte tenu du report des dépenses liées au processus DDR de 2009 à 2010, le déficit primaire intérieur s'accroîtra de 0,8 point de pourcentage à 1,2 % du PIB en 2010. Les appuis budgétaires devraient connaître une augmentation de 0,7 point pour représenter 1,9 % du PIB, ce qui nous aidera à réduire les arriérés intérieurs et financer les dépenses de lutte contre la pauvreté. Nous avons l'intention d'utiliser une fraction de l'allocation de 44 millions de DTS (30 milliards de FCFA) reçue du Fonds monétaire international pour réduire l'endettement bancaire intérieur et le recours aux financements du marché, ces deux dernières sources étant coûteuses. Ces mesures nous permettraient de réaliser de nouvelles économies sur le service de la dette que nous consacrerons aux programmes sociaux. La dette totale du secteur public baisserait de 29 % du PIB en 2009 à 25 % en 2010.

### **C. Réformes structurelles**

21. Le gouvernement coordonnera ses actions avec les donateurs de la RCA pour harmoniser le programme de réformes structurelles. Nous attendons du Cadre général d'appui au budget (CGAB-DSRP) convenu en octobre qu'il rende l'aide plus prévisible et facilite l'administration des dons. Les donateurs participant à ce processus sont la Banque africaine de développement, l'Union européenne, la France et la Banque mondiale, le FMI ayant le statut d'observateur. L'objectif stratégique du cadre harmonisé est de s'accorder sur un programme de réformes simplifié et mieux ciblé, soutenu par une assistance technique. Nous travaillerons avec les donateurs précités en vue de l'adoption et de l'application rapide de programmes communs. Dans ce contexte, nous préparons un programme de réforme des finances publiques avec l'appui financier de l'Union européenne.

#### **Réforme de l'administration des recettes et politique fiscale**

22. Nous poursuivons l'amélioration du système fiscal. En janvier 2009, nous avons commencé à prélever la TVA sur tous les produits pétroliers et nous continuerons chaque trimestre d'augmenter les droits d'accise sur le pétrole lampant de quelque 40 FCFA par litre, pour éliminer complètement toute subvention résiduelle et pour égaliser en fait ces droits d'accise avec ceux applicables sur le diesel, substitut proche et souvent mélangé avec le pétrole lampant dans les transports. Dans ces conditions, on prévoit une augmentation des recettes brutes tirées des produits pétroliers, TVA comprise, de 13 milliards de FCFA dans l'exercice 2009. Afin de faciliter la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement trimestriel des prix de produits pétroliers, le Comité de la structure des prix, qui comprend des représentants des ministères des Mines et de l'Énergie, des Finances et du Budget ainsi que l'Agence de régulation du secteur pétrolier (A.R.S.P), présentera des recommandations de prix sur la base de

ce mécanisme au conseil des ministres au plus tard 5 jours avant la fin du trimestre. Enfin, nous allons procéder à un examen de la compétitivité de la fiscalité minière avec l'appui d'une assistance extérieure.

23. La réforme de l'administration fiscale met l'accent sur le ciblage des contrôles, l'enregistrement des contribuables et le traitement du remboursement de la TVA. Nous continuerons à effectuer des contrôles ciblés des non-déclarants ou d'entreprises déclarant des crédits nets de TVA. De plus, nous avons l'intention de mettre au point des indicateurs basés sur le risque pour sélectionner les contribuables à forts enjeux à contrôler et déceler ceux dont les déclarations ne sont pas en ligne avec les données d'importations. Enfin, nous intégrerons les contribuables grands et moyens identifiés lors du récent recensement. Nous allons renforcer la sécurité du système d'émission du numéro d'identifiant fiscal (NIF) afin de nous assurer que chaque contribuable soit le seul à être identifié par ce NIF. Nous continuerons à honorer les demandes de remboursement de la TVA à bonne date après vérification du bien-fondé des demandes (repère structurel à fin-décembre 2009). En outre, nous exigerons que toutes les transactions entre l'État et les grands et moyens contribuables se fassent par transfert bancaire.

24. Nous entendons renforcer notre action dans le domaine de l'administration des douanes. Une utilisation rationnelle du système SYDONIA et sa connexion avec SYSTEMIF permettront d'améliorer la gestion. Nous voulons absolument étendre son utilisation et renforcer ses capacités en coopération avec nos partenaires de l'assistance technique. Nous rendrons aussi plus efficace l'administration des douanes en la dotant de ressources adéquates en s'assurant que la redevance informatique soit entièrement disponible pour l'utilisation du système informatique de la douane. Dans ce contexte, nous allons transférer la capacité de développement de SYDONIA aux douanes et nous allons étendre SYDONIA aux bureaux principaux et à la société d'inspection BIVAC. Nous allons également accélérer la formation du personnel dans divers domaines prioritaires et nous assurer que les services des douanes soient indépendants tant sur le plan opérationnel que sur le plan de la gestion des ressources humaines. Nous faciliterons les procédures de transit entre le port de Douala et la destination finale. À cet égard, nous allons demander une mission d'assistance technique pour évaluer l'efficacité de notre bureau de Douala. Nous mettons tout en œuvre pour mieux combattre la fraude sur les marchandises en transit et les réexportations en introduisant des contrôles administratifs appropriés pour nous assurer de la réalité des exportations. Les directions des douanes et des impôts procéderont à des évaluations trimestrielles détaillées sur l'efficacité opérationnelle et les performances financières de la société privée SODIF. Ces évaluations permettront, au deuxième semestre 2010, de définir la base des relations entre l'État et cette société.

25. Nous réduirons encore les exonérations grâce à une révision des conventions existantes dans le but d'éliminer complètement celles qui sont discrétionnaires et de ne conserver que les exemptions statutaires qui ont une justification économique claire. Ainsi, nous envisageons de réduire les exonérations d'un montant total de 11 milliards de FCFA en 2008 à 9 milliards de FCFA en 2009 (repère structurel à fin décembre 2009). En outre, nous étudierons comment supprimer les exonérations douanières bénéficiant au gouvernement. Le but serait d'accroître

l'enveloppe de chaque ministère pour lui permettre de s'acquitter des droits de douanes, en espérant que cela simplifierait le travail de la douane et réduirait les abus sur les exonérations.

26. En mai 2009, nous avons reçu une assistance technique du département des finances publiques du FMI pour l'examen exhaustif de notre administration fiscale; les experts ont recommandé des réformes opérationnelles et institutionnelles. Nous allons élaborer et publier, d'ici fin mars 2010, une stratégie détaillée de réformes de l'administration des recettes, basée sur le diagnostic du FMI (repère structurel). Aussi, avons-nous demandé une assistance technique complémentaire du département des finances publiques du FMI et d'AFRITAC à ce sujet. Dans le domaine de la documentation fiscale, nous avons procédé à une refonte du code général des impôts dans un code unique qui sera accessible en ligne sur Internet ainsi que les textes et circulaires produits par l'administration fiscale. Nous espérons bénéficier d'une assistance technique du FMI pour une profonde réforme de la politique fiscale au début de 2010, de façon à ce que le nouveau code des impôts soit appliqué dans le cadre du budget de 2012. L'objectif de la réforme serait de réduire davantage les exonérations et les taxes à rendement fort négligeable, de rationaliser les procédures de paiement des impôts et de passer de la taxation du commerce international à celle de la consommation et des revenus; cela permettra d'augmenter les recettes et l'efficacité administrative, tout en améliorant le climat des investissements. En vue de cette réforme, nous avons déjà sollicité l'assistance technique de l'Union européenne.

### **Réformes des finances publiques et de la gestion de la dette**

- Les priorités du gouvernement en matière de réforme de la gestion des finances publiques restent les suivantes : i) renforcer la gestion de la trésorerie; ii) améliorer le suivi des dépenses et la gestion budgétaire; iii) améliorer la gestion de la dette; et iv) rendre la présentation et l'exécution du budget plus transparentes. À cette fin, nous avons l'intention de prendre les mesures énoncées ci-dessous :
- Nous renforcerons l'action de la Commission de suivi de liquidité. Cette commission a pour mission d'établir des projections budgétaires glissantes des engagements de dépenses, des recettes et du service de la dette pour la semaine, le mois et le trimestre à venir ainsi que pour le reste de l'année. Afin d'améliorer le travail de la Commission, nous allons procéder à une revue de ses activités et faire des recommandations pour renforcer son rôle. Plus précisément, à partir de janvier 2010 au plus tard, nous demanderons des recommandations hebdomadaires écrites sur l'ajustement des engagements de dépenses en fonction des prévisions glissantes. Ces recommandations seront présentées sans délai au Comité de trésorerie, chargé de prendre les décisions stratégiques en rapport avec l'exécution du budget (repère structurel à fin mars 2010).
- Nous sommes en train de rétablir le compte unique du Trésor (CUT). Nous avons réduit le nombre de comptes du Trésor dans les banques commerciales à un seul compte courant par banque (à l'exception de deux comptes de transfert et les comptes demandés par les donateurs pour la gestion de leurs projets), le minimum requis pour supporter des

opérations à travers les banques, notamment le paiement des salaires. Nous avons la conviction que le CUT sera opérationnel à la fin décembre 2009 (repère structurel). Nous avons reçu une assistance technique du FMI pour gérer les comptes résiduels du Trésor dans les banques avec un solde nul. Le rapprochement mensuel des comptes de l'État entre le Trésor et la Banque centrale assure déjà la cohérence des données sur la position nette du Trésor. Nous nous efforcerons d'étendre le paiement par virement bancaire aux retraités et fournisseurs réguliers de l'État.

- Nous progressons de façon satisfaisante dans l'informatisation de la chaîne des dépenses et nous avons déjà obtenu de la Banque mondiale l'appui financier pour l'extension du système Gesco, l'élaboration du compte de gestion de 2008 et le projet de loi de règlement correspondant. La Banque mondiale financera la finalisation du logiciel Gesco et son intégration avec d'autres systèmes de gestion d'information. Nous espérons pouvoir intégrer dans ce système toutes les phases de la procédure de dépense (repère structurel à fin décembre 2009). Il faudrait, pour ce faire, mettre en place un mécanisme de remontée de l'information entre les systèmes informatiques de la Direction du budget et du Trésor afin de rapporter les paiements dans des catégories budgétaires correspondantes et de permettre ainsi la production de rapports d'exécution budgétaire exhaustifs et détaillés. Gesco traitera aussi toutes les dépenses sans engagement préalable ou ordre de paiement (par exemple celles relatives au service de la dette, aux salaires, aux frais de mission, aux factures de consommation des services publics et aux produits pétroliers consommés par l'État) et celles exécutées par les agences budgétaires sur recettes propres, ainsi que d'autres paiements qui ne suivent pas la procédure normale des dépenses. Nous mesurerons les retards dans la gestion des dépenses à tous les stades postérieurs à l'engagement. On prévoit pour la mi-2010 une nouvelle extension de Gesco à l'enregistrement des opérations des administrations et régies financières. Nous procéderons également à une interconnexion de Gesco avec le système de gestion de la dette (SYGADE) et le système simplifié de gestion de la solde.
- Nous continuons à enregistrer tous les arriérés de paiement intérieurs des années antérieures dans la base de données informatisée de la direction de la dette publique après validation, opération par opération (repère structurel à fin décembre 2009). Nous allons aussi dresser un inventaire des dettes croisées au sein du secteur public et établir un calendrier pour l'apurement des dettes croisées entre les entreprises publiques d'une part et les administrations locales et centrales d'autre part (repère structurel à fin mars 2010). En vertu de ce repère, toutes les dettes des entreprises publiques seront enregistrées dans la base de données de la dette publique, ce qui permettrait de disposer d'informations facilement accessibles sur la dette totale du secteur public. Les mesures préconisées dans ce repère sont essentielles pour garantir la transparence et l'assainissement des relations financières au sein du secteur public.
- L'application effective de notre stratégie financière, y compris la résorption des arriérés de paiement, exigera l'émission de titres publics sur le marché régional naissant. Nous n'envisageons que des placements limités en 2010 pour tester le marché. Entretemps,

nous accélérerons nos préparatifs pour y prendre pied et améliorerons la crédibilité de notre gestion financière. Pour cela, nous comptons sur une assistance technique du FMI en fin de 2009/début 2010.

- Nous avons commencé à publier des rapports trimestriels d'exécution du budget pour faire progresser la transparence et mieux faire connaître la politique budgétaire de l'État. En outre, nous avons publié le collectif budgétaire 2009, et nous envisageons de publier le budget 2010 après son adoption par l'Assemblée nationale.
- Par ailleurs, nous comptons achever les préparatifs de la loi de règlement pour 2008 d'ici à fin 2009, et démarrer la mise en œuvre du nouveau plan comptable de l'État dès le début de 2010 par : i) le paramétrage de l'application GESCO; et ii) les séries de tests avant basculement définitif dans GESCO.

### **Système bancaire, services publics et municipalités**

27. Il s'avère nécessaire d'améliorer les ratios prudentiels des banques commerciales locales. Suite à la décision de la COBAC de porter à moyen terme le capital minimum requis des banques commerciales à 10 milliards de FCFA, les quatre banques commerciales locales doivent augmenter leur capital social. Le gouvernement est actionnaire minoritaire dans trois de ces quatre banques. Notre approche préférée est de ne pas participer à l'augmentation du capital, mais s'il s'avère nécessaire d'y participer, nous le ferons à condition qu'il y ait au moins un investisseur stratégique sérieux et important envisagé pour la banque et une stratégie de restructuration approuvée par la COBAC. En cas de nécessité, le gouvernement recapitaliserait la banque en émettant une obligation publique à long terme productrice d'intérêts et cette possibilité serait reflétée dans le budget 2010. L'on prévoit que la contribution de l'État à la recapitalisation sera inférieure à 4 milliards de FCFA (0,4 % du PIB). En plus, la stratégie de l'État visant à réduire ses emprunts auprès des banques commerciales permettra à ces dernières de se conformer à la réglementation prudentielle sur la concentration des risques que certaines d'entre elles n'ont pas respectée en raison de leurs prêts au gouvernement.

28. Nous continuerons d'améliorer les résultats financiers des sociétés de service public. Le ratio total de recouvrement (fonds recouverts au comptant divisés par montants facturés) des trois principales sociétés (électricité, eau et télécommunications) était à 73 % au deuxième trimestre, en hausse par rapport aux 67 % constatés à la fin de 2008; nous avons ainsi manqué de peu le repère quantitatif y relatif à cause surtout du non paiement des factures de consommation des services publics par l'État durant cette période. Nous continuons à cibler une hausse progressive de 15 points en 2009 (repère quantitatif). Le paiement intégral de ce que l'État doit actuellement aux sociétés de service public est un élément essentiel de notre stratégie visant à améliorer les résultats financiers et la performance générale de ces sociétés et contribuerait à relever ce défi (repère quantitatif). À cet effet, comme mesure préalable, nous avons réglé toutes les factures de consommation de services publics soumises à l'État dès novembre 2008 jusqu'en août 2009 à hauteur de 1,2 milliard de FCFA. Le redressement de la situation financière de ces sociétés leur permettra de régler leurs arriérés d'impôts. Les

modalités précises de règlement de ces arriérés d'impôts seront définies dans le cadre du calendrier d'apurement de la dette croisée du secteur public.

29. La sécurisation et l'augmentation de l'approvisionnement en électricité sont indispensables à la croissance. La centrale ENERCA de Boali, notre principal équipement hydroélectrique, bénéficie de l'aide financière et technique de la Banque mondiale (10 millions de dollars EU) et de l'Agence française de développement (4,2 millions d'euros) pour la rénovation et la maintenance des installations actuelles, d'une capacité de 18 mégawatts. Nous avons signé un accord avec les autorités chinoises en vue de la reconstruction de nos capacités de production d'énergie électrique, avec à court terme la fourniture de deux turbines destinées à Boali III afin d'augmenter de 10 mégawatts la production d'électricité. Cela résoudrait les problèmes d'approvisionnement à court terme et procurerait de grands avantages économiques, puisque la fourniture d'électricité est limitée actuellement à 16 heures par jour et interrompue par des coupures fréquentes. Ce projet sera financé par des dons et devrait effectivement démarrer en 2010.

30. Nous envisageons aussi de normaliser nos relations financières avec la municipalité de Bangui. L'administration centrale remboursera sa dette à l'égard de cette municipalité en réglant directement à ENERCA ses arriérés de paiement. Nous continuerons à verser à la municipalité de Bangui l'intégralité des recettes fiscales partagées et les transferts normaux. Nous avons l'intention de clarifier la responsabilité du paiement de l'éclairage public à Bangui sur la base d'une étude devant être finalisée au début de 2010.

#### **D. Surveillance du programme**

31. Le suivi du programme prendra la forme de revues semestrielles des critères de réalisation (CR), à fin décembre 2009 (Tableau I.1), et des repères structurels 2009/2010 (Tableau I.2). Le détail des définitions et des obligations d'information concernant tous les CR quantitatifs et les conditions structurelles figure dans le Protocole d'accord technique joint (PAT, Appendice II). Le gouvernement fournira aux services du FMI toutes les données de base avec les rapprochements adéquats, à intervalles réguliers et en temps utile, conformément au PAT.

Tableau I.1. République Centrafricaine: Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, Décembre 2008-Décembre 2009

(En milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 31 décembre 2008 pour 2009; plafonds, sauf indication contraire)

	Fin décembre 2008	Fin juin 2009		Fin septembre 2009	Fin décembre 2009		
	Réalisation	Critère de performance		Repère	Programme	Repère Programme Révisé <sup>1</sup>	Projections <sup>1</sup>
		Programme	Préliminaire	Programme	Programme		
<b>Critères de réalisation</b>							
Plancher des recettes publiques totales <sup>1</sup>	92.5	47.6	53.3	73.5	98.1	97.9	98.9
Plancher du solde primaire intérieur <sup>2</sup>	0.7	1.5	12.3	-1.6	-9.7	-4.6	-3.6
Variation des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État, titres obligataires exclus	6.9	-2.6	0.6	-7.9	-5.0	0.9	-0.1
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Repères indicatifs</b>							
VAN de la dette extérieure	336	...	...	...	114	111	111
Plancher des dépenses anti-pauvreté <sup>5</sup>	19.7	10.0	11.1	15.0	21.0	21.0	21.0
Paieement des arriérés intérieurs	10.5	1.0	3.3	6.0	9.0	12.1	13.1
Accumulation d'arriérés d'impôts	2.1	0.0	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Plancher des recettes des entreprises publiques (en pourcent)	67.4	73.4	78.5	77.4	82.4	82.4	82.4
Plancher sur paieement des utilités du gouvernement (en pourcent)	...	98.0	17.8	98.0	98.0	98.0	98.0
<b>Pour mémoire</b>							
Dons pour appui budgétaire (prévision)	12.6	6.8	4.5	14.2	17.2	11.6	11.6
Bonds émis dans le marche régional (prévision)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont:</i> dans le portefeuille des banques commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement maximum sur les créancier des banques en cas de décaissement de dons inférieur aux prévisions	...	5.0	...	6.0	6.0	6.0	6.0
Financement extérieur sans prêts pour projets	5.8	3.9	1.4	6.3	7.9	-0.4	-0.4
Remboursements aux compagnies pétrolières et des prêts commerciaux <sup>6</sup>	...	6.1	2.0	8.1	10.1	9.9	9.9

Sources: Autorités de la R.C.A.; estimations du service du FMI.

<sup>1</sup> La différence entre les projections et le programme révisé s'explique par une marge de sécurité.

<sup>2</sup> Recettes intérieures, à l'exclusion des dons extérieurs et du produit des cessions (voir PAT pour plus de détails).

<sup>3</sup> Le solde primaire intérieur (base caisse) est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses totales de l'État, mais à l'exclusion des paiements d'intérêts et des dépenses en capital financés de l'extérieur.

<sup>4</sup> Dette contractée ou garantie par l'État (voir PAT).

<sup>5</sup> Ces critères de réalisation seront suivis de façon permanente.

<sup>6</sup> Dépenses totales de santé et d'éducation, y compris celles au titre des traitements et salaires et des biens et services.

<sup>7</sup> Dette due aux compagnies pétrolières et crédits accordés par des groupes financiers domiciliés dans la CEMAC régis des conventions, classifiés comme non-bancaires.

Tableau I.2. République Centrafricaine — Conditionnalité structurelle, 2009-10

Mesure	Fondement macroéconomique	Calendrier
<b>Mesure préalable</b>		
Payer l'intégralité des factures de consommation de services publics de l'État à l'égard d'ENERCA, de SODECA et de SOCATEL, reçues dès début novembre 2008 jusqu'à fin août 2009.	Améliorer la performance financière des sociétés de service public.	Fait
<b>Repères structurels</b>		
<b>ADMINISTRATION DES RECETTES ET POLITIQUE FISCALE</b>		
Poursuivre l'application de la formule automatique de fixation trimestrielle des prix des produits pétroliers qui garantit la répercussion intégrale de tous les coûts, marges de distribution, TVA et droit d'accise spécifique au consommateur. La formule comprend un calendrier de taxation des produits pétroliers.	Prémunir le budget contre les risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; dégager l'espace nécessaire pour l'adoption de mesures bien ciblées afin d'atténuer l'impact social des variations des prix des produits pétroliers.	Continu
Pour les exportateurs à la réputation bien établie qui demandent des remboursements de TVA, vérifier la demande dans un délai ne dépassant pas 30 jours, payer 50 % de la somme vérifiée dans un délai ne dépassant pas 30 jours et le solde dans un délai de 90 jours.	Rendre les exportations plus compétitives en autorisant la TVA à taux zéro, conformément aux meilleures pratiques internationales.	Fin décembre 2009
Réduire les cas de franchise douanière en vue de mettre fin aux exemptions discrétionnaires et aux exemptions légales sans réel fondement économique.	Rehausser le potentiel de recettes.	Fin décembre 2009
Publier une stratégie de réforme détaillée pour l'administration des recettes basée sur le diagnostic des besoins de réforme de la Direction des Impôts.	Moderniser et améliorer l'efficacité de l'administration des impôts afin de rehausser les recettes et d'assurer une meilleure qualité des services aux contribuables.	Fin mars 2010
<b>GESTION DES FINANCES ET DE LA DETTE PUBLIQUES</b>		
Rétablir le compte unique du trésor (CUT)	Réduire les coûts de financement pour l'État et accroître la transparence des opérations de l'État.	Fin décembre 2009
Finaliser la mise en œuvre du système de gestion des finances publiques en appliquant intégralement Gesco à tous les stades du processus de dépense, de l'engagement au paiement.	Améliorer le contrôle budgétaire et éviter les arriérés.	Fin décembre 2009
Revoir le travail du Comité de Suivi de Liquidité et exiger que ce comité prépare des prévisions budgétaires glissantes. Préparer des recommandations hebdomadaires en fonction des projections glissantes des recettes, du financement et des dépenses.	Autoriser le Comité de Suivi de Liquidité à jouer un rôle d'orientation stratégique permanent de premier plan; lui permettre de réagir promptement et de se réajuster en fonction de la situation financière du pays.	Fin mars 2010
<b>GESTION DE LA DETTE</b>		
Intégrer tous les arriérés intérieurs des années antérieures à la base de données informatisée de la Direction de la dette	Renforcer la capacité de gestion de la dette intérieure.	Fin décembre 2009
Établir un inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et les administrations locales et centrales d'une part et entre les sociétés publiques d'autre part, arrêter un calendrier pour l'apurement des dettes croisées et introduire la dette des entreprises publiques dans la base de données.	Faciliter la gestion des entreprises publiques sur une base purement commerciale. Étendre le système de gestion centralisé de la dette à tout le secteur public.	Fin mars 2010

**APPENDICE I**  
**PIÈCE JOINTE II**

**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**  
**PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**

Bangui, le 18 novembre 2009

1. Le présent protocole d'accord technique contient les définitions visant à clarifier la mesure des critères et indicateurs quantitatifs de réalisation qui figurent au tableau 1 du Mémoire de politique économique et financière joint à la lettre d'intention des autorités de novembre 2009. Il précise aussi la fréquence et les délais de transmission des données aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour les besoins de suivi du programme. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et les cibles indicatives pour 2009 seront évalués sur la base des flux cumulés à partir du 31 décembre 2008.

**A. Communication des données au FMI**

2. Les données sur toutes les variables faisant l'objet de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs, y compris toutes les révisions, seront régulièrement communiquées aux services du FMI en temps voulu — d'après la description et le calendrier présentés au tableau 1. En outre, les autorités consulteront les services du FMI pour toute nouvelle information et donnée pertinentes pour l'évaluation et le suivi des résultats au regard des objectifs du programme, quand bien même elles ne sont pas spécifiquement définies dans ce Protocole.

**B. Définitions**

3. Sauf indication contraire, on entend par État, l'administration centrale de la République Centrafricaine (RCA), à l'exclusion des administrations locales, de la banque centrale et de tout autre organisme public doté d'une personnalité juridique autonome (entreprises publiques ou semi-publiques) et non visé actuellement par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Les dépenses de l'État base engagements (exceptées les dépenses au titre du paiement d'intérêts sur la base des montants dus) comprennent toutes les dépenses affectées, les opérations du Trésor, les contreparties nationales aux projets bénéficiant d'un financement extérieur et les opérations de compensation. Les dépenses anti-pauvreté dans les domaines de la santé et de l'éducation seront enregistrées suivant la classification fonctionnelle des dépenses publiques. A partir de 2009, les dépenses détaillées du TOFE seront enregistrées sur base engagements; cette information sera complétée, en janvier 2010 au plus tard, par la variation du stock des dépenses engagées non ordonnancées, ainsi que par la variation du

stock des dépenses ordonnancées non payées, qui seront réparties en ordonnancements datant de moins de 60 jours et en ceux datant de plus de 60 jours.

5. Aux fins du présent Protocole, les définitions des termes «dette» et «emprunt concessionnel» sont les suivantes :

- Le terme «dette» prend la signification énoncée au point n° 9 des Directives sur les critères de réalisation sur la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt*), adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (Décision No. 12274-00/85, August 24, 2000), mais il recouvre aussi les engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant à l'avenir la garantie auprès de l'acheteur (accords de rachat et accords officiels de crédit croisé notamment); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels on fournit une propriété que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée de la propriété, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété. D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

### C. Critères de réalisation quantitatifs

#### **Recettes intérieures de l'État (plancher)**

6. Les recettes intérieures de l'État sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent les opérations compensatoires portant sur les recettes et les dépenses de la période en cours — entre l'État et les fournisseurs de biens et services — hormis les subventions reçues de l'étranger et le produit des cessions. Les recettes de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, les recettes affectées, les chèques au titre des droits de douane-projets, les retenues sur les traitements et salaires des fonctionnaires effectivement payés.

#### **Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)**

7. Le solde budgétaire primaire intérieur, sur une base caisse, est défini comme la différence entre les recettes publiques intérieures et les dépenses publiques, à l'exclusion de tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur fonds extérieurs. À partir de 2009, le solde budgétaire primaire intérieur sera mesuré sur base engagements. Le solde budgétaire primaire intérieur sera calculé à partir des données au-dessus de la ligne fournies dans le TOFE.

#### *Ajusteur*

8. Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour tenir compte de tout excédent d'appuis budgétaires extérieurs sous forme de dons non prévu dans le programme.

#### **Variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (plafond)**

9. Le stock en fin de période des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (net des acquisitions de titres publics) est défini comme la différence entre les dépôts détenus par l'État dans les banques commerciales et l'encours des prêts et des découverts, tel que figurant dans la situation monétaire, moins les titres publics détenus par les banques commerciales.

#### *Ajusteur*

10. Le plafond de variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État (nette des acquisitions de titres publics) sera :

- i. augmenté de 100 % pour tout déficit cumulé d'appuis budgétaires extérieurs sous forme de dons par rapport aux projections du programme et à hauteur de la limite prévue au tableau 1 du MPEF;
- ii. réduit de 57 % des émissions obligataires sur le marché régional;

- iii. diminué (augmenté) de 100 % pour tout excédent (déficit) cumulé des financements extérieurs par rapport aux projections du programme (hors décaissements relatifs aux prêts-projets; et
- iv. diminué (augmenté) de 100 % pour tout déficit (excédent) cumulé de paiements de dettes aux compagnies pétrolières domestiques et/ou aux banques commerciales basées en CEMAC (pour les emprunts contractés avant le 31 décembre 2008).

### **Dettes extérieures non concessionnelles ou garanties (plafond, en continu)**

11. Le critère de réalisation sur l'obtention d'une nouvelle dette extérieure non concessionnelle s'applique à la fois à la dette extérieure à court terme (échéance initiale de un an ou moins), ainsi qu'à celles à moyen et à long terme (échéance initiale de plus de un an), contractées ou garanties par l'État. Les achats auprès du FMI ne sont pas assujettis à cette limite.

12. La concessionnalité des prêts est évaluée sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On dit d'un prêt qu'il est assorti de conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio de la valeur actuelle du prêt — calculé selon les taux d'intérêt de référence — par rapport à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (soit un élément don d'au moins 35 %, qui ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois. Les marges ci-après seront ajoutées aux moyennes du taux de référence sur 10 ans et sur six mois : 0,75 % dans le cas des périodes de remboursement inférieures à 15 ans, 1 % dans celui des périodes comprises entre 15 et 19 ans, 1,15 % dans celui des périodes allant de 20 à 29 ans et 1,25 % dans celui des périodes égales ou supérieures à 30 ans.

13. La notion d'État aux fins de l'indicateur sur la dette extérieure comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les institutions publiques administratives, les entreprises publiques autorisées à contracter, à garantir ou consentir des prêts non concessionnels, les institutions publiques scientifiques et techniques, les institutions publiques professionnelles, les institutions publiques industrielles et/ou commerciales, et les administrations locales.

### **Arriérés de paiement extérieurs (plafond, en continu)**

14. Les arriérés de paiements extérieurs sont réputés s'accumuler lorsque les paiements incontestés de l'État au titre des intérêts ou de l'amortissement ne sont pas effectués selon les termes du contrat, ni selon un différé futur convenu avec le Club de Paris ou d'autres créanciers bilatéraux ou commerciaux.

## D. Repères structurels

### Formule de fixation automatique des prix des produits pétroliers (repère structurel en continu)

15. La formule de détermination automatique des prix des produits pétroliers est conçue pour s'assurer la répercussion intégrale sur le prix à la consommation de la totalité des coûts, des marges de distribution, d'un droit d'accise spécifique minimum incluant les droits de douane par produit, ainsi que de la TVA au taux normal.

- Le prix minimum de vente au détail du super, du pétrole lampant, du gasoil et du fuel 1% sera calculé sur la base de la structure de prix des produits pétroliers acheminés par voie fluviale via la République démocratique du Congo en appliquant le droit d'accise spécifique énoncé au tableau 2.
- La formule sera calculée à la fin de chaque trimestre, sur la base de la moyenne du prix f.à.b. sur les 90 jours précédents pour chaque produit (voir tableau 2) et le prix de vente au détail sera applicable pour les 3 mois du trimestre suivant.
- La formule ajoute à l'ensemble des coûts, les marges de distribution, un droit d'accise spécifique par produit et la TVA. Ainsi, le prix de vente au détail minimum sera la somme de : i) le prix f.à.b.; ii) tous les coûts et marges; iii) le droit d'accise spécifique minimum; et iv) la TVA, appliquée sur la somme des composantes i)-iii) au taux normal.
- Le droit d'accise spécifique minimum comprend les éléments suivants :
  - i) droit de douane;
  - ii) taxe communautaire d'intégration;
  - iii) redevance d'usage routier;
  - iv) redevance équipement informatique finances;
  - v) C.C.I.;
  - vi) constitution du stock de sécurité;
  - vii) financement extension des capacités de stockage;
  - viii) péréquation sur le transport;
  - ix) redevance ASRP;
  - x) contrôle qualité et quantité des produits; et
  - xi) soutien ou reversement à l'État, appelé préalablement TUPP négative ou positive, en tant que résidu.

- En janvier 2010, le droit d'accise minimum du programme pour l'essence, le gasoil, et le fuel seront ajustés par le taux d'inflation pour sauvegarder les recettes de l'État en termes réels (Tableau 2). Le taux d'inflation à utiliser est le taux d'inflation de l'IPC de novembre 2009 en glissement. Les droits d'accise programmés étaient spécifiés dans le PAT joint à la Lettre d'intention du 5 juin 2009, soit :
  - 249,2 FCFA par litre pour l'essence
  - 175,2 FCFA par litre pour le gasoil
  - 73,1 FCFA par litre pour le fuel
- Lorsque un ou plusieurs droit(s) d'accise effectif(s), tel que défini à l'alinéa précédent, tombent en dessous du droit d'accise minimum spécifié au tableau 2, mais que les accises pour tous les produits pétroliers projetées pour le mois concerné dépassent l'objectif du programme mensuel, alors, dans le cadre du programme, le repère structurel continu relatif à l'ajustement automatique des prix sera considéré comme respecté.
- Pour les produits pétroliers importés par route via le Cameroun ou par fleuve via Kinshasa, le même montant de TVA sera appliqué du fait que le prix de détail en est le même. Les droits d'accise spécifiques seront ajustés pour donner le même prix final que celui prévu ci-dessus.
- Le prix de vente au détail pour chaque produit restera fixe par trimestre; cependant, la structure des prix sera déterminée mensuellement, le droit d'accise s'ajustant en fonction des variations dans les autres coûts. La TVA demeurera inchangée.

### **E. Mesure préalable**

16. Une mesure préalable à l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC concerne le paiement de toutes les factures soumises au gouvernement par ENERCA, SODECA et SOCATTEL sur la période allant de novembre 2008 au 31 août 2009. Tout litige relatif à la validité des factures devra être réglé à la satisfaction des deux parties. Une lettre de confirmation sur le paiement de toutes les factures émises durant cette période signée par le Ministre des Finances et toutes les trois entreprises publiques constituera la preuve que la mesure préalable a été observée.

### **F. Repères quantitatifs (RQ)**

#### **Valeur actualisée nette de la dette extérieure (plafond)**

17. La valeur actualisée nette de la dette extérieure est estimée en utilisant le modèle de viabilité de la dette extérieure établi par le FMI pour les pays à faible revenu.

### **Réduction des arriérés de paiements intérieurs (plancher)**

18. La réduction des arriérés de paiements intérieurs sera aussi considérée comme la variation du stock total des arriérés durant la période considérée. De ce fait, le remboursement d'un arriéré existant réduira le stock total des arriérés tandis que l'accumulation de nouveaux arriérés augmentera le stock. Aux fins du programme, un nouvel arriéré se définit sur la base d'un ordonnancement, c'est-à-dire comme une dépense ordonnancée non payée après 60 jours. Il est prévu que les données sur le stock des arriérés mesurées sur la base de cette définition seront disponibles pour l'évaluation du repère de décembre 2009. Tout retard dans la disponibilité de telles données, les arriérés de paiement actuels seront utilisés comme lors des revues passées.

#### ***Ajusteur***

19. Le plancher de réduction des arriérés de paiements intérieurs sera augmenté de 29 % du produit de l'émission obligataire sur le marché régional.

#### ***Accumulation nette d'arriérés d'impôts***

20. L'accumulation nette d'arriérés d'impôts se définit comme la variation du stock d'arriérés d'impôts (hors montants en litige) durant la période considérée plus tout montant admis en non valeur au cours de la même période.

### **Dépenses anti-pauvreté (plancher)**

21. Les dépenses anti-pauvreté comprennent les dépenses des secteurs suivants : *éducation, santé, développement rural et affaires sociales*, incluant aussi bien les dépenses de l'exercice en cours que le paiement d'arriérés concernant ces secteurs.

### **Paiement des factures des services publics de l'État (plancher, montant cumulé)**

22. Le repère quantitatif s'applique aux factures de prestations de services publics émises par les entreprises publiques suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca et est considéré comme respecté lorsque les factures émises par toutes ces entreprises sont payées à hauteur de 98 % au moins dans les 60 jours suivant leur date d'émission. Par exemple, le repère pour fin mars 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-mars 2009, divisée par la somme des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à janvier 2009. Le repère pour fin juin 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-juin 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à avril 2009. Les paiements au comptant par le gouvernement seront exigés pour toutes les factures émises après le 31 août 2009.

**Taux de recouvrement des entreprises de service public (plancher, montant cumulé)**

23. Ce repère est représenté par le taux cumulé de recouvrement correspondant au ratio du total des montants recouverts au comptant par rapport au total des factures émises durant la période, avec un décalage de deux mois. Ce repère est établi conjointement pour les entreprises suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca. À titre d'exemple, le repère pour le troisième trimestre correspondra à la somme des recouvrements au comptant réalisés par les trois compagnies sur la période juillet-septembre 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de mai 2009 à juillet 2009. Le repère pour fin décembre 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-décembre 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à octobre 2009.

Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des données au FMI dans le cadre de l'accord FRPC

Description des données	Délai de transmission
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les critères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Encours (fin de période) des arriérés intérieurs sur les biens et services et les salaires, y compris les pensions et les bourses non payées.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock des arriérés sur la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Rapport succinct sur les dépenses effectives dans les secteurs sociaux, y compris la santé, l'éducation et la sécurité.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et concessionnelles contractées ou garanties par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Stock des arriérés d'impôts et montant recouvré	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Indicateurs permettant d'évaluer les tendances économiques globales, notamment l'indice des prix à la consommation et les ventes de produits pétroliers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Flux des importations/exportations (en volume et en valeur), activités dans les secteurs forestier et minier	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers	Dans la semaine suivant la fin de chaque mois.

Tableau 2. République Centrafricaine — Droits d'accise minimum, estimations de la TVA et du prix à la pompe minimum des produits pétroliers, 2009-10

	octobre 2009	janvier 2010 <sup>1</sup>	avril 2010	juillet 2010	octobre 2010
	(francs CFA/litre)				
Prix f.à.b. (via Kinshasa) <sup>2</sup> (1)					
Essence (Super)	245.5	249.5	256.1	260.9	265.0
Pétrole lampant	242.3	246.1	252.7	257.4	261.3
Gazole	242.1	245.9	253.0	257.6	261.7
Fuel 1%	204.0	207.1	212.9	216.6	220.0
Marge de distribution <sup>2</sup> (2)					
Essence (Super)	208.6	208.9	209.3	209.6	209.8
Pétrole lampant	205.6	205.8	206.1	206.3	206.5
Gazole	211.0	211.2	211.5	211.8	212.0
Fuel 1%	217.2	217.4	217.6	217.8	218.0
Produit des accises (minimum), droits de douane inclus (via Kinshasa) <sup>2</sup> (3)					
Essence (Super)	201.3	251.7	251.7	251.7	251.7
Pétrole lampant	39.5	98.0	156.4	156.4	156.4
Gazole	177.1	177.0	177.0	177.0	177.0
Fuel 1%	61.9	73.8	73.8	73.8	73.8
TVA (estimation) <sup>2</sup> (4)					
Essence (Super)	124.5	134.9	136.3	137.2	138.0
Pétrole lampant	92.6	104.5	116.9	117.8	118.6
Gazole	119.7	120.5	121.9	122.8	123.6
Fuel 1%	91.8	94.7	95.8	96.6	97.2
Prix minimum à la pompe (estimation) <sup>2</sup> (5) = (1)+(2)+(3)+(4)					
Essence (Super)	780.0	845.0	853.4	859.4	864.5
Pétrole lampant	580.0	654.4	732.1	737.9	742.9
Gazole	750.0	754.6	763.4	769.1	774.2
Fuel 1%	575.0	592.9	600.1	604.8	609.0
Pour mémoire:					
Droits d'accise minimum pour le premier mois du trimestre (millions de FCFA)	---	884.9	1486.8	983.4	1022.0
Prix du pétrole (WEO dollars EU/baril)	72.5	74.5	76.0	77.3	78.3

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Les droits d'accise minimum seront ajustés par le changement de l'IPC de novembre 2009 (en glissement).

<sup>2</sup> Estimations basées sur les projections du programme pour les prix à l'importation f.à.b., définies comme la moyenne de 90 jours, en glissement.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009  
au titre de l'article IV et cinquième revue de l'accord  
au titre de la facilité  
pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance,  
demandes de dérogation pour non-respect et modification de critères de réalisation et  
revue des assurances de financement**

ANNEXE D'INFORMATION

Établi par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Seán Nolan et Dhaneshwar Ghura

Le 18 novembre 2009

- **Relations avec le FMI.** Décrit l'assistance financière et technique offerte par le FMI et donne des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. Au 30 septembre 2009, l'encours des crédits envers le FMI était de 38,55 millions de DTS (69,21 % de la quote-part).
- **Programme de travail conjoint FMI-Banque mondiale.** Résume le programme de travail conjoint du FMI et de la Banque mondiale pour 2009–10.
- **Questions de nature statistique.** Évalue la qualité des données statistiques. Bien que les données économiques soient en général adéquates aux fins de la surveillance, certaines insuffisances entravent l'analyse économique.

	<b>Page</b>
<b>Table des matières</b>	
I. Relations avec le FMI.....	63
II. Programme de travail conjoint.....	68
III. Questions d'ordre statistique.....	69
<b>Tableaux</b>	
1. Récente assistance technique .....	66
2. Tableau des principaux indicateurs .....	70

**Appendice I. République centrafricaine — Relations avec le FMI**  
(au 30 septembre 2009)

I. **Statut** : date d'admission : 10 juillet 1963; Article VIII

	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
II. <b>Compte des ressources générales</b> :		
Quote-part	55,70	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	55,51	99,66
Position de réserve du FMI	0,19	0,34

	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
III. <b>Département des DTS</b> :		
Allocation cumulative nette	53,37	100,00
Avoirs	44,15	82,72

	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
IV. <b>Encours des achats et des prêts</b> :		
Accords au titre de la FRPC	38,55	69,22

V. **Accords financiers les plus récents** :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant tiré</u>
			<u>(en millions de DTS)</u>	
FRPC	22 déc. 2006	30 juin 2010	69,92	49,50
FRPC	20 juillet 1998	19 jan. 2002	49,44	24,48
Accord de confirmation	28 mars 1994	27 mars 1995	16,48	10,71

VI. **Paiements prévus au FMI (sans aide PPTE)<sup>5</sup>**

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants réels des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS):

	<u>À venir</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal					1,49
Commissions/intérêts	<u>0,10</u>	<u>0,22</u>	<u>0,22</u>	<u>0,21</u>	<u>0,19</u>
Total	0,10	0,22	0,22	0,22	1,71

<sup>5</sup> Lorsqu'un État membre a des obligations financières impayées depuis plus de trois mois, le montant de ces arriérés figurera dans la présente section.

VII. **Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

	Cadre renforcé
I. Affectation de l'aide PPTE	
Date du point de décision	Septembre 2007
Aide affectée par tous les créanciers (millions de dollars EU) <sup>6</sup>	578,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	26,77
(équivalent en millions de DTS)	17,19
Date du point d'achèvement	Juin 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée à l'État membre	17,19
Aide intérimaire	6,59
Solde au point d'achèvement	10,60
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt <sup>7</sup>	0,90
Total des décaissements	18,09

VIII. **Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :**

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) <sup>8</sup>	4,02
Financée par : le Compte de fiducie de l'IADM	1,90
Ressources PPTE restantes	2,13

II. Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)

		Dette éligible		
Date de fourniture	CRG	FRPC		Total
Juillet 2009	non disponible	4,02		4,02

IX. **Évaluation des sauvegardes :** La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale de la région de la CEMAC. La dernière évaluation des sauvegardes de la BEAC a été achevée le 6 juillet 2009. Les conclusions font apparaître que les recommandations antérieures sur l'information financière, l'audit interne et le contrôle interne n'ont été que partiellement appliquées et que le nouveau profil de risque des avoirs de change de la BEAC exige un nouveau renforcement des sauvegardes. De plus, la BEAC a lancé un certain nombre de réformes structurelles internes en 2007 destinées à accroître la représentation des pays membres au sein de organes directeurs, à renforcer la direction et à rehausser la

<sup>6</sup>L'aide affectée au titre du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide affectée au titre du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas être additionnés.

<sup>7</sup>Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire, correspondant au revenu d'intérêt sur le montant affecté au point de décision mais pas décaissé pendant la période intérimaire, est effectué au point d'achèvement.

<sup>8</sup>L'IADM fournit 100% d'allégement de la dette aux pays membres admissibles qui remplissent les conditions pour obtenir cette assistance. Une assistance sous forme de dons provenant du Compte de fiducie de l'IADM et des ressources PPTE permet un allégement de la dette qui couvre la totalité de l'encours exigible par le FMI à la fin de 2004 et qui reste impayé au moment où le pays membre devient admissible à ce type d'allégement.

gestion des risques et les contrôles. Plusieurs de ces réformes sont encore en cours et devraient subir le contrecoup des enquêtes actuelles sur la fraude de Paris et des mesures prises à la conclusion de ces enquêtes.

### **Régime de change**

La République centrafricaine est membre d'une union monétaire avec cinq autres membres de la CEMAC et n'a pas de monnaie officielle distincte. Le régime de change est de facto classé dans la catégorie du régime conventionnel de parité fixe; le FCFA est rattaché officiellement à l'euro, la monnaie d'intervention, au taux fixe de 1 € pour 655,957 FCFA. Le 30 septembre 2009, son taux par rapport au DTS était de 1 DTS pour 709,74 FCFA. Le régime de change, commun à tous les membres, fonctionne sans restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

### **Consultations au titre de l'article IV**

Actuellement, les consultations au titre de l'article IV avec la République centrafricaine ont lieu tous les 24 mois, le cycle habituel pour les pays bénéficiant d'un programme appuyé par le FMI. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 28 septembre 2007.

### **Représentant résident**

Le bureau du FMI à Bangui a rouvert en octobre 2007 (après avoir fermé en septembre 2003). M. Joseph Ntamatungiro est le représentant résident.

**Tableau 1. République centrafricaine : Récente assistance technique**

Date	Département	But
Avril 2001	FAD	Suivi de l'introduction de la TVA et examen de mesures destinées à améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières.
Jan.-fév. 2004	STA	Examen et actualisation du Système général de diffusion des données (SGDD); assistance technique en matière de statistiques de finances publiques.
Mars 2004	FAD	Administration des recettes.
Avril 2004	FAD	Gestion des finances publiques.
Août-oct. 2004	FAD	Administration fiscale.
Fév.-déc. 2005	FAD	Gestion des finances publiques.
Mai 2005	FAD	Suivi de la mise en œuvre des réformes de l'administration fiscale et examen des progrès réalisés depuis la fin de la mission de trois mois de l'expert fiscal du Département des finances publiques.
Juin-juillet 2005	STA	Statistiques de finances publiques.
Juillet 2005	STA	Données du secteur réel.
Mai 2006	FAD	Recouvrement des arriérés fiscaux.
Mai 2006	FAD	Réforme de l'administration fiscale.
Sept.-oct. 2006	STA	Statistiques monétaires et financières.
Jan 2007-août 2008	FAD	Gestion des finances publiques.
Avril-mai 2007	FAD	Conséquences budgétaires des diverses politiques de tarification des combustibles et impact sur les ménages vulnérables, y compris mesures d'atténuation.
Oct. 2007	AFRITAC/FAD	Administration douanière; suivi de la nouvelle structure douanière.
Oct. 2007	AFRITAC/FAD	Suivi de l'application des réformes de l'administration fiscale et examen des progrès réalisés depuis la visite précédente de l'expert en 2006.
Nov.-Déc. 2007	FAD	Inspection du conseiller résident de FAD en gestion des finances publiques.
Déc. 2007	AFRITAC/STA	Données de comptabilité nationale.
Mars 2008	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette.
Juin 2008	AFRITAC	Suivi de l'application de la réforme de l'administration fiscale.

**Tableau 1. République centrafricaine : Récente assistance technique (en continu..)**

Date	Département	But
Date	Département	But
Juin 2008	AFRITAC	Suivi de l'application de la réforme de l'administration douanière.
Août 2008	AFRITAC/STA	Données de comptabilité nationale.
Sept. 2008	AFRITAC	Gestion des finances publiques.
Sept.–oct. 2008	AFRITAC/FAD	Introduction du nouveau cadre comptable et du nouveau système de classification budgétaire.
Oct. 2008	AFRITAC	Recouvrement des impôts et utilisation des données de l'administration fiscale.
Jan. 2009	AFRITAC	Suivi de l'application des réformes du recouvrement des impôts.
Mars 2009	AFRITAC/FAD	Réformes des procédures comptables.
Mars 2009	AFRITAC	Élaboration d'un manuel de gestion de la dette publique.
Mars 2009	AFRITAC	Amélioration de la coordination des procédures douanières.
Mai 2009	AFRITAC/FAD	Évaluation de l'administration fiscale et ébauche des nouvelles réformes.
Mai 2009	AFRITAC	Réforme de l'administration de la dette.
Mai 2009	AFRITAC	Modernisation de l'établissement des données de la comptabilité nationale.
Juillet 2009	AFRITAC	Etablissement d'une nouvelle base pour les statistiques de prix.
Sept.–oct. 2009	AFRITAC	Évaluation de l'administration douanière et nouvelles Réformes

**Appendice II. République centrafricaine : Programme de travail conjoint  
FMI-Banque mondiale, 2009–10**

Titre	Produits	Dates provisoires des missions	Date d'exécution effective ou attendue
<b>A. Information mutuelle sur les programmes de travail</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale au cours des 12 prochains mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet d'urgence de réhabilitation et de maintenance des infrastructures urbaines</b> Financement additionnel pour appuyer la reconstruction et la reprise après les inondations et pour atténuer la fréquence et l'impact des inondations futures.</li> <li>• <b>Revue des dépenses publiques (exercice 2011)</b> Examen de l'exécution du budget.</li> <li>• <b>Analyse environnementale du pays</b> Ce projet est destiné (i) à évaluer les principales sources, coûts et tendances de la dégradation de l'environnement, (ii) à analyser la capacité institutionnelle aux fins de la gestion de l'environnement et (iii) à analyser les questions environnementales prioritaires pour les recommandations de politique.</li> <li>• <b>Assistance technique sur le secteur minier</b> Assistance technique sur l'expérience en matière de codes miniers et d'accords miniers types.</li> </ul>	Novembre 2009  Décembre 2009  Novembre 2009	Mars 2010  Septembre 2010  Mars 2010  Juin 2010
Programme de travail du FMI au cours des 12 prochains mois	Analyse et conseils macroéconomiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sixième revue de l'accord FRPC</li> </ul>	Mars 2010	Juin 2010
	Assistance technique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la dette publique</li> <li>• Gestion des finances publiques</li> <li>• Statistiques</li> </ul>	Novembre 2009 Novembre 2009 Décembre 2009 Janvier 2009	
<b>B. Demandes de contributions au programme de travail</b>			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mise à jour périodique des progrès réalisés		
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mise à jour régulière du cadre macroéconomique à moyen terme pour la période allant jusqu'à 2014		
<b>C. Accord sur des produits et missions conjoints</b>			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse conjointe de viabilité de la dette</li> </ul>	Juin 2009	Juin 2010

**Appendice III. République Centrafricaine : Questions d'ordre statistique**  
Au 13 novembre 2009

<b>I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance</b>	
<b>Généralités</b> : Les données fournies présentent quelques lacunes, mais elles sont globalement adéquates aux fins de la surveillance. Les questions relatives aux données de base et à l'établissement affectent la plupart des catégories de données, mais posent surtout des problèmes dans le secteur réel.	
<b>Comptabilité nationale</b> : De nombreuses incertitudes entourent les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB réel, car l'estimation des activités du secteur informel repose encore sur une enquête de 1982. Qui plus est, l'évolution du secteur de l'agriculture de subsistance, qui représente environ 30 % de l'économie, n'est pas bien suivie et bénéficierait de la mise au point de données de base par le biais d'enquêtes. Le Département des statistiques offre une assistance technique en matière de comptabilité nationale.	
<b>Statistiques de prix</b> : L'inflation est elle aussi mesurée de manière très incertaine car l'IPC repose sur des pondérations de dépenses qui remontent à 30 ans et l'indice ne couvre qu'un nombre limité d'articles pour la capitale. Le Département des statistiques offre une assistance technique dans ce domaine.	
<b>Statistiques de finances publiques</b> : Dans l'ensemble, les données fournies sont satisfaisantes aux fins de la surveillance, bien que la couverture soit incomplète. Les principales lacunes ont trait aux dépenses financées sur les propres ressources des ministères dépensiers et aux dépenses financées par l'extérieur qui sont estimées par le Ministère des finances et qui, globalement, sont considérées comme satisfaisante. Les procédures de comptabilité budgétaire présentent encore de sérieuses insuffisances et souffrent de retards, une situation qui pourrait être résolue moyennant diverses réformes, y compris des programmes d'assistance technique, notamment du FMI. Les statistiques des administrations publiques ne sont pas disponibles.	
<b>Statistiques monétaires</b> : Les données fournies sont dans l'ensemble satisfaisantes aux fins de la surveillance. Au milieu de 2007, la BEAC a lancé un projet destiné à adopter la méthodologie du <i>Manuel de statistiques monétaires et financières (2000)</i> pour établir les statistiques monétaires des pays membres de la CEMAC.	
<b>Statistiques de la balance des paiements</b> : Les principales lacunes compromettent l'exactitude et la fiabilité des estimations de la balance des paiements; elles ont trait aux données de base et concernent la nécessité de tenir à jour le registre des entreprises pour les enquêtes (liste des répondants, formulaires de communication des informations et codifications). Il convient aussi de revoir les méthodologies et les techniques statistiques, notamment s'agissant du calcul du fret et des assurances et des procédures pour attribuer les mouvements de billets aux transactions; de plus amples détails sur les importations et les exportations sont aussi souhaitables. Aux fins de la surveillance, les services du FMI doivent estimer certains postes à l'aide de leurs propres méthodologies, notamment pour le fret et l'assurance et les importations et exportations dont les détails ne sont pas disponibles. Le Département des statistiques offre une assistance technique en matière de statistiques de la balance des paiements.	
<b>Statistiques de la dette extérieure et intérieure</b> : La qualité des données de la dette extérieure se sont améliorées à la suite du rapprochement effectué en avril 2009 avec les créanciers extérieurs et réalisé lorsque le point d'achèvement de l'initiative PPTE a été atteint. Les données de la dette intérieure sont de médiocre qualité, en partie car il est difficile de suivre toutes les étapes de la chaîne des dépenses publiques, de l'engagement au paiement. Par ailleurs, l'encours des arriérés intérieurs de l'État a été vérifié jusqu'à la fin de 2007. S'agissant des mesures correctrices, le FMI a fixé l'introduction d'un système d'information de gestion financière de l'État comme conditionnalité structurelle dans le cadre de la FRPC, et le système est à présent opérationnel, bien qu'il ne couvre pas encore tous les paiements.	
<b>II. Normes et qualité des données</b>	
La République Centrafricaine participe depuis janvier 2004 au Système général des diffusions des données (SGDD).	Aucune donnée RONC n'est disponible.

**Tableau 2. République Centrafricaine : Tableau des principaux indicateurs  
requis pour la surveillance  
(Au 13 novembre 2009)**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Périodicité des données <sup>6</sup>	Fréquence de la communication <sup>6</sup>	Fréquence de publication <sup>6</sup>
Taux de change	Permanente	Permanente	Q	Q	M
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires <sup>1</sup>	Juin 2009	Septembre 2009	M	M	M
Monnaie centrale	Juin 2009	Septembre 2009	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Juin 2009	Septembre 2009	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Juin 2009	Septembre 2009	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Juin 2009	Septembre 2009	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Septembre 2009	Septembre 2009	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Septembre 2009	Octobre 2009	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	Juin 2009	Septembre 2009	nd	nd	nd
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> - Administration centrale <sup>4</sup>	Juin 2009	Septembre 2009	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	Juin 2009	Septembre 2009	A	A	A
Solde extérieur courant	2008	Septembre 2009	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2008	Septembre 2009	A	A	A
PIB/PNB	2008	Septembre 2009	A	A	A
Dette extérieure brute	2008	Juin 2009	A	I	A
Position extérieure globale			nd	nd	nd

<sup>1</sup> Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autre titres d'emprunt du Trésor.

<sup>3</sup> Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

*Note d'information au public*

DÉPARTEMENT  
DES  
RELATIONS  
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 10/1  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
4 décembre 2009

Fonds monétaire international  
Washington, D. C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations  
au titre de l'article IV avec la République Centrafricaine**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 4 décembre 2009 les consultations au titre de l'article IV avec la République Centrafricaine<sup>9</sup>.

**Informations générales**

La République Centrafricaine a enregistré des taux de croissance économique modestes depuis la fin du conflit interne en 2003, dénotant cependant un redressement de la situation après des décennies de détérioration des niveaux de vie. La croissance du PIB réel a atteint en moyenne 2 ½ % par an entre 2004 et 2008. En 2008 et au début 2009, l'économie centrafricaine a subi une série de chocs internes et externes, allant de l'instabilité des fournitures en électricité, suivie de la hausse des prix des produits de base importés, à la récession mondiale qui a entraîné le ralentissement de la croissance, l'accélération de l'inflation et l'aggravation du déficit extérieur courant. Les résultats économiques récents signalent la poursuite d'une croissance faible et un ralentissement de l'inflation. La croissance du PIB réel devrait se redresser, passant de 2,2 % en 2008 à 2,0 % en 2009, tandis que l'inflation devrait être ramenée de 9,3 % en 2008 à 3,7 % en 2009. Le solde extérieur courant devrait s'améliorer en 2009 en raison de l'évolution favorable des termes de l'échange et de la diminution, en volume, des importations de produits pétroliers.

Depuis quelques années, le gouvernement centrafricain met en œuvre un programme de réforme économique avec l'appui de la communauté internationale. Pour rétablir la crédibilité de la gestion des finances publiques et contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté, les autorités ont maintenu une orientation budgétaire prudente — en dégagant de légers excédents primaires intérieurs sur la période 2006-08 — et poursuivi des réformes structurelles. Le programme couvre plusieurs domaines, notamment la gestion des finances publiques et de la dette ainsi que d'autres aspects essentiels de la gestion économique

<sup>9</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

dans son ensemble. Partant de ces efforts de réforme, la République Centrafricaine a atteint le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) en juin 2009.

Durant la période à venir, il appartiendra aux autorités centrafricaines de poursuivre les efforts de réforme afin d'accélérer la croissance et de mobiliser les ressources nécessaires à la réduction de la pauvreté tout en préservant la viabilité de la dette. Les grands domaines dans lesquels des améliorations s'imposent sont notamment le climat des affaires et de l'investissement, la promotion des activités du secteur privé en favorisant l'accès au crédit, la mobilisation efficiente des recettes publiques, une gestion prudente de la dette et la consolidation des résultats du secteur extérieur par la diversification de la base des exportations.

### **Évaluation par le Conseil d'administration**

Les administrateurs ont félicité les autorités centrafricaines de leur détermination à mener une gestion macroéconomique prudente et à opérer les réformes structurelles essentielles dans une conjoncture internationale et intérieure délicate. Les administrateurs ont rappelé qu'il était important d'accélérer la croissance économique et d'améliorer la compétitivité, tout en maintenant la dette à un niveau viable, et de mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux considérables besoins du pays pour promouvoir la paix et le développement. L'amélioration de la sécurité et la stabilité politique, en particulier dans la perspective des élections de 2010, sont essentielles pour encourager le développement du secteur privé et mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté engagée par les autorités.

Les administrateurs ont souligné l'importance d'un renforcement plus poussé de la gestion des finances publiques. Ils s'associent à la priorité que les autorités accordent à une meilleure gestion des recettes publiques, à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la maîtrise et au suivi des dépenses, à l'augmentation des dépenses dans les secteurs prioritaires et à l'amélioration de la gestion des engagements de dépenses pour mieux les aligner sur les crédits disponibles. Il sera en outre important de poursuivre la mise en application de la formule automatique de tarification des produits pétroliers.

Les administrateurs ont souligné qu'il est important d'accroître les concours des bailleurs de fonds à des conditions concessionnelles afin d'aider les autorités à améliorer la situation sécuritaire, à court terme, et, à moyen terme, à créer la capacité de gestion économique et les infrastructures essentielles pour réaliser leurs objectifs de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils encouragent les autorités à travailler en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds pour assurer une bonne visibilité des besoins de financement et des efforts de réforme.

Les administrateurs ont salué les mesures récemment adoptées pour renforcer les résultats financiers des entreprises de services publics. Ils ont insisté sur l'adhésion continue aux objectifs du programme en matière de paiement des factures de services publics et de recouvrements des entreprises de services publics de sorte que ces sociétés disposent de moyens suffisants pour entretenir des infrastructures essentielles.

Les administrateurs ont salué les mesures récemment adoptées pour renforcer les résultats financiers des entreprises de services publics. Ils ont insisté sur l'adhésion continue aux objectifs du programme en matière de paiement des factures de services publics et de recouvrements des entreprises de services publics de sorte que ces sociétés disposent de moyens suffisants pour entretenir des infrastructures essentielles.

Les administrateurs encouragent les autorités à réduire les vulnérabilités du système bancaire et à accroître le niveau d'intermédiation financière. Le remplacement progressif, par l'administration, des paiements en liquide et des chèques par des transactions bancaires et le moindre recours de l'État au financement bancaire devraient contribuer à faciliter l'accès du secteur privé au crédit et à diversifier l'économie. Les administrateurs ont souligné qu'il importe de suivre de près l'évolution du secteur bancaire national et de prendre les mesures correctives qui s'imposent face à l'établissement sous-capitalisé.

Les administrateurs ont salué l'intention manifestée par les autorités d'intensifier les réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires, à débloquent les goulots d'étranglement de l'infrastructure et à renforcer la gouvernance, la justice et l'acheminement des services publics.

Les administrateurs ont rappelé combien il était important que les autorités obtiennent un allègement de dette intégral de la part de tous les créanciers bilatéraux et commerciaux, à des conditions conformes à l'initiative PPTE et à l'IADM. Ils les encouragent à continuer de renforcer leur capacité de gestion de la dette et à éviter tout endettement non concessionnel. Les administrateurs ont noté l'intention manifestée par les autorités d'effectuer un tirage partiel sur l'allocation de DTS, ce qui leur permettra de remplacer un financement bancaire plus onéreux sans pour autant accroître les dépenses.

Les administrateurs se sont dits préoccupés par les problèmes de gouvernance liés à un bureau extérieur de la BEAC, la banque centrale régionale, et ils ont salué la décision prise par la BEAC d'adopter un vaste plan d'action pour y faire face. Ils ont encouragé les autorités centrafricaines à continuer d'appuyer la BEAC pour résoudre ces problèmes et renforcer sa gouvernance dans les meilleurs délais.

**Les notes d'information au public (NIP)** s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, le suivi post-programme et les évaluations *ex post* de la situation des pays membres qui ont mis en œuvre des programmes appuyés par le FMI sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

## République Centrafricaine — Principaux indicateurs économiques, 2005-09

	2005	2006	2007	2008	2009
				Estimatio ns	Projectio ns
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Revenu national et prix					
PIB à prix constants	2,4	3,8	3,7	2,2	2,0
PIB aux prix courants	6,2	8,2	5,6	9,3	5,9
Déflateur du PIB	3,7	4,2	1,8	7,0	3,8
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,9	6,7	0,9	9,3	3,7
Monnaie et crédit					
Avoirs intérieurs nets <sup>1</sup>	10,4	6,0	5,6	16,9	4,4
Crédit intérieur <sup>1</sup>	9,8	7,5	6,7	13,4	8,9
Masse monétaire large (M2)	16,5	-4,2	-3,7	16,5	1,1
Secteur extérieur					
Exportations f.à.b. (dollars EU)	-4,3	22,9	13,2	-19,1	-24,5
Importations f.à.b. (dollars EU)	16,2	15,3	23,8	21,6	-17,6
Termes de l'échange	-3,6	-3,1	-10,6	-20,4	15,3
Taux de change effectif nominal	-0,2	0,2	1,9	1,7	...
Taux de change effectif réel	0,6	4,9	0,6	7,5	...
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Épargne nationale brute	3,2	7,1	3,8	1,4	1,8
Épargne intérieure brute	1,7	2,4	0,7	-1,3	-1,4
Consommation	98,3	97,6	99,3	101,3	101,4
Investissement brut	9,8	10,1	10,0	11,6	10,6
Transferts courants et revenu des facteurs (net)	1,5	4,7	3,1	2,7	3,2
Solde extérieur courant	-6,5	-3,0	-6,2	-10,2	-8,8
Solde global de la balance des paiements	-1,1	3,0	-3,5	-0,7	1,5
Budget de l'État					
Recettes totales	12,4	22,9	14,4	15,1	15,2
Dépenses totales	-16,9	-13,9	-13,1	-15,5	-15,1
Solde global					
Hors dons	-8,7	-4,4	-2,8	-5,1	-4,6
Dons inclus	-4,5	9,0	1,3	-0,4	0,1
Solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-3,6	0,4	1,1	0,1	-0,4
Dette publique	106,0	93,9	79,2	79,5	28,4
dont : dette intérieure <sup>3</sup>	24,4	23,9	24,5	22,7	19,3
Réserves de change brutes de la CEMAC					
(en milliards de dollars EU, fin de période)	5,2	9,0	12,1	15,7	...
(en mois d'importations, f.à.b.)	3,4	4,7	5,1	7,3	...
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	712	770	813	889	941
Taux de change (moyen; francs CFA/dollar EU)	527,5	522,9	478,7	445,7	...

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Pourcentage de la masse monétaire large en début de période.

<sup>2</sup> Hors dons, paiements au titre d'intérêts et d'équipements financés sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Incluant la dette de l'État envers la BEAC et les banques commerciales, les arriérés de paiement de l'État et la dette intérieure des entreprises publiques.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

*Note d'information au public*

DÉPARTEMENT  
DES  
RELATIONS  
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 09/445  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
7 décembre 2009

Fonds monétaire international  
Washington, D. C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord  
FRPC en faveur de la République centrafricaine  
et approuve un décaissement de 18,5 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue des résultats économiques obtenus par la République centrafricaine dans le cadre d'un programme appuyé par l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) pour un montant équivalant à 69,62 millions de DTS (environ 112,21 millions de dollars EU). L'achèvement de la revue permet le décaissement d'un montant équivalant à 11,455 millions de DTS (environ 18,46 millions de dollars EU).

La République centrafricaine (RCA) a enregistré une croissance modeste dans la période postérieure au conflit et le revenu par habitant commence à se redresser après des années de baisse. En 2008 et au début de 2009, divers chocs endogènes et exogènes — tout d'abord, des perturbations des approvisionnements énergétiques, puis une hausse des cours des produits primaires importés, et enfin la récession mondiale — ont ralenti la croissance, accéléré l'inflation et causé un accroissement des déficits extérieurs courants. Les résultats récents dénotent toutefois un léger redressement, en partie grâce à la mise en œuvre du programme gouvernemental de réformes. D'après les projections, la croissance du PIB réel passerait de 2 % en 2009 à 3½ % en 2010, l'inflation moyenne (IPC) ralentissant pour se rapprocher de 2½ % en 2010.

La mise en œuvre du programme économique des autorités centrafricaines a été jugée satisfaisante, et, en achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé une demande de dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation pour la fin de juin 2009 relatif à la variation maximale des créances nettes du système bancaire sur l'État. Le Conseil d'administration a approuvé aussi la modification de tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2010.

À la suite de l'examen des résultats économiques de la RCA par le Conseil d'administration le vendredi 4 décembre 2009, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré :

« Nous nous devons de féliciter le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) pour la mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Les autorités ont amélioré sensiblement la gestion économique. La crédibilité des finances publiques a été rehaussée par la mobilisation des recettes intérieures et l'exécution prudente du budget. Le mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers a été appliqué systématiquement et que les taxes sur les produits pétroliers sont devenues une source importante et stable de recettes publiques. Les autorités ont maintenant des plans crédibles de réduction des arriérés intérieurs et de la dette envers les banques commerciales. Du fait de ces mesures de réforme, l'économie est sur une base plus solide permettant une croissance plus rapide.

Les autorités centrafricaines se doivent de poursuivre leurs efforts de réformes pour accélérer la croissance et mobiliser les ressources nécessaires afin de faire reculer la pauvreté tout en préservant la viabilité de la dette. Les efforts devront être axés sur la mobilisation efficace des recettes publiques, la gestion prudente des dépenses et de l'endettement, l'amélioration du climat des affaires et des investissements, la promotion de l'initiative privée, grâce à un accès plus facile des entrepreneurs privés au crédit, et le renforcement des résultats du secteur extérieur, qui passe par la diversification des exportations. L'assistance dont la RCA a bénéficié au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale devrait apporter un soutien significatif aux efforts déployés par les autorités en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, les autorités ont l'intention d'utiliser en partie leur allocation de DTS, ce qui leur permettra de remplacer des financements bancaires plus onéreux sans accroître les dépenses.

Les autorités centrafricaines ont conscience qu'il importe d'améliorer la situation sécuritaire et de maintenir la stabilité politique à l'approche des élections de l'an prochain. Des financements ont été accordés par des bailleurs de fonds à l'appui du processus de paix et des élections. Un surcroît d'assistance financière et technique des bailleurs de fonds est en outre nécessaire pour renforcer les capacités de gestion économique et remédier aux goulots d'étranglement critiques des infrastructures. Les mesures en cours pour améliorer les résultats financiers des entreprises de services publics devraient aider à catalyser l'aide des bailleurs de fonds dans ces domaines.

Le Conseil d'administration avait approuvé un accord triennal au titre de la FRPC de 36,2 millions de DTS en faveur de la République centrafricaine en décembre 2006 (voir communiqué de presse no 06/299). Le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de 8,355 millions de DTS en juin 2008 (voir communiqué de presse no 08/142) et une autre de 25,065 millions de DTS en juin 2009, date à laquelle il a aussi approuvé une prorogation de l'accord de six mois (voir communiqué de presse no 09/242). À l'issue de ces augmentations, l'accord porte sur un montant de 69,62 millions de DTS (environ 112,24 millions de dollars EU), ce qui représente 125 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI.

**Déclaration de M. Rutayisire**  
**Administrateur pour la République Centrafricaine**  
**4 décembre 2009**

Au nom des autorités de la République Centrafricaine, pays que je représente, je tiens à remercier les services du FMI pour les entretiens constructifs et fructueux qui se sont déroulés à Bangui à l'occasion de la récente mission du FMI concernant la cinquième revue au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et les consultations de 2009 au titre de l'article IV. Les autorités centrafricaines sont aussi reconnaissantes de l'appui que le Conseil d'administration et la direction continuent de leur apporter.

Depuis qu'elles sont aux affaires, les autorités ont régulièrement avancé dans la consolidation de la paix et de la sécurité et dans la reconstruction de l'économie. Pour consolider la paix et la sécurité, elles ont appliqué des réformes dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité conformément aux recommandations de la stratégie de réduction de la pauvreté et aux résolutions de la conférence nationale sur le dialogue politique inclusif, qui s'est tenue en 2008, et ont poursuivi le désarmement et la démobilisation des anciens soldats et rebelles, ainsi que leur réinsertion dans la vie civile. Elles sont sensibles à l'aide que leur apporte à cet égard la communauté internationale, et notamment la CEMAC, la France et la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Ces efforts vont aboutir l'an prochain à un nouveau cycle d'élections qui renforcera encore les institutions démocratiques.

Sur le front économique, la République Centrafricaine a profité de la dynamique créée par le fait d'avoir franchi le point d'achèvement pour faire avancer son programme de croissance et de réduction de la pauvreté et a résolument appliqué le programme économique appuyé par la FRPC malgré un contexte particulièrement difficile marqué par la crise économique mondiale et une série de chocs intérieurs, y compris les récentes inondations à Bangui et les coupures d'électricité. Les autorités ont respecté tous les critères de réalisation quantitatifs, sauf, à cause de retards dans le transfert de ressources de la BEAC (la banque centrale régionale) aux banques commerciales, celui qui limite le crédit commercial à l'État. Elles ont pris des mesures correctives et notamment demandé à la Commission de suivi de la liquidité de préparer toutes les semaines un rapport à ce sujet. Tous les repères structurels et quantitatifs ont été observés, à l'exception de ceux concernant le paiement de la consommation de services publics par l'État — qui a été effectué à titre de mesure préalable — et la révision de la législation sur l'émission de garanties souveraines que le Parlement doit examiner dans le cadre de l'adoption de la loi de finances pour 2010.

Sur la base de cette exécution rigoureuse du programme et de l'engagement qu'elles ont pris d'appliquer de bonnes politiques alors qu'elle s'emploient à atteindre leurs objectifs économiques, les autorités demandent que soient achevées les consultations de 2009 au titre de l'article IV et la cinquième revue FRPC. Elles demandent également une dérogation pour non-observation et modification de critères de réalisation et une revue des assurances de financement.

## I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

Malgré les chocs intérieurs et extérieurs, la République Centrafricaine est parvenue à réaliser une croissance du PIB de 2,2 % en 2008. Selon les projections, cette croissance devrait rester positive, à un taux supérieur au taux moyen des pays d'Afrique subsaharienne, l'économie se relevant de ces chocs (surtout avec le rétablissement de l'alimentation en électricité et la reprise des exportations). Le taux d'inflation a baissé et, comme les termes de l'échange, le solde extérieur courant s'est amélioré.

Dans le domaine de la politique budgétaire, les autorités souhaitaient créer l'espace nécessaire pour réagir à la crise et soutenir la demande tout en assurant la viabilité des finances publiques. Sur le front des recettes, elles ont réformé les administrations douanière et fiscale, appliqué fidèlement le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers et réaménagé la politique fiscale afin d'améliorer le recouvrement des recettes. En ce qui concerne les dépenses, elles ont appliqué des mesures visant à en renforcer l'efficacité et à réaffecter vers celles qui sont prioritaires leurs maigres ressources. Elles ont aussi redoublé d'efforts en vue d'améliorer les moyens dont elles disposent pour suivre et contrôler la chaîne de la dépense et accroître la transparence des opérations de l'État. En conséquence, elles ont atteint leur objectif d'excédent budgétaire tout en augmentant les dépenses sociales, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Après avoir franchi le point d'achèvement et bénéficié d'un allègement de dette au titre de l'initiative PTTE et de l'IADM, les autorités ont intensifié leurs efforts en vue de réduire encore la dette publique et d'affecter les économies ainsi réalisées à un accroissement des dépenses prioritaires. Elles se sont employées à faire participer les créanciers bilatéraux et commerciaux à l'opération d'allègement de la dette et, avec le concours des bailleurs de fonds, elles ont apuré une partie des arriérés intérieurs du secteur public.

Les politiques monétaires et de change, qui sont établies dans le cadre de la CEMAC, visaient à maîtriser l'inflation après la hausse des prix des produits pétroliers et des produits de base. Les autorités se félicitent de ce qu'on ait constaté que le taux de change réel est en équilibre. Par ailleurs, elles sont satisfaites de la récente allocation de DTS, qu'elles prévoient d'utiliser pour accroître leurs avoirs de réserve et rembourser un endettement commercial coûteux. Une fraction des allocations de DTS sera utilisée pour rembourser l'encours des créances envers la banque centrale régionale, donnant ainsi aux autorités monétaires davantage de latitude pour réagir avec souplesse aux chocs à venir.

En ce qui concerne les réformes structurelles, les autorités ont poursuivi celles visant à accroître la capacité d'adaptation de l'économie aux chocs exogènes et à promouvoir une croissance tirée par le secteur privé. Elles ont pris des mesures pour renforcer les finances des entreprises de services publics (relèvement des taux de recouvrement des sommes à recevoir et paiement des services publics consommés par l'État, entre autres). Elles ont en outre appliqué des réformes visant à améliorer le climat des affaires, la gestion des ressources naturelles et la gouvernance.

## II. DÉFIS À RELEVER ET POLITIQUES À MOYEN TERME

La priorité immédiate des autorités est de stabiliser l'économie dans un contexte économique intérieur et extérieur difficile, tout en jetant les bases d'une croissance durable et diversifiée conformément à leur stratégie de réduction de la pauvreté.

### *Politique budgétaire*

Les autorités poursuivront une politique budgétaire prudente en vue de créer l'espace nécessaire pour stabiliser la demande à court terme et accroître les dépenses visant à réduire la pauvreté et à renforcer la croissance. À moyen terme, elles s'emploieront à consolider la capacité d'adaptation de l'économie aux chocs et à préserver la viabilité des finances publiques après l'allègement de dette IADM et PPTT. À cet effet, elles se sont fixé comme objectif un excédent budgétaire à moyen terme de 1 % du PIB. Pour y parvenir, elles renforceront encore le recouvrement des recettes, notamment par des réformes des administrations fiscale et douanière, et réaménageront la taxation des produits pétroliers. Elles intensifieront en outre les efforts qu'elles déploient pour s'assurer que les dépenses sont consacrées aux secteurs prioritaires comme la remise en état des infrastructures électriques, l'exécution du processus de paix et l'atténuation des répercussions des récentes inondations à Bangui. Elles prévoient d'intensifier la réforme de la gestion des finances publiques et, avec le concours de la Banque mondiale, de procéder à une revue des dépenses publiques afin de l'améliorer l'efficacité.

Après avoir bénéficié d'un allègement de dette PTTE et IADM, les autorités sont déterminées à préserver une viabilité de la dette si durement acquise. Elles poursuivront leurs efforts en vue d'obtenir des créanciers bilatéraux un allègement définitif de leur dette à des conditions comparables à celles de l'allègement PTTE. Elles continueront en outre d'améliorer leur capacité de gestion de la dette, y compris en achevant la constitution d'une base complète de données sur la dette incluant la dette intérieure et les créances sur les entreprises de services publics. Cette base sera un outil crucial pour suivre et gérer l'endettement du secteur public.

### *Politiques monétaire et du secteur financier*

Les autorités sont déterminées à développer le secteur financier en réformant le système judiciaire, à réduire la dépendance de l'État à l'égard du secteur bancaire, ce qui devrait permettre au secteur privé d'emprunter davantage, et à renforcer les bilans des banques.

Bien que le système bancaire reste solide, appréciation que partagent les services du FMI, les autorités suivent de près une banque commerciale en proie à des difficultés depuis de nombreuses années, difficultés qu'ont récemment intensifiées la crise financière mondiale et les problèmes de l'un de ses principaux actionnaires. La conditionnalité, modifiée récemment, du programme appuyé par la FRPC limite les moyens dont disposent les autorités pour aider cette banque à surmonter ses difficultés. Les autorités sont résolues à

poursuivre leur collaboration avec la COBAC (l'organe réglementaire et de contrôle régional) afin de suivre la situation et d'être en mesure de réagir rapidement pour préserver la stabilité et la solidité du système financier de leur pays. Ce faisant, elles auront des consultations étroites avec le FMI et les parties prenantes.

### ***Réformes structurelles***

L'objectif du programme de réformes structurelles des autorités est de jeter les bases d'une reprise robuste et diversifiée tirée par le secteur privé. Pour y parvenir, elles prévoient d'intensifier les réformes visant à améliorer le climat des affaires, à éliminer les blocages au niveau des infrastructures et à renforcer la gouvernance, ainsi que la prestation des services publics.

Afin d'alléger la pénurie aiguë de services publics, les autorités procéderont à des investissements en vue d'accroître les capacités de production, y compris dans le secteur de l'électricité. Elles feront aussi leur possible pour améliorer les bilans des grandes entreprises publiques en réglant à l'échéance les services publics consommés par l'État et en apurant les arriérés exigibles par ces entreprises.

Les autorités prendront en outre des mesures pour renforcer la gestion du secteur des ressources naturelles de façon à en exploiter le potentiel considérable, y compris en continuant de se conformer à l'initiative ITIE et en faisant le point sur le cadre juridique du secteur minier afin d'en améliorer la compétitivité.

### **III. CONCLUSION**

Malgré de graves chocs intérieurs et extérieurs, les autorités ont, dans le cadre du programme appuyé par une FMI, sensiblement avancé dans la stabilisation de leur économie et l'exécution de leur stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Alors qu'elles s'efforcent d'atteindre leurs objectifs de développement, les autorités font face à des problèmes considérables, y compris des capacités limitées et de graves contraintes en matière de ressources. En particulier, des déficits substantiels de financement entravent le processus de réconciliation et la réalisation des projets d'infrastructure prioritaires. Une aide importante de la part de la communauté internationale, y compris une assistance technique et financière du FMI, sera cruciale pour soutenir la dynamique des réformes.

J'invite les administrateurs à appuyer les demandes des autorités centrafricaines compte tenu de la vigueur avec laquelle elles exécutent leur programme et de l'engagement qu'elles ont pris d'appliquer de saines politiques.